

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES
EHEC

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Spécialité : Affaires Internationales

THÈME :

LA COOPÉRATION SUD-SUD

**ETUDE DE CAS : LE POTENTIEL DE COOPÉRATION
BRICS-PMA AFRICAINS AUTOUR DE LA MISE EN
ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Présenté par :
Lydia KANOUN
Skander SMATI

Encadreur :
M. Mohamed BOUCHAKOUR
Maître de Conférences classe « A »

04^{ème} Promotion Juin 2017

ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES
EHEC

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Spécialité : Affaires Internationales

THÈME :

LA COOPÉRATION SUD-SUD

**ETUDE DE CAS : LE POTENTIEL DE COOPÉRATION
BRICS-PMA AFRICAINS AUTOUR DE LA MISE EN
ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Présenté par :
Lydia KANOUN
Skander SMATI

Encadreur :
M. Mohamed BOUCHAKOUR
Maître de Conférences classe « A »

04^{ème} Promotion Juin 2017

Remerciements

Tout d'abord, je remercie ma chère famille pour son soutien indéfectible en toutes circonstances : Mes parents, mon frère, mes tantes et bien sûr ma grand-mère..

Je remercie chaleureusement ma mère pour son aide durant l'élaboration de mon mémoire.

Je désire remercier tous mes enseignants ainsi que toute l'équipe pédagogique de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (EHEC), qui m'ont fourni les outils nécessaires à la réussite de mes études universitaires.

Mes sincères remerciements pour mon encadreur Monsieur Bouchakour, pour son soutien, ses conseils et sa disponibilité en toutes circonstances.

Je voudrais remercier également, l'ensemble du personnel du (PNUD) pour leur chaleureux accueil, notamment Mme Sana El Attar pour sa disponibilité et son accompagnement.

Je présente également mes remerciements aux membres du jury qui me feront l'honneur d'accorder de leur temps pour évaluer mon travail.

J'exprime également ma gratitude à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce projet de fin de cycle Master.

Skander SMATI

Mes vifs remerciements vont à l'endroit de :

- A mes parents, pour leur affection, leurs encouragements, leurs attentions, leur soutien et leurs investissements depuis ma naissance. Pour avoir fait de moi la personne que je suis aujourd'hui.
- A ma petite sœur, Ferial, pour sa patience, ses attentions et son soutien.
- A ma Famille. A mes grands-parents, mes tantes, mes oncles, mes cousins et mes cousines, pour leurs encouragements.
- A mes amis, pour leur disponibilité, leur aide et leur soutien.
- A mon encadrant, Mr Mohamed BOUCHAKOUR, pour sa disponibilité, ses conseils, sa bienveillance et ses encouragements.
- A tous mes professeurs, pour tout ce qu'ils m'ont appris durant ces 18 années d'études.
- A Mme BOKRETAOUI Rachida, pour m'avoir permis de prendre le meilleur des départs scolaires.
- A Mme Nassima KACI, pour sa disponibilité tout au long de ces trois années à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales d'Alger.
- A Mr Eric OVERVEST, représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement, pour avoir accepté d'héberger ce travail au sein du PNUD.
- A Mme Sana El-ATTAR, Mr Edem BAKHSHISH et Mr François EKOKO, pour le temps précieux qu'ils nous ont consacré et la documentation mise à notre disposition, sans laquelle, ce travail n'aurait pu être réalisé.
- A tous ceux qui m'ont aidé à mener à bien ce travail.

Que tous ici, trouvent l'expression de ma profonde gratitude.

Lydia Kanoun

Liste des figures :

Chapitre II : L'AGENDA 2030		
Figure	Titre de la figure	Page
N°1	Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	33
N°2	L'Etoile du Développement Durable	37
N°3	Structure du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030	47
N°4	La stratégie MAPS	50

Chapitre III : Evaluation du potentiel en action de la coopération sud-sud autour des objectifs du développement durable		
N°5	Evolution du classement par PIB en parité de pouvoir d'achat 2016-2050, TOP 10	63
N°6	Les principaux Pays les Moins Avancés	69
N°7	Situation actuelle mondiale autour du domaine « PEUPLE »	75
N°8	Situation actuelle mondiale autour du domaine « PLANÈTE »	76
N°9	Situation actuelle mondiale autour du domaine « PROSPÉRITÉ »	77
N°10	Situation actuelle mondiale autour du domaine « PAIX »	77
N°11	Situation actuelle mondiale autour du domaine « PARTENARIATS »	78
N°12	Avancées et lacunes autour du domaine « PEUPLE »	78
N°13	Avancées et lacunes autour du domaine « PLANÈTE »	79
N°14	Avancées et lacunes autour du domaine « PROSPÉRITÉ »	80

N°15	Avancées et lacunes autour du domaine « PAIX »	81
N°16	Avancées et lacunes autour du domaine « PARTENARIATS »	81
N°17	Domaine clé des actions de coopération brésiliennes pour le développement	86
N°18	Domaine clé des actions de coopération russes pour le développement	86
N°19	Domaine clé des actions de coopération indiennes pour le développement	86
N°20	Domaine clé des actions de coopération chinoise pour le développement	86
N°21	Domaine clé des actions de coopération sud-africaines pour le développement	86
N°22	Domaine clé des actions de coopération des pays du nord pour le développement	86
N°23	Part des actions de coopération du Brésil répartie entre les 17 ODD	89
N°24	Part des actions de coopération de l'Inde répartie entre les 17 ODD	89
N°25	Part des actions de coopération de la Chine répartie entre les 17 ODD	90
N°26	Part des actions de coopération de l'Afrique du Sud répartie entre les 17 ODD	90
N°27	Part des actions de coopération des pays du Nord répartie entre les 17 ODD	90
N°28	Pourcentage des actions de coopération brésiliennes à l'intérieur du domaine « Prospérité »	94
N°29	Pourcentage des actions de coopération russe à l'intérieur du domaine « Prospérité »	94

N°30	Pourcentage des actions de coopération indienne à l'intérieur du domaine « Prospérité »	95
N°31	Pourcentage des actions de coopération chinoise à l'intérieur du domaine « Prospérité »	95
N°32	Pourcentage des actions de coopération chinoise à l'intérieur du domaine « Prospérité »	96
N°33	Principaux pays réceptacles des actions de coopération brésiliennes en faveurs PMA d'Afrique	99
N°34	Principaux pays réceptacles des actions de coopération russe en faveurs PMA d'Afrique	100
N°35	Principaux pays réceptacles des actions de coopération indienne en faveurs PMA d'Afrique	100
N°36	Principaux pays réceptacles des actions de coopération chinoise en faveurs PMA d'Afrique	101
N°37	Répartition des actions de coopération des BRICS sur les 5 domaines de développement durable	104
N°38	Part des actions de coopération des BRICS à l'intérieur du domaine « prospérité »	105

Liste des tableaux :

Chapitre III : Évaluation du potentiel en action de la coopération sud-sud autour des Objectifs du Développement Durable		
Tableau	Titre du tableau	Page
Tableau I	Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	84
Tableau II	L'Etoile du Développement Durable	102
Tableau III	Structure du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030	103

Liste des abréviations :

APD : Aide Publique au Développement.

APF : Facilité de la Paix pour l'Afrique

BRIC : Brésil, Russie, Inde, et Chine.

BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud.

BM : Banque Mondiale.

CEDEAO : La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEPD : Coopération Economique entre Pays en Développement

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CSS : Coopération Sud-Sud

CTPD : Coopération Technique entre Pays en Développement..

Dollars/PPA : Dollars / Parité de Pouvoir d'Achat.

FMI : Fonds Monétaire International (En anglais : IMF).

G7 : Groupe des sept (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Russie, Royaume-Uni, Italie, Canada, Russie).

GNUD : Groupe des Nations Unies pour le Développement

GTO : Groupe de Travail Ouvert

IDE : Investissement Direct Etranger.

MNA : Mouvement des Non-Alignés (en Anglais : MNA).

N/S : Nord-Sud.

NPI : Nouveaux Pays Industrialisés.

ODD : Objectifs du Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG: Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies.

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.

PED : Pays En Développement.

PMA : Pays les Moins Avancés.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PIB: Produit Intérieur Brut.

UA : Union Africaine

UE: Union Européenne

UNOSSC: United Nations Office for South-South Cooperation.

En français : Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud.

VIH : Le virus de l'immunodéficience humaine

Sommaire:

Introduction générale	1
Chapitre I : De la coopération internationale à la coopération sud-sud.....	6
Section 1 : La coopération internationale	6
Section 2 : La coopération sud-sud.....	11
Section 3 : Organismes de la coopération sud-sud.....	23
Chapitre II : L’agenda 2030.....	30
Section 1 : Transformer notre monde.....	31
Section 2 : Mise en œuvre des objectifs du développement durable.....	48
Section 3 : Focus sur l’objectif du développement durable 17.....	53
Chapitre III : Le potentiel en action de la coopération Sud-Sud autour des objectifs du développement durable.....	60
Section 1 : Etat des lieux général.....	61
Section 2 : Domaines et thématiques des ODD couverts et non couverts par le potentiel en action de la CSS en faveur des PMA d’Afrique.....	82
Section 3 : Croisement entre les résultats obtenus et les stratégies des BRICS en matière de coopération pour le développement durable	106
Conclusion générale	122

Introduction générale

G3, G77, Groupe du Sud, Groupe de l'hémisphère Sud, Club Sud-Sud, ... Depuis plus d'une décennie, les revendications des pays du sud se font à travers des alliances et des regroupements entre ces pays. Ces regroupements, encouragés par l'émergence des pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), impriment de nouveaux rapports de force internationaux qui veulent remettre en cause le statut quo et la domination des actuels pays riches (G7) dans les relations internationales, et contribuer à redessiner une nouvelle carte du monde où ils auront la place qui leur revient. En effet, l'ouverture de la nouvelle banque de développement, fondée par ces pays BRICS (en 2015 à Shanghai), qui se veut être une alternative crédible au fond monétaire international, est venue confirmer cette volonté de faire basculer les équilibres économiques mondiaux vers l'hémisphère sud.

L'objet de ce mémoire est de traiter de la coopération Sud-Sud sous l'angle du potentiel qu'elle offre pour relever les défis actuels du monde en développement.

Le choix de ce thème se justifie par l'ascension fulgurante, sur le plan international, des groupes de pays du sud comme les BRICS, les Jaguars (Mexique, Chili, Colombie, Argentine), et les cinq bébés Tigres (Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Philippines, et Viêt-Nam), qui montre qu'une réflexion autour d'une coopération entre pays du sud commence à s'organiser afin de se libérer de la dépendance envers les pays dit du 'Nord'.

Afin de circonscrire l'objet de l'étude, nous avons retenu de :

- nous focaliser sur l'axe de la coopération Sud-Sud qui met en présence les pays BRICS et les Pays les Moins Avancés d'Afrique, deux pôles du monde en développement qui sont aux antipodes l'un de l'autre en termes de niveau de développement, et offre un spectre très large de complémentarités et d'opportunités d'échanges.
- d'appliquer l'examen du potentiel de coopération, offert par cet axe, à l'agenda du développement durable tel qu'il a été défini par l'ONU en septembre 2015 pour les 15 années suivantes ; un agenda construit sur 17 Objectifs de Développement Durable dont le 17^{ème} porte justement sur le levier du partenariat international.

La question principale à laquelle ce mémoire se propose de répondre est :

« La coopération Sud-Sud peut-elle être une alternative, ou un complément à la coopération Nord-Sud dans la poursuite des objectifs du développement durable ? »

La période couverte par les investigations qui découlent de cette question principale va de 2007 à 2017. Le choix de cette période se justifie par le fait que cette décennie s'est caractérisée par une forte progression des relations économiques et commerciales entre l'Afrique et les pays BRICS, une expansion des flux d'investissement, et des flux d'aide au développement avec notamment une orientation de cette aide en vue d'atteindre ces ODD à l'horizon 2030.

Pour nous permettre de répondre à cette problématique, nous avons listé des sous-questions qui découlent de cette dernière, à savoir :

- ✚ Quelle est la configuration ou encore la cartographie de la coopération entre les BRICS et les PMA africains au cours de ces 10 dernières années ?
- ✚ Dans quelle mesure les domaines qui ressortent de cette configuration se recoupent-ils avec les thématiques liées aux ODD et les chantiers ouverts par ces derniers ?
- ✚ Existe-t-il des aspects particuliers de l'agenda 2030 qui ne ressortent pas et qui pourraient dépendre exclusivement de la coopération Nord Sud ?

Partant de ces questions, la recherche menée à l'occasion de ce mémoire s'appuie sur un postulat et 2 hypothèses :

Postulat : les PMA africains ne sont pas en mesure de réaliser les ODD sans recourir aux appuis de la coopération internationale avec des pays en mesure de leur apporter les capacités pour le faire, en l'occurrence les BRICS et/ou les pays du Nord.

Hypothèse 1 : La pratique de la coopération entre les BRICS et les PMA africains au cours de ces 10 dernières années renferme un potentiel d'échanges qui se recoupe avec les domaines couverts par les ODD. Dans ce cas, la coopération entre ces deux groupes de pays pour la réalisation des ODD peut être au moins un complément et au mieux une alternative à la CNS.

Hypothèse 2 : La pratique de la coopération entre les BRICS et les PMA africains au cours de ces 10 dernières années ne renferme aucun potentiel d'échanges qui se recoupe avec les domaines couverts par les ODD. Dans ce cas, aucune coopération entre ces deux groupes de pays pour la réalisation des ODD n'est envisageable et la CNS reste exclusive.

La méthodologie que nous avons adoptée repose sur deux approches :

1. Une large revue documentaire et sur différentes sources statistiques (revues savantes avec comité de lecture, bases de données internationales, rapports statistiques nationaux, divers rapports et sites internet officiels de différents organismes internationaux).
2. La construction d'une matrice intégrant :
 - En lignes : les 17 ODD ;
 - En colonnes : les pays BRICS et les principaux pays du Nord.

La construction de cette matrice a pour but de faire apparaître les programmes entrepris par les partenaires du Nord et du Sud dans les différents domaines couverts par les ODD, en faveur des Pays les Moins Avancés d'Afrique.

L'étude de cette matrice par ligne et par colonne appellera des commentaires :

- ✚ par pays émergeant ;
- ✚ sur la coopération Nord- Afrique ;
- ✚ par ODD ;
- ✚ par pays réceptacles.

Cette démarche permettra de faire ressortir :

- ✚ Les principaux pays fournisseurs d'aide ;
- ✚ Les principaux pays africains réceptacles ;
- ✚ Les principaux ODD concernés par la coopération Sud-Sud.

Nous avons construit notre mémoire autour de trois chapitres, chacun articulé autour de trois sections.

Le premier chapitre établit le lien entre la coopération internationale et la coopération sud-sud à travers la montée en puissance de cette dernière, puis présente deux des organismes les plus actifs concernant cette coopération : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'United Nations Office of South-South Cooperation (UNOSSC).

Le deuxième chapitre introduit le nouveau programme de développement durable « Agenda 2030 ». Il revient sur la transition entre OMD et ODD avant d'expliciter les différents ODD et les différentes cibles que vise ce programme. Puis, aborde la problématique de sa mise en œuvre dans le monde, et la vision du PNUD concernant cette mise en œuvre. Pour finir, il sera l'occasion d'un focus sur le 17ème ODD (Partenariats pour la réalisation des objectifs), lequel est consacré au partenariat autour de la réalisation des 16 premiers ODD.

Le troisième chapitre est consacré à l'évaluation du potentiel en action de la CSS pour le développement du continent africain, en commençant par un état des lieux en matière de CSS et de Développement Durable, puis un recensement des programmes de coopération couvrant les différents ODD à travers une matrice BRICS/ODD en faveur des PMA d'Afrique.

Chapitre I :

De la coopération internationale à la coopération Sud-Sud

L'objet d'étude de ce chapitre est la genèse, et le développement de la coopération sud-sud favorisée par l'émergence des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud). La première section examine brièvement la coopération internationale à travers son historique, en soulignant l'apparition récente d'une nouvelle forme de coopération entre pays du nord et pays du sud, à savoir la coopération décentralisée. La deuxième section relate la genèse de la coopération sud-sud à travers ses fondements historiques et juridiques avec un bref focus sur l'émergence des pays BRICS, ainsi que les objectifs. Enfin, la dernière section présente une description des deux organismes les plus actifs dans la promotion et l'encouragement de la coopération sud-sud à savoir : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSCC)

Section 01 : La coopération internationale

La coopération internationale, est une action conjointe et coordonnée de deux ou plusieurs Etats et/ou de personnes privées dans un domaine déterminé, en vue de parvenir à des résultats communs dans un ou plusieurs domaines de la vie internationale. Cette expression est utilisée lorsque des collectivités territoriales sont appelées à collaborer non seulement avec les collectivités voisines mais aussi avec des états éloignés qui présentent une communauté d'intérêts.¹ La coopération est dite internationale lorsqu'elle vise à établir des rapports entre collectivités ou autorité territoriale de deux ou plusieurs parties autres que les rapports de coopération transfrontière.² Cette coopération implique des partenariats extérieurs, c'est notamment la relation entre les pays du nord et les pays du sud fondée à la fois sur l'idée de renforcement de la coopération intergouvernementale traditionnelle et sur une association plus étroite que naguère entre secteur public et secteur privé, en vue de la conception, de la mise sur pied et du financement du projet ou même de la politique de développement. Enfin, le partenariat pour le développement doit reposer sur une définition claire des rôles,

¹ SALMON (J), (dir) Op.cit, p270; « *Vers l'adoption d'un principe de légitimité démocratique ?* », in Association droit des gens (Ed), A la recherche du nouvel ordre mondial - I. Le droit international à l'épreuve, Bruxelles, Editions Complexe.

² Lire à ce propos (avant projet de convention sur la coopération internationale des collectivités ou autorités territoriales adopté par la Résolution 248, 1993 de la conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe), auquel cité par LEVRAT (N), *Le droit applicable entre collectivités publiques infra-étatiques*, PUF, Paris, 1994, p.385

l'établissement d'objectifs communs, et une action conjointe. Du point de vue pratique cela signifie : un renforcement de la coopération intergouvernementale entre les états développés et les états en développement, et une coopération accrue entre pays en développement, tout en accordant une attention particulière aux Pays les Moins Avancés (PMA).

Durant des décennies, la coopération internationale était essentiellement d'ordre inter-étatique. Les états et organisations inter-étatiques étaient les seuls sujets du droit international. Ainsi, les collectivités territoriales n'avaient pas le pouvoir de mener des actions ayant des incidences à l'étranger sans l'intermédiaire de l'état. Cependant, le champ d'action de la coopération classique s'est aujourd'hui élargi à de nouveaux acteurs et à de nouvelles préoccupations. Cette évolution s'est imposée en raison des résultats mitigés enregistrés par la coopération inter-gouvernementale en matière de développement, ainsi que la volonté sans cesse affirmée par les communautés en faveur de l'autogestion dans divers domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Le bilan de la coopération inter-étatique au développement dans les pays en voie de développement n'a pas toujours été concluant. Il a souvent présenté des insuffisances qui ont dûes être corrigées pour plus de performance et d'efficacité. C'est sans doute, ces insuffisances qui ont amené le législateur à envisager la possibilité de coopérer entre communes, avec les Organisation Non-Gouvernemental, et les institutions financières étrangères. La coopération décentralisée ainsi proclamée vise à donner aux communes de nouveaux moyens de réaliser leur essor économique. Mais au-delà, la coopération décentralisée permet de consolider la démocratisation et la décentralisation de l'administration territoriale et d'améliorer la performance de la coopération au développement.

1.1 Historique de la Coopération Internationale

Maintenant que le concept de coopération internationale est plus clair, nous pouvons aborder l'historique des relations Nord/Sud. A ce propos les relations Nord/Sud peuvent être subdivisées en trois étapes. La présentation chronologique ne signifie nécessairement pas que toutes les relations actuelles correspondent à la même évolution et aux mêmes tendances. Le fait qu'une nouvelle tendance apparaisse ne signifie nullement la disparition intégrale de formes plus anciennes.³

³ NAVARRO-FLORES Olga, *le partenariat en coopération internationale paradoxe ou compromis ?* 2007

Entre 1960-1970 :

Cette période est déterminée par l'imposition d'une vision occidentale du développement caractérisée par la théorie de la croissance et de l'accumulation de la richesse. Les pays du nord s'assignent la mission d'aider les pays du sud dit « sous-développés » sans que les impacts socioculturels ou politiques ne soient pris en considération. Les aides ont pris la forme de secours d'urgence, d'aide humanitaire et de projets de bien-être social. On assiste à une relation asymétrique. On a, d'un côté les bailleurs de fonds, les exécuteurs de projets ainsi que les pourvoyeurs de savoir et de savoir-faire, c'est-à-dire « les donateurs » (à savoir pays du nord). De l'autre côté, des populations locales et des organisations non-gouvernementales (ONG) naissantes récipiendaires passives de l'aide au développement. A cette période, le rapport de force entre un nord qui possède les ressources financières et un sud qui reçoit ces flux est loin d'être égal.

Entre 1970 et 1980 :

Au cours de cette décennie, la crise pétrolière (1970) puis les programmes d'ajustement structurel vont bouleverser l'économie mondiale. L'aide publique au développement (APD) sera, à cet effet, limitée et cela aura un impact négatif sur la coopération internationale. Les politiques de développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que les plans d'ajustement structurel mis en place par les institutions de Breton Wood (le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale) vont être remis en question. Parallèlement, on assiste à l'essor et au dynamisme de nouveaux acteurs de développement du sud, notamment les ONG locales constituées de jeunes professionnels, jeunes diplômés et intellectuels. Ces acteurs vont se mettre rapidement au service des populations locales affectées par les politiques de la banque mondiale. Ils vont essayer de combler les besoins socio-économiques de ces communautés locales, en mettant en place des projets et en appuyant des initiatives socio-économiques locales. L'engagement auprès des populations locales démunies va leur valoir une notoriété internationale, à tel point que les organisations de la coopération internationale voudront tisser des liens de coopération avec elles. Ces ONG vont pour leur part adopter et adapter leurs pratiques de savoir et savoir-faire en matière de conception et planification des projets de développement sur ceux des organisations internationales. Les relations entre Nord/Sud s'expriment et se renforcent par une collaboration basée sur l'apprentissage mutuel dans les

actions d'éducation en matière de développement, de lobbying et de justice sociale, de désaccord et d'opposition face aux politiques gouvernementales. Cette période va voir disparaître les notions d'aide ou d'assistance au profit d'un partenariat.

De 1990 à nos jours :

Les relations nord-sud sont intimement liées au contexte de la mondialisation, caractérisées par la mobilité de l'information, de capitaux, de biens et de services. Les choix politiques de développement sont soit en faveur de la mondialisation des modèles économiques (économie de marché), soit contre celle-ci : altermondialiste (protectionnisme)⁴. On assiste de plus en plus dans ce contexte, à l'apparition de partenariats intra sectoriels et intersectoriels touchant les entreprises, les états et les organisations de l'économie sociale et de l'économie solidaire locale, de même que les ONG en coopération internationale.

1.2 Une approche nouvelle de la coopération internationale nord/sud : coopération décentralisée

La coopération décentralisée est venue combler ce vide, compléter et corriger les dispositifs de coopération bilatérale et multilatérale qui existaient entre pays du nord et pays du sud et qui avaient commencé à s'essouffler et à montrer, dès les années 1980, de sérieuses limites et faiblesses. Au niveau des municipalités, les jumelages ont été érigés en instruments privilégiés de rapprochement entre les villes, et ont constitué des plateformes de travail. Ceux-ci correspondaient à la fois aux besoins de développement urbain du Sud et à ceux de coopération du Nord. L'avènement de cette coopération décentralisée, perçue comme une étape supérieure par beaucoup d'analystes, constituait à la fois un moyen de résoudre les problèmes rencontrés par ces jumelages (en particulier la léthargie dans laquelle ils étaient entrés) et une façon de faire face aux besoins changeants en matière de coopération des villes du nord autant que celles du sud.⁵ Si ces mutations ont traduit une certaine volonté d'adapter le dispositif de la coopération décentralisée aux besoins des pays du sud, les domaines de coopération ont, quant

⁴ <https://savoir-agir.org/IMG/pdf/SA19-89-92-Rhetorique.pdf> (02/01/2017 à 17h02)

⁵ Abdelkader DJEFLAT & Bruno BOIDIN, *Coopération décentralisée et développement durable*, 2007

à eux, connu très peu d'évolution, insérés dans des dispositifs restés totalement ou partiellement figés sur les plans règlementaires et institutionnels.

Cependant, depuis les accords de Rio (Sommet de la Terre, 1992) l'ascension fulgurante du développement durable durant les vingt dernières années n'est plus à démontrer. Dans ce nouveau contexte, les réflexions et pratiques du développement vont être largement remises en question : les enjeux d'environnement, de durabilité des actions et programmes, de choix inter générationnels amènent les pays du sud à entrer progressivement dans une nouvelle ère de questionnements et de remise en cause de certains schémas et approches du développement.⁶ Néanmoins, de nombreux projets n'intègrent pas ou peu les préoccupations de développement durable, soit par manque de sensibilisation des acteurs du nord et du sud, soit par faiblesse de moyens, soit encore sous la pression des besoins plus immédiats à satisfaire. Pourtant, une coopération décentralisée n'a de sens que si elle s'inscrit dans une perspective de durabilité. Les projets doivent non seulement aider à résoudre les problèmes courants mais également permettre aux populations locales de les inscrire dans les perspectives de développement du village ou du territoire à long terme et dans le développement durable du pays. La coopération décentralisée ne devrait donc pas se traduire par des coûts sur l'environnement et sur la santé des populations souvent démunies qui devront payer par la suite. Les actions de coopération décentralisée n'ont de sens, que si elles contribuent à développer des *capabilities* dans le sens d'Armatya Sen⁷ pour transférer des savoir-faire dans la gestion des questions fortement liées à l'environnement et à assurer des revenus pérennes aux générations actuelles ainsi qu'aux générations futures.⁸

⁶ Abdelkader DJEFLAT & Bruno BOIDIN, *Coopération décentralisée et développement durable* 2009

⁷ Les *capabilities* définissent l'ensemble des actes que tout individu devrait être capable d'accomplir (Sen, 1985, 2000). Ballet, Dubois et Mahieu (2004) considèrent que la faiblesse des *capabilities* dans certains domaines (par exemple la santé) empêche la conversion des *capabilities* en fonctionnements dans d'autres domaines (économique, environnemental, social).

⁸ Abdelkader DJEFLAT & Bruno BOIDIN, *Coopération décentralisée et développement durable*, 2009.

Section 02 : La coopération sud-sud

Face à cette coopération décentralisée nord-sud qui a pris place durant cette décennie, une nouvelle coopération entre pays du sud -qui se veut égalitaire et basée sur le principe de gagnant-gagnant a commencé à émerger. Avant de relater sa genèse, il convient de définir la notion de pays du « sud ».

✚ Qui sont les pays du sud ?

Le sud regroupe plusieurs catégories de pays, à savoir :

- Les pays émergents (BRICS) : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud, qui représentent le moteur principal de la mondialisation
- Les nouveaux pays industrialisés (NPI) : Mexique, Argentine, Turquie et Malaisie qui ont vu leur industrie décoller dans les années 60
- Les pays pétroliers (ex : les émirats arabes unies) dont l'économie est basée sur la rente pétrolière.
- Les pays intermédiaires (Uruguay, Egypte...) qui se caractérisent par une économie plus lente.
- Les pays les moins avancés au nombre de quarante-huit, essentiellement Africains⁹, dont l'économie stagne voir recule, et qui représentent environ 25% de la population mondiale.

⁹ Se référer à OGM et relation Nord-Sud, INA-PG,

http://www.inapg.inra.fr/ens_rech/bio/biotech/textes/societe/economie/ogm/ogm-rel-ns.html. (04/01/2017 à 15h03)

<https://emigratecaportuguesa.files.wordpress.com/2015/04/les-relations-entre-les-pays-du-nord-et-du-sud.pdf> (04/01/2017 à 15h10)

2.1 Historique de la Coopération Sud-Sud

Il y a une cinquantaine d'années, les pays qu'on appelait « sous-développés » venaient de se voir regrouper sous le terme de « tiers monde », exprimant l'idée plus géopolitique qu'économique, ils n'appartenaient ni au monde capitaliste ni au monde se réclamant du socialisme, donc qu'ils étaient hors « guerre froide ». Toutefois ils restaient totalement articulés à l'économie dominante du monde occidental. C'est pour s'en dégager qu'ils constituèrent à l'occasion du sommet de Bandung le mouvement afro-asiatique. Et quelques années plus tard le Mouvement des non-alignés, ce qui dans le contexte de l'époque signifiait tenter de se dégager de l'hégémonie du monde occidental, et mettre en concurrence les deux premiers mondes. Très vite, ces pays dont les économies avaient été déformées par l'énorme pillage colonial ont dû s'intégrer dans l'économie internationale, c'est à dire servir les besoins erratiques des économies du nord. Ceci eut un prix ! et très vite nombre de dirigeants de ces pays comprirent que leur situation ne relevait pas d'un retard, mais bien d'un véritable blocage de développement et qu'il convenait, en plus de mesures structurelles d'ordre interne, de redéfinir leurs relations à l'environnement international. A partir d'une volonté politique de développement s'est affirmé le besoin de réaliser les conditions permissives au niveau mondial. Ainsi est née l'exigence d'un nouvel ordre économique international qui sera ratifié par les Nations Unies en 1974, mais jamais appliqué. Aujourd'hui le monde en est peut-être à son basculement, son centre de gravité a bougé vers le Pacifique et l'Asie et l'émergence de grands pays du Sud brouille la dialectique Nord-Sud traditionnelle.¹⁰

L'émergence de ces nouvelles puissances sur l'ensemble des continents mérite une attention particulière. Non seulement parce que cela bouscule la domination capitaliste occidentale et les anciens rapports nord-sud, mais parce que cette émergence souligne le besoin d'un autre type de développement humain face à une mondialisation qui accroît les inégalités et la polarisation des richesses. Cette émergence porte aussi le besoin d'une nouvelle conception des relations internationales et d'une nouvelle pensée du rapport de l'être humain au monde avec toutes les dimensions politiques, idéologiques et civilisationnelles que cela suppose.¹¹

¹⁰ <https://www.legrandsoir.info/les-rapports-nord-sud-a-l-epreuve-de-la-mondialisation.html> (04/01/2017 à 18h03)

¹¹ Paul Formonteil, L'humanité, <http://www.humanite.fr/mot-cle/paul-fromonteil>. (04/01/2017 à 18h06)

C'est dans ce contexte de changement, dans l'équilibre économique mondial, qu'un groupe de pays en développement, a réussi à se faire lentement, mais de manière quasi irréversible, une place au-devant de la scène. Tous sont des pays du « Sud » et rassemblent près de la moitié de la population mondiale sur quatre continents.

À l'aube des années 2000, un acronyme regroupant les plus significatifs d'entre eux à été introduit sous l'impulsion de la banque d'investissement Goldman Sachs. « BRIC¹² » (Brésil, Russie, Inde et Chine) puis rebaptisé « BRIC's » (avec l'arrivée de l'Afrique du Sud dans le groupe en 2011)¹³, désigne les pays dit « émergents »¹⁴ à fort potentiel de croissance, appelés à faire jeu égal avec le groupe des 6 (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni et Italie) à l'horizon 2050.¹⁵

Ces pays sont caractérisés par un certain nombre de points, on note :

- Leurs poids économiques actuels.
- Leurs poids politiques en construction.

2 : Les « BRIC » est un acronyme inventé en 2001 par Jim O'Neill, économiste chez Goldman Sachs, servant à désigner un groupe de pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine. Lors de la création de l'acronyme, la banque d'affaires américaine estimait que ces quatre économies pouvaient devenir aussi importantes que celles du G7 d'ici 2035.

¹³ Jim O' Neill souligne que : « South Africa has too small an economy. There are not many similarities with the other four countries in terms of the numbers. In fact, South Africa's inclusion has somewhat weakened the group's power. » (Naidoo, 2012). Il est également pessimiste en ce qui concerne les perspectives de croissance de l'Afrique du Sud au cours des cinq prochaines années : « South Africa is already losing out on investment to other rising economic stars on the continent countries such as Nigeria carry more power now. [. . .] South Africa can't claim any more, apart from its sound fiscal and financial systems, to be the superpower on the continent. » (ibid.). En outre, il soutient que l'Afrique du Sud a rejoint les BRICS parce que les Chinois en ont décidé ainsi, et parce qu'elle représente, pour eux, un accès facile au reste de l'Afrique : « The Chinese, for example, are highly focused on the continent and South Africa is an easy way into the rest of Africa for them. ».

¹⁴ L'« émergence », comme le note Andrew HURELL (2012), est « considérée comme un phénomène ayant pour moteur le marché et pour conditions nécessaires des changements structurels de l'économie mondiale et de "bons" choix de politique économique nationale. » (HURELL, 2012, p. 24). C'est une notion remarquablement mouvante et sans définition standard. » (SGARD, 2008, p. 41 ; GABAS et LOSCH, 2008, p. 25).

¹⁵ Jim ,O 'NEILL, *Building Better Global Economic BRICs*, *Global Economics Paper No: 66* , Goldman Sach 2001

- Leur trajectoire particulière qui leur permet désormais de compter parmi les groupes les plus influents du système de la gouvernance mondiale
- Leurs taux de croissance en augmentation.

Comptant déjà pour près de 25% du PIB (Produit Intérieur Brut) mondial, les économies émergentes pourraient, selon les analyses prospectives les plus rigoureuses, avoir collectivement une production supérieure à celle du Groupe des sept pays les plus riches d'ici à 2032. La Chine devenant la plus grande économie du monde avant 2030. Dans un contexte de crises mondiales où les ressources en provenance des pays du nord deviennent de plus en plus rares et les marchés difficilement accessibles, l'arrivée des « grands » pays du Sud dans l'espace de la coopération au développement apparaît comme une bouffée d'oxygène pour les pays du sud les plus « faibles ». Le rôle significatif et croissant de ces pays émergents engendre des mutations majeures qui pourraient être favorables à ces pays « faibles ».

Du côté des partenaires traditionnels, cette diversification des sources de l'aide au développement a conduit à un changement de mentalité. Les pays en développement sont de plus en plus perçus comme des partenaires et non comme des pays à assister. La concurrence entre les pays émergents et les pays développés à l'accès aux matières premières favorise également la bonne rémunération de ces produits. Dès lors, l'idée d'une création d'un cadre d'échange entre les pays du sud dans une optique de mettre fin à l'hégémonie de l'occident est apparue comme une évidence, d'où le rapprochement entre pays du sud au milieu des années 1950, et la création d'une coopération entre pays du sud par la suite.

En 2009, le document final de la conférence de haut niveau tenue à Nairobi a exposé les motifs, principes et grands acteurs de la coopération sud-sud comme suit : [...] la coopération Sud-Sud est une entreprise commune de peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité et régie, entre autres, par les principes de la souveraineté et de l'appropriation nationales, en l'absence de toute condition. La coopération sud-sud ne doit pas être envisagée comme une forme d'aide publique au développement. C'est un partenariat entre égaux fondé sur la solidarité [...]. La coopération Sud-Sud fait appel à l'ensemble des parties concernées, notamment les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et d'autres intervenants qui contribuent à surmonter les obstacles en matière de développement et à réaliser

les objectifs fixés, compte tenu des stratégies et plans nationaux de développement.¹⁶ En réponse aux demandes de définition opérationnelle, et partageable sur la coopération Sud-Sud au développement, les Nations Unies ont décidé de définir cette coopération comme étant : un processus par lequel deux ou plusieurs pays en développement visent leurs objectifs nationaux propres ou partagés de développement des capacités en échangeant les compétences, les ressources et le savoir-faire technique, et par des actions régionales et inter régionales collectives, y compris les partenariats mettant en jeu les gouvernements, les organisations régionales, la société civile, les universités et le secteur privé, pour leur avantage individuel ou mutuel dans les régions et entre elles. Cette définition est une tentative d'harmoniser le concept de la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies en s'inspirant du document final de Nairobi.¹⁷ Cette dernière est une forme de collaboration et d'expression d'un intérêt mutuel entre pays partenaires aux niveaux mondial, régional et national. Il convient donc de s'interroger sur l'évolution de la Coopération Sud-Sud(CSS) depuis sa création jusqu'à nos jours.

2.2 La genèse de la coopération Sud-Sud

La coopération sud-sud concerne les processus, les institutions et les arrangements destinés à promouvoir les relations politiques, économiques, et techniques entre pays en développement dans la recherche d'objectifs communs de développement. Elle est pluri dimensionnelle, puisqu'elle englobe des domaines comme le commerce, les finances, l'investissement, ainsi que l'échange de connaissances, de compétences et d'expertise technique. Sur le plan géographique, elle comprend la coopération bilatérale, intra régionale et inter régionale ainsi que la collaboration entre pays en développement pour les questions multilatérales en vue d'améliorer leur participation à l'économie mondiale et leur intégration dans cette économie¹⁸. De ce fait, la CSS n'est donc pas une révélation de la nature mais bien une étape dans le processus de

¹⁶ Document finale de Nairobi, résolution 64/222, annexe, par. 18 et 19.

<http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/Key%20Policy%20Documents/Nairobi%20Outcome%20Document.pdf> (05/01/2017 à 11h03)

¹⁷ http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/SSC_17_3/SSC_17_3french.pdf (05/01/2017 à 14h03)

¹⁸ Le développement économique en Afrique rapport 2010, la coopération Sud-Sud : l'Afrique et les nouvelles formes de partenariats pour le développement, Nations Unis.

développement du « sud » porté par les nouveaux pays industriels « BRIC's ». Elle a donc un fondement historique mais aussi juridique.

2.2.1 Fondement historique

La CSS date de la période de décolonisation après la guerre et tout particulièrement de la conférence afro-asiatique de Bandung qui s'est tenu en Indonésie en 1955, suivie de la formation du mouvement des non-alignés (MNA) en 1961 et du groupe des 77 (G7) en 1964¹⁹. Néanmoins, le réajustement des prix du pétrole dans les années 1970 à été sans conteste l'avènement de la CSS.

La conférence de Bandung (1955)

L'Europe, affaiblie par les deux grandes guerres mondiales fait face aux revendications indépendantistes et aux priorités de reconstruction, tandis que les deux Géants que sont les Etats-Unis et la Russie, entrent dans une confrontation idéologique, scindant ainsi le monde en deux blocs. C'est la guerre froide. Les pays européens et le Japon se rallient au bloc américain pendant que s'élançait une course aux alliés des deux pays dans les pays du tiers-monde, colonisés ou nouvellement indépendants. Face à cette situation, l'Inde, indépendante depuis 1947, de par la voix de son premier ministre Jawaharlal Nehru, va organiser plusieurs rencontres regroupant les pays nouvellement indépendants et ceux encore sous le joug de la colonisation, afin de trouver une troisième voie dont le point d'orgue sera la conférence de Bandung en avril 1955. Cette conférence a fourni, la première occasion tangible de manifestation de cette solidarité. Convoquée à l'initiative de cinq pays asiatiques (Birmanie, Ceylan, Indonésie, Inde et Pakistan). La Conférence a accueilli six pays africains dont deux grands de l'époque, l'Égypte et l'Éthiopie. Cette rencontre des pays nouvellement indépendants visait à promouvoir la coopération économique et culturelle et mettre fin au colonialisme. Cette conférence réunit 29 États des continents africains et asiatiques, principalement issus de la décolonisation. Elle se déroule à Bandung, sur l'île de Java, dans le but de renforcer les liens entre ces différents peuples et de statuer sur des sujets communs. Outre les principes de neutralité et de respect de la souveraineté étatique, cette conférence met à jour le handicap économique de ces pays du

¹⁹Dr WONUYU Emmanuel, *La coopération sud-sud d'hier à aujourd'hui*, The university of Younde II, 2011.

Tiers monde ainsi que des enjeux auxquels ils auront à faire face. Les vingt-neuf pays présents lors de la conférence représentent 50% de la population mondiale et seulement 8% des richesses mondiales.²⁰

Formation du mouvement des non-alignés (1961) et du groupe des 77(1964)

Fondé en 1961 lors de la conférence de Belgrade, qui se veut dans l'esprit et la continuité de la conférence de Bandung, le mouvement des non-alignés (a regroupé l'ensemble des pays ne souhaitant pas s'inscrire dans la logique d'affrontement des idéologies Est-Ouest mais bien au contraire à favoriser l'indépendance effective des pays du Sud dans le cadre du mouvement de décolonisation.²¹

En 1964, le mouvement des non-alignés devient le groupe des 77, qui présenta les concepts de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération sud-sud. Néanmoins, son objectif principal était de ‘ parachuter la libération des pays du Tiers-Monde de la domination extérieur ‘²² Par ailleurs, le groupe des 77 donna naissance en 1964 à la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et à l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), deux ans plus tard -1966-. Ces deux institutions avaient pour mission de pallier les graves insuffisances du système institutionnel économique datant de 1945 et conçu comme un instrument de domination dont disposaient les Etats industrialisés. Ceux-ci n'avaient pas opposé une vive résistance à la création de ces organismes dans lesquelles ils voyaient un moyen d'atténuer la pression des pays du sud.

Néanmoins, les circonstances et le développement des rapports de forces économiques ont permis aux pays en développement d'utiliser ces institutions comme tribune de choix pour faire avancer le débat et entretenir des négociations visant à transformer les règles économiques internationales à leur avantage. Malgré les capacités déployées par ces institutions, ces dernières ont également montré leurs limites.²³

²⁰ Document concernant la Conférence de Bandung, voir annexe n°1.

²¹ Le monde diplomatique, Mouvement des non-alignés.

<https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/mouvementdesnonalignes> (07/01/2017 à 19h00)

²² Branislav GOSOVIC, *CNUCED: Conflict and Compromise. The Third World's Quest for an Equitable World Economic Order through the United Nations* (Leiden : Sijthoff, 1972)

²³Mohammed BEDJAOUI, *Pour un nouvel ordre économique international*, Unesco , 1978

✚ Réajustement des prix du pétrole (1970)

Jusqu'à-là, la CSS se limitait à la coopération régionale au sein des trois continents du Tiers Monde ; les échanges interrégionaux entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine étaient très limités. L'irruption brutale des pétrodollars aura pour conséquence l'ouverture des frontières géographiques du tiers monde, et la création – pour la première fois dans son histoire- d'un espace où les produits alimentaires argentins, les technologies brésiliennes ou du sud-est asiatique, les capitaux des pays pétroliers et la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée asiatique et africaine vont se combiner pour concurrencer les axes nord-sud et créer ainsi les flux sud-sud. Contrairement donc à ce qui a pu parfois être affirmé, la CSS n'a pas reflété à l'origine une marque de défiance du tiers monde envers le nord, mais plutôt une étape dans le processus de développement du sud marqué –entre autres- par le dynamisme des nouveaux pays industriels, et l'apparition d'un rapport de forces plus favorables aux producteurs de certaines matières premières.

2.2.2 Fondement Juridique :

Parallèlement à la conférence de Bandung, les nations unies organisèrent plusieurs conférences afin d'identifier l'importance, et les paramètres fondamentaux afin de dévoiler la portée de cette coopération. La CSS fut reconnue par la déclaration du nouvel ordre économique international en 1974 sous le nom d'«autonomie collective»²⁴, néanmoins deux conférences constituent le point d'orgue de cette coopération à travers leurs textes. Ces textes confèrent des supports réglementant ainsi qu'une feuille de route à suivre pour la CSS.

✚ La conférence de Buenos Aires (1978)

Le 12 Septembre 1978 à Buenos Aires, capitale de l'Argentine, les délégations de cent trente-huit Etats adoptèrent un plan d'action pour promouvoir, et exécuter la coopération technique entre les pays en développement, et ce à travers : l'échange d'expériences, le partage et l'utilisation de leur ressources techniques et le développement de leurs capacités complémentaires.²⁵

²⁴ Arnaud Zacharie, secrétaire général du Centre National de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11)

²⁵ The Buenos Aires Plan of Action (BAPA)(voir annexe n°2)

La conférence de Nairobi (2009)

Le 1^{er} décembre 2009 se tenait la conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération sud-sud à Nairobi, capitale du Kenya. Cette conférence souligna les possibilités sérieuses offertes par la CSS aux pays en développement dans leur recherche individuelle et collective d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable.²⁶ Les pays développés ont été invités à apporter leur appui à la CSS dans le cadre de la coopération 'triangulaire'²⁷ notamment en matière de développement en capacités. Les pays en développement ont été vivement incités à améliorer la collecte de données à l'échelle nationale ainsi qu'à mettre en place des systèmes d'évaluation des programmes de coopération.

2.3 Objectifs de la coopération sud-sud

Le document final de Nairobi²⁸ dit clairement que le travail de coopération sud-sud actuel et à venir se basera sur les conférences, résolutions et sommets internationaux et sur les progrès qui ont suivi la réunion de Buenos Aires. Il réitère les principes et stratégies qui guident la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et il recense les cinq objectifs prioritaires suivants pour l'appui des Nations Unies :

- Appuyer les efforts nationaux et régionaux de développement.
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques.
- Améliorer l'échange d'expériences et de savoir-faire entre pays en développement.
- Réagir aux problèmes de développement spécifiques de certains pays en développement.
- Renforcer les effets de la coopération internationale

Les principes directeurs ont également fait l'objet du document final de Nairobi²⁹, à savoir :

²⁶ Nations Unies, séance plénière-dernière journée, 5^e séance- après midi.

²⁷ Définition de la coopération triangulaire par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique : La coopération triangulaire peut rassembler le meilleur de différents acteurs – les apporteurs de coopération pour le développement, les partenaires de la coopération Sud-Sud et les organisations internationales – pour partager leurs connaissances et mettre en œuvre des projets au service de l'objectif commun de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement

[https://www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/FRENCH%20-%20OECD%20Triangular%20co-operation%20Survey%20Report-June%202013.pdf](https://www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/FRENCH%20-%20OECD%20Triangular%20co-operation%20Survey%20Report-June%202013.pdf) (10/01/2017 à 13h00)

²⁸ <https://www.un.org/press/fr/2009/DEV2781.doc.htm> (10/01/2017 à 18h40)

²⁹ Ibid.

Principes normatifs :

- Respect de la souveraineté et de l'appropriation nationale.
- Partenariats entre égaux.
- Inconditionnalité.
- Non-ingérence dans les affaires intérieures.
- Intérêt mutuel.

Principes opérationnels :

- Responsabilité et transparence mutuelles.
- Efficacité de l'aide au développement.
- Coordination d'initiatives basées sur les preuves et les résultats.
- Approche multipartite.

Conformément aux principes de la souveraineté et de l'appropriation nationales, les pays en développement prennent l'initiative des activités de coopération Sud-Sud, les organisent et les gèrent. De même, c'est d'abord à eux, qu'ils incombent d'en assurer le financement et les apports de programme. Les organismes du système des Nations Unies pour le développement et les pays développés jouent un rôle de promotion, de catalyseur, et ne dirigent pas les activités opérationnelles Sud-Sud, tâche réservée aux pays en développement eux-mêmes.³⁰

2.4 Rôle de la CSS dans la coopération internationale

La CSS est passée par deux périodes, pré-années 2000 où elle était considérée par les spécialistes comme étant plus un 'slogan' qu'une réalité. Et post-année 2000 où elle a connu un essor dans les échanges internationaux.

³⁰ http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/SSC_17_3/SSC_17_3french.pdf (11/01/2017 à 11h30)

2.4.1 Pré-années 2000

La CSS date de la décolonisation. Durant cette période, la CSS représentait plus une aspiration politique qu'une réalité économique, du fait que la plus part des pays du sud était au même niveau en terme de degré de développement, de leur structure de production et de leurs paniers d'exportation et d'importation ; leurs avantages comparatifs se limitaient à leurs ressources naturelles ainsi qu'au coût de la main d'œuvre. Dans ce contexte, les pays développés se positionnaient au « centre » en se spécialisant dans les produits fins et les équipements de haute technologie, alors que, les pays en développement se concentraient uniquement sur l'exportation de leurs ressources naturelles. De ce fait, les relations économiques entre pays du sud-sud étaient plus de l'ordre de la concurrence que de la complémentarité.

Néanmoins, on remarquera que de nombreux pays en développement ont acquis des connaissances substantielles, des capacités et de l'expérience dans le domaine de la mise en place : d'institutions dynamiques d'administration sociale et économique ainsi que du développement technologique et de la gestion de l'environnement.³¹

2.4.2 Post-années 2000

Durant cette période, la CSS a pris une dimension inédite avec l'émergence de puissance régionale du sud comme : la Chine, l'Inde et le Brésil. La montée rapide de la CSS est en grande partie dû au basculement du commerce mondial des pays du centre aux pays de la périphérie comme le préconisait le visionnaire du développement Raul Prebisch³², il y'a plus de 40ans de cela. En effet, au cours des dix dernières années plus de la moitié de la croissance économique mondiale à été produite par les pays en développement, et plus particulièrement par les pays à forte croissance comme : la Chine et les pays d'Asie orientale (Japon, Corée du Sud...). Cette croissance a été le fruit de la récession économique connue par les pays industrialisés durant la crise mondiale de 2008-2009. Il en a découlé des échanges sud-sud sans cesse croissants, aussi bien en termes d'aide au développement, qu'en terme de commerce et d'investissements privés.

³¹ Jean François Bibourm, Diplomate, Analyste des relations du sud ; *la coopération sud-sud d'hier à aujourd'hui*, 2016

³² Raúl Prebisch est un économiste argentin connu pour sa contribution à l'économie structuraliste, en particulier à la thèse de Singer-Prebisch sur la dégradation des termes de l'échange qui forme la base de la théorie de la dépendance.

Alors que depuis les années 1990, le volume des échanges du commerce mondial a été multiplié par quatre, le commerce sud-sud à lui seul a été multiplié par dix, durant la même période³³. Par conséquent les exportations sud-sud sont passées de 18% à 32% des exportations totales des pays en développement.³⁴ Suite à l'essor rapide, ces stratégies de développements orientés vers l'extérieur, des complémentarités importantes sont apparues, surtout entre les PMA et les pays en voie de développement émergents. Ceci a engendré une série de situations de complémentarité-concurrence. Les complémentarités permettent à chaque pays en voie de développement d'identifier et d'exploiter ses créneaux d'avantages comparatifs pour produire certains biens et fournir des services particuliers dans les marchés régionaux et interrégionaux du sud dans les secteurs de l'agriculture, de la production manufacturière et des services, y compris dans le contexte de la production régionale et mondiale et des chaînes de distribution, et celles-ci se renforcent désormais mutuellement. Ce phénomène se produit pour une vaste gamme de produits, notamment des ressources naturelles, les biens intermédiaires, et les produits en termes de différenciation et spécialisation.

Par ailleurs, les investissements directs étrangers (IDE) ont, eux, pris une part sans cesse croissante dans les pays en développement. Les firmes transnationales investissent en effet de plus en plus dans les pays émergents ; alors que les IDE destinés aux pays en développement ne représentaient que 20 % des IDE mondiaux en 2000, ils en représentent aujourd'hui plus de la moitié. Ceux sont les quatre « BRIC » (Brésil, Russie, Inde, Chine) qui en sont les principaux destinataires : ils concentrent à eux seuls plus de la moitié de la totalité des IDE destinés aux pays en développement. Il apparaît clair que la CSS a permis d'éliminer le monopole dont bénéficient les pays occidentaux en matière de financement du développement. Cette coopération transforme en profondeur le commerce mondial d'une part, en offrant une diversification de source de financement au pays en développement, d'autre part, en augmentant les cours des matières premières du fait de la demande accrues de ces pays émergents.

³³ Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11.

³⁴ Ibid.

Section 03 : Organismes de la coopération sud-sud

3.1 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le monde connaît aujourd'hui une période de transition sans précédent. L'équilibre global des pouvoirs se modifie radicalement, le taux d'extrême pauvreté n'a jamais été aussi bas dans toute l'histoire de notre planète, la population mondiale est de plus en plus urbanisée et les nouvelles technologies provoquent une véritable révolution des comportements sociaux.

Des possibilités existent aujourd'hui pour éliminer l'extrême pauvreté, de stopper et d'inverser les inégalités grandissantes, et d'offrir un accès universel aux services de base, et de permettre à chacun de vivre au-dessus d'un seuil minimum de bien-être. A cet effet, le PNUD est sans aucun doute l'un des organismes qui contribue le plus à ce « développement humain durable³⁵ ». ³⁶

3.1.1 Qu'est-ce que le Programme des Nations Unies pour le développement

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il est présent sur le terrain dans 177 pays et territoires, afin d'aider les gouvernements à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Le PNUD est né de la fusion du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies créé en 1949, et du Fonds Spécial des Nations Unies, mis en place en 1958. Le PNUD, tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été établi par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1965.³⁷ Le siège du PNUD est situé à New York.

3.1.2 Vision du PNUD

Eu égard des prochains bouleversements à l'échelle mondiale, le PNUD concentre son action sur la prochaine grande avancée en matière de développement, à savoir : aider les pays à assurer simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction sensible des inégalités et de l'exclusion. Cet objectif est réalisable en une génération. Il est également possible de progresser

³⁵ Le développement humain durable est un processus qui vise à élargir les choix des individus en leur donnant davantage de compétences et de meilleures opportunités, et cela par des moyens durables au plan économique, social et environnemental, afin d'améliorer le présent sans compromettre l'avenir

³⁶ UNDP Strategic plan;

³⁷ Le PNUD pour débutants : un guide du Programme des Nations Unies pour le Développement pour les non-initiés.

sensiblement durant cette même période sur la réduction des inégalités et des exclusions sociales, fondées ou non sur le revenu.³⁸ Une vision aussi ambitieuse exigera une organisation qui satisfasse, voire transcende les exigences de qualité et d'efficacité les plus élevées attendues d'elle et de ses pairs. Il faudra également que son travail s'articule autour d'une série recentrée de résultats. Ceux-ci devront refléter les priorités et les besoins de chaque pays et de chaque région et favoriser les changements en matière de développement auxquels le PNUD contribuera directement et de façon importante et vérifiable durant le Plan stratégique.³⁹

Les résultats⁴⁰ attendus sont les suivants :

- La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus.
- Répondre aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de recevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.
- Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de bases.
- Des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.
- Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques.
- Dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le redressement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder.
- Les débats et les actions concernant le développement à tous les niveaux accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation.

Dans la quête de ces résultats, les activités de développement du PNUD concéderont une attention particulière à certaine population à savoir :

³⁸ Evoluer avec ce monde, plan stratégique PNUD pour 2014-2017

³⁹ Ibid

⁴⁰ Ibid

- Les personnes vivant dans la pauvreté, définie en valeur relative et absolue en utilisant le seuil de pauvreté international de 1,25 dollar/PPA par jour, l'indice de pauvreté multidimensionnelle et les seuils de pauvreté nationaux⁴¹.
- Les victimes des plus grandes inégalités et formes d'exclusion en termes d'accès aux possibilités économiques et de résultats effectifs, selon les chiffres fournis par les indices de développement humain ; parmi ces catégories, il faut mentionner tout particulièrement les femmes, les mères célibataires et les jeunes.⁴²

Par ailleurs, pour répartir géographiquement ses activités, le PNUD prendra en compte la distribution de la population entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. Et pour ce, l'action du PNUD est guidée par des principes fondateurs⁴³ qui déterminent son approche du développement, à savoir :

- Faire avancer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec des principes qui leur sont propres, en utilisant les capacités et les ressources institutionnelles disponibles.
- Prendre en considération l'importance cruciale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en faisant comprendre qu'il ne saurait y avoir de développement humain durable que si les femmes et les jeunes filles sont en mesure de participer à la vie de la société sur un pied d'égalité avec les hommes.
- Veiller à ce que le développement humain durable soit à la base de toutes les contributions de l'organisation, ce concept désignant l'élargissement des choix de chacun en améliorant les compétences et les opportunités de façon durable du point de vue économique, social et environnemental, c'est-à-dire dans l'intérêt du présent sans compromettre l'avenir.⁴⁴

⁴¹ Le seuil de 1.25 dollar PPA par jour est actuellement utilisé par l'Organisation des Nations Unies pour suivre la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement, afin de permettre des comparaisons entre les pays et d'établir des estimations de la pauvreté au niveau mondial. L'Organisation recommande, cependant, que pour suivre les tendances de la pauvreté dans les pays, on utilise les indicateurs fondés sur les seuils nationaux de pauvreté, lorsque ceux-ci sont disponibles (Manuel sur les indicateurs de surveillance des objectifs du Millénaire pour le développement, ONU, 2003 et version actualisée de 2008).

⁴² UNDP Strategic plan 2014-2017

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Le développement durable associe l'idée de développement humain, tel que défini dans les rapports successifs sur le développement humain, au concept de durabilité, tel que défini dans le document final de Rio +20.

- Reconnaître la valeur intrinsèque de l'ensemble des droits économiques, politiques, sociaux et civils établis par les Nations Unies et garantis par l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme ainsi que par les autres engagements pris dans le cadre d'accords multilatéraux.

3.2 United Nations Office for South-South Cooperation (UNOSSC)

Lors des différentes assemblées des Nations Unies, et de la conférence de Buenos Aires plusieurs résolutions ont été approuvées, parmi elles, la création d'une unité spéciale au sein du programme de développement des nations unies, pour promouvoir la coopération technique entre les pays en développement.⁴⁵ A partir de là, fût créé le bureau des Nations Unies pour la coopération sud-sud (UNOSSC⁴⁶).

3.2.1 Les missions conférées à cet organisme peuvent se résumer à travers ces quatre points⁴⁷ :

- Maintenir la CSS dans le sillage des Nations Unies tout au long du processus de développement international, et ce, par la recherche globale, l'orientation politique, et la capacité de ses institutions à assister les agences des Nations Unies et les pays en développement à travers le renforcement des capacités de leurs CSS.
- Engager un large éventail de partenaires, incluant les états membres, les institutions des Nations Unies, le secteur privé et la société civile dans le but d'offrir le support le plus efficace et opérationnel à cette coopération.
- Innover en continue à travers la recherche, la présentation et le transfert des pensées avant-gardiste afin de relever les défis cruciaux d'aujourd'hui.
- Permettre au pays du sud –en développement, émergent et les moins développés- de travailler ensemble en utilisant leurs richesses naturelles afin de contribuer au développement national, régional et global.

⁴⁵ United Nations Office For South-South Cooperation, about, background.

<http://www.unsouthsouth.org/> (15/01/2017 à 14h03)

⁴⁶ United Nations Office For South-South Cooperation

<http://www.unsouthsouth.org/> (15/01/2017 à 15h00)

⁴⁷ UNOSSC, what we do.

<http://www.unsouthsouth.org/> (15/01/2017 à 15h05)

3.2.2 Mode de fonctionnement

Dans l'objectif de promouvoir, coordonner et servir de support à la CSS, L'UNOSCC a désigné un service trois en un⁴⁸ afin de rendre opérationnel ses directives, ses orientations et son aide au pays en développement.

- a) La première structure du service est l'**académie globale du développement sud-sud**, qui est une plateforme en ligne à travers laquelle des centaines de solutions -pour le développement du sud- ainsi que des experts ont été identifiés et administrés.
- b) La deuxième structure est l'**exposition du développement sud-sud** qui se présente sous la forme d'une présentation annuelle de solutions couronnées de succès sur le développement du sud lors de l'événement : 'UN system-wide event'
- c) La troisième et dernière structure est L'**actif et échange de technologie sud-sud qui** facilite le transfert de solutions testées –concernant le développement du sud- à travers sa plateforme physique et internet, reliant les fournisseurs et chercheurs de solutions pour le transfert de technologies, développement de solution et financement dans un environnement sécurisé.

⁴⁸ Ibid (P51)

Conclusion

Ce chapitre avait pour objet de traiter de la coopération internationale afin de mieux comprendre comment se sont dressées les relations internationales durant les différentes phases de la coopération, mais également de souligner l'apparition de nouvelles formes de coopérations internationales, telle que la coopération décentralisée. Grâce à cette nouvelle forme de coopération, les collectivités locales ainsi que les organisations non gouvernementales ne sont plus tributaires des états pour nouer des relations/coopérations internationales. Par la suite, la genèse de la CSS a été abordée, à travers ses fondements juridiques, et historiques ; ainsi que son évolution, et enfin, le rôle qu'elle a joué au niveau international, notamment avec l'émergence des pays BRICS considérés comme le moteur de la croissance mondiale. Pour finir, deux des organismes les plus actifs en matière de CSS ont été présentés : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'United Nations Office of South-South Cooperation (UNOSSC). L'accent a été mis sur leurs objectifs, ainsi que leurs modes de fonctionnement.

Chapitre II :
L'AGENDA 2030

Au cours des deux dernières décennies, la croissance économique a permis à plus de 660¹ millions d'individus de sortir de la pauvreté, et a amélioré le revenu de plusieurs autres millions. Mais, trop souvent, elle s'accompagne d'une mauvaise exploitation du capital naturel de la Terre qui se raréfie de plus en plus, et d'effets négatifs sur l'environnement et sur les populations pauvres. C'est pourquoi, il est nécessaire de recourir à un nouveau mode de développement, durable et plus efficace.

Le développement durable est basé sur une utilisation efficiente des ressources, selon une planification qui veille à en faire profiter, dès à présent et à plus long terme, les populations et la planète. Ce mode de développement consacre la croissance à la fois inclusive et respectueuse de l'environnement, dans la volonté de faire reculer la pauvreté, promouvoir une prospérité partagée et répondre aux besoins des générations futures.

Le développement durable s'articule autour de trois grands piliers : la croissance économique, la gestion de l'environnement et l'inclusion sociale.

Toutes les dimensions du développement sont concernées par ces trois piliers, allant de l'urbanisation rapide à l'agriculture, en passant par les infrastructures, la production et l'utilisation de l'énergie, jusqu'à l'eau et les transports.

De plus en plus, les consciences s'éveillent : des modèles de croissance et de transport à faible émission de carbone sont adoptés, et des pratiques tenant compte du changement climatique sont régulièrement mises en œuvre par les agriculteurs, soucieux de préserver leur environnement. Aujourd'hui, les pays, les villes, les entreprises et les organisations de développement ne se posent plus la question de savoir si le développement doit être durable. Aujourd'hui, ils font converger leurs efforts dans le but de savoir *comment faire pour que ce développement soit durable*.

A ce propos, le 70^{ème} anniversaire des Nations Unies marque l'inauguration d'une nouvelle ère de développement international et de partenariat multilatéral sous le slogan « Une ONU plus forte pour un monde meilleur ».

¹ <http://www.banquemonddiale.org/fr/topic/sustainabledevelopment/overview>. (20/01/2017 à 18h00)

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte l'agenda 2030 pour le développement durable, couvrant 17 objectifs de développement durable (ODD) qui succéderont aux 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Ce nouveau programme cadre le développement global sur une période de 15 ans, de 2016 à 2030, pour l'avènement de ce monde meilleur rêvé par tous depuis si longtemps : durable, pacifique, juste et social... et, pour la première fois, cet agenda entend dépasser les clivages traditionnels Nord-Sud : les ODD valent pour tous !

Dans ce qui suit, les éléments phares de l'agenda 2030 seront éclairés. Nous reviendrons sur la transition entre OMD et ODD avant d'expliquer les différents ODD et les différentes cibles que vise ce programme. Puis, nous nous pencherons sur la problématique de mise en œuvre du programme, et la vision du PNUD concernant cette mise en œuvre. Enfin, nous nous arrêterons sur le 17^{ème} ODD : « Partenariats pour la réalisation des objectifs ».

Section 01 : Transformer notre monde

1.1. Des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le processus de Développement Durable a été entamé lors du sommet de Rio en 1992². Pour la première fois, les dirigeants du monde s'étaient engagés à promouvoir le développement durable en convenant d'un plan d'action « Agenda 21 »³ et d'un certain nombre de principes. Dix ans après, à l'occasion du sommet de Johannesburg⁴, les états membres reconnaissent que la mondialisation a creusé les inégalités entre les pays, et décident de réaffirmer les objectifs sociaux et environnementaux de l'agenda 21.

D'un symbolisme incontournable et célébré partout dans le monde, l'avènement du troisième millénaire donna à l'ONU l'occasion de présenter une stratégie nouvelle adaptée

² <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/background.html> (22/01/2017 à 15h27)

³ <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm>. (22/01/2017 à 19h05)

⁴ <http://www.un.org/french/events/wssd/> (25/01/2017 à 20h00)

aux réalités et aux besoins changeants du monde du XXI^e siècle. En 2000, face aux fléaux récurrents à l'échelle du monde, 189 pays ont décidé de se rassembler pour préparer l'avenir.⁵

Les perspectives sont alors loin d'être réjouissantes : sécheresse, guerres, épidémies, pauvreté... mais leurs effets négatifs ne représentent pas une fatalité pour autant.

Les aliments que produit la planète sont suffisants pour nourrir tout le monde mais ils sont mal répartis. Des traitements peuvent guérir les maladies mais ils sont très onéreux. Les catastrophes naturelles sont inévitables mais nous pouvons les prévenir pour éviter leurs lourds bilans humains.

C'est dans ce contexte que le sommet du Millénaire⁶ est annoncé en 1998, accompagné d'une campagne d'information internationale qui durera deux années, pendant lesquelles l'engagement de la communauté internationale sera consolidé, et les partenariats avec les gouvernements et la société civile seront renforcés, dans le but de bâtir un monde plus juste pour tous. Ce qui constitua, alors, le plus grand rassemblement de gouvernements et de chefs d'Etat de tous les temps s'est tenu du 6 au 8 septembre 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York⁷.

Le sommet s'est conclu par l'adoption, de la part des 189 états membres, de la « *Déclaration du Millénaire* »⁸ qui exhorte les nations à s'engager en faveur d'un partenariat mondial pour réduire l'extrême pauvreté, et fixe huit objectifs, dont l'échéance commune est fixée à 2015 : *les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*.⁹

1.1.1. La Déclaration du Millénaire

Cet ambitieux programme fixe des objectifs mesurables, assortis de 21 cibles¹⁰ à atteindre dans un délai de 15 ans, entre 2000 et 2015.

⁵<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/>. (26/01/2017 à 15h34)

⁶<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/9848Draft%20RC%202030%20enda-2.pdf> (26/01/2017 à 15h56)

⁷<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml> (28/01/2017 à 17h12)

⁸<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml> (28/01/2017 à 17h12)

⁹http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgoverview/mdg_goals.html (28/01/2017 à 22h17)

¹⁰ Voir annexe N°3

Au XXI^e siècle, afin de relever le défi d'une mondialisation profitable à toute l'humanité, de façon équitable, certaines valeurs fondamentales¹¹ doivent sous-tendre les relations internationales, à savoir :

- La liberté ;
- L'égalité ;
- La solidarité ;
- La tolérance ;
- Le respect de la nature ;
- Le partage des responsabilités.

Pour traduire ces valeurs communes en actes, 8 objectifs sont définis dans la Déclaration du Millénaire :

Figure N°1 Les objectifs du Millénaire pour le Développement

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Huit objectifs pour 2015



Source : <https://fondationsaningong.jimdo.com/>. (25/01/2017 à 20h40)

¹¹ <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>. (28/01/2017 à 21h30)

Ces OMD font donc l'objet d'un consensus universel visant à combattre la faim et la pauvreté, à préserver l'environnement, à améliorer l'accès à l'éducation et à la santé, à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect de l'environnement, et à mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

1.1.2. Les avancées réalisées

En l'espace de 15 années, les OMD ont réalisé des avancées dans plusieurs domaines importants ¹²:

- La pauvreté mondiale a été réduite de moitié 5 ans avant l'échéance de 2015 ;
- 90% des enfants vivant dans les régions en développement bénéficient désormais d'une éducation dans le primaire, et les écarts d'inscription entre les garçons et les filles ont diminué ;
- Des avancées remarquables ont été accomplies dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose, parallèlement à l'amélioration de tous les indicateurs de santé ;
- La probabilité qu'un enfant meure avant son cinquième anniversaire a presque été divisée par deux au cours des deux dernières décennies. Ce qui veut dire qu'environ 17 000 enfants sont sauvés tous les jours ;
- Plus de 2 milliards de personnes ont accédé à des sources d'eau potable améliorées.

1.1.3. Les lacunes subsistantes

Malgré les progrès significatifs qui ont été accomplis pendant les 15 dernières années sur la voie de la réalisation des OMD, la tâche n'est toujours pas complètement achevée¹³ :

¹² Disponibles sur le lien suivant : http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgoverview/mdg_goals.html
(30/01/2017 à 16h28)

¹³ <https://fondationsaningong.jimdo.com/fran%C3%A7ais-1/articles-1/8-objectifs-du-mill%C3%A9naire>.
(30/01/2017 à 19h53)

- La cible de réduction de la faim se trouve à portée, mais n'a pas encore été atteinte ;
- La durabilité de l'environnement est sérieusement menacée ;
- Une grande partie des décès maternels sont évitables, mais le progrès dans ce domaine reste insuffisant ;
- L'accès à la thérapie antirétrovirale et à la connaissance en matière de prévention du VIH doivent se développer ;
- Le droit à l'éducation primaire est encore refusé à de trop nombreux enfants ;
- Dans l'ensemble, moins d'argent est consacré à l'aide, et cela affecte les pays les plus pauvres.

Vingt ans après le lancement du processus du développement durable en 1992, une nouvelle conférence s'est tenue en 2012 à Rio de Janeiro au Brésil, plus connue sous le nom du Sommet de la Terre¹⁴ « l'avenir que nous voulons », dit RIO +20. Cette conférence est l'occasion pour les pays d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes subsistantes concernant la mise en œuvre du processus de développement durable. Les états membres constatent le succès des Objectifs du Millénaire qui devaient prendre fin en 2015, mais reconnaissent également la nécessité d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après 2015. Pour ce faire, un groupe de travail ouvert (GTO), composé de représentants de plus de 70 pays¹⁵, est chargé de déterminer un ensemble *d'Objectifs de Développement Durable* à atteindre. Ce groupe de travail recommande 17 *objectifs* après plus d'un an de négociation.

1.2. Le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030

C'est lors du sommet de l'ONU qui s'est déroulé du 25 au 27 septembre 2015 à New York¹⁶, après un processus de négociation qui a duré plus de deux ans et a bénéficié de la participation sans précédent de la société civile¹⁷, que les 193 Etats membres approuvent le

¹⁴ <https://www.un.org/french/events/rio92/rioround.htm> (04/02/2017 à 23h05)

¹⁵ <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/overview/open-working-group-on-sustainable-development-goals/fr/>. (06/02/2017 à 9h43)

¹⁶ <http://www.un.org/press/fr/2015/ag11688.doc.htm> (06/02/2017 à 14h50)

¹⁷A l'inverse, les OMD ont été élaborés par un groupe d'experts à huis clos.

document final du nouveau programme de développement intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Dans ce programme élargi, dédié à la durabilité, les nouveaux Objectifs de Développement Durable reprennent les engagements des accords antérieurs, notamment celui de Rio 92, qui se caractérisent par leur inachèvement. Les ODD visent alors à étendre la portée des OMD, et s'attèlent à traiter les sources des problèmes, pas seulement leurs symptômes.

1.2.1. QUOI ?

Le *Programme 2030* se définit comme un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité ».¹⁸

Ce nouveau programme, appelé « Agenda 2030 », formalise désormais 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) avec 169 cibles¹⁹ en comparaison aux 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avec 21 cibles.

L'Agenda 2030 est un programme unique, intégré et équilibré encadré et renforcé par 6 éléments clés :

- 1) Dignité
- 2) Êtres humains
- 3) Prospérité
- 4) Planète
- 5) Justice
- 6) Partenariat.

L'articulation du programme autour de ces 6 éléments permet de promouvoir le développement durable dans ses trois dimensions²⁰ sociale, économique et environnementale, fondé sur la paix, l'inclusion, la bonne gouvernance et un partenariat mondial.

¹⁸ <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> (07/02/2017 à 14h40)

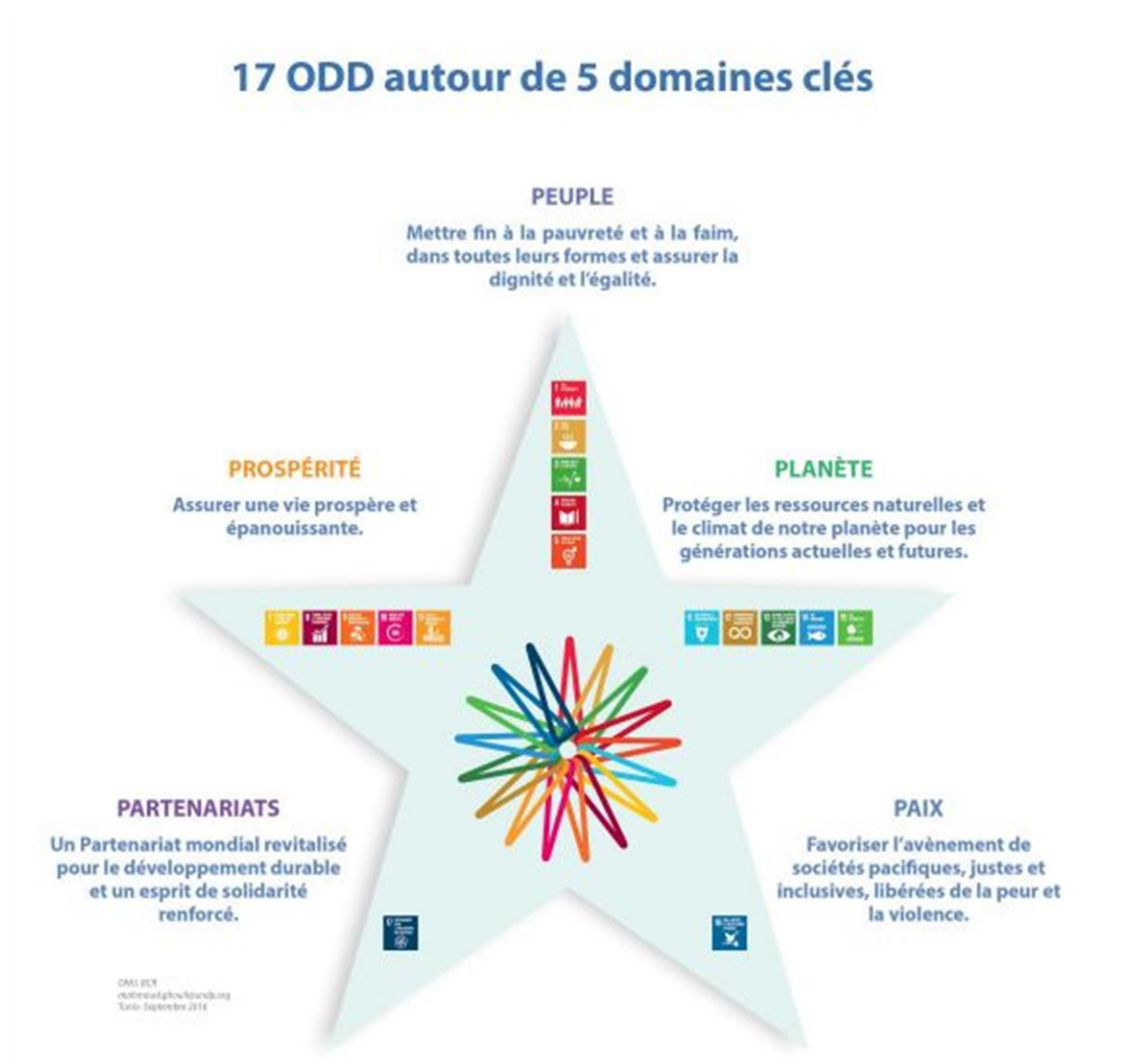
¹⁹ Voir annexe N°4

²⁰ Les OMD étaient axés principalement sur les questions sociales

Les 17 objectifs de Développement Durable couvrent 5 domaines clés appelés les **5P** :

- 1) Peuple,
- 2) Planète,
- 3) Prospérité,
- 4) Paix ;
- 5) Partenariats.

Figure N° 2 : L'Etoile du Développement Durable





ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Le premier ODD est un objectif ambitieux mais accessible. Il vise l'éradication de l'extrême pauvreté sous toutes ces formes d'ici 2030. Les OMD ont réussi à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en l'espace de 15 ans. Néanmoins, ils ne sont pas parvenus à éradiquer la pauvreté. Il est temps de tirer des enseignements du passé et d'éliminer la pauvreté pour de bon !



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Un incroyable tour de force a été réalisé durant ces 20 dernières années : désormais, parmi les personnes qui souffraient de la faim, 1 personne sur 2 n'en souffre plus.

Réduire le nombre de personnes souffrant de la faim quasiment de moitié, c'est bien. Mais éliminer complètement la famine et la malnutrition, c'est mieux !

L'objectif « FAIM ZERO » veut un monde où tous auraient accès à une nourriture suffisante et nutritive, tout au long de l'année. Le défi est certes de taille, mais il faut y faire face, ensemble !



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Quoi de plus important qu'une bonne santé ? Notre santé conditionne tous les aspects de notre existence, de notre plaisir à vivre à la moindre de nos actions.

Même si de grands projets ont été accomplis, d'immenses défis restent encore à relever en matière de santé et de bien-être.

L'ODD N°3 « BONNE SANTE ET BIEN ÊTRE » vise à garantir l'accès de tous à une couverture médicale ainsi qu'à des médicaments sûrs et efficaces. Ainsi, la possibilité de vivre en bonne santé sera donnée à tout le monde.



ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

De nombreux enfants à travers le monde sont privés de leur droit à l'éducation. Les guerres, les conflits, la pauvreté, entre autres raisons, empêchent ces enfants d'aller à l'école et de s'armer de savoirs. Mais bonne nouvelle, en 2015, le taux de scolarisation en primaire dans les pays en développement atteint 91%²¹. Un bon score qui nécessite maintenant d'être complété et étendu à des niveaux supérieurs d'éducation. Il faut désormais viser plus haut et atteindre, entre autres, l'objectif d'assurer l'éducation primaire et secondaire pour tous, une formation professionnelle abordable et un accès à l'enseignement supérieur.



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Malgré les grandes avancées enregistrées en matière d'équité et de prospérité dans le monde, les femmes et les filles souffrent toujours de profondes inégalités et ce dans plusieurs domaines : qu'il s'agisse de l'emploi et des salaires, de l'assomption unilatérale de tâches dites « typiquement féminines » ou encore dans les prises de décisions publiques.

L'ODD N°5 « ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES » ambitionne de mettre un terme définitif, partout dans le monde, aux discriminations à l'encontre des femmes et des filles. Ces dernières pourront ainsi jouir pleinement de leur droit le plus absolu.



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Si l'eau potable et l'assainissement sont des services qui vont de soi pour une grande partie de la population mondiale, il n'en va pas de même pour beaucoup. En effet, pour plus de 40% de la population mondiale, l'accès à l'eau est un luxe.

L'ODD N°6 « ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT » fait appel au renforcement de la coopération internationale, au partage des technologies de traitement des eaux ainsi qu'à la protection des zones humides et des cours d'eau, dans le but d'assurer l'accès universel à l'eau potable, à un coût abordable d'ici 2030.

²¹ www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf (08/02/2017 à 9h56)



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

La population mondiale est en perpétuelle croissance entraînant parallèlement une croissance des besoins énergétiques. De plus, dans un contexte de développement des technologies, ces besoins sont évolutifs. La provenance de l'énergie répondant à ces besoins pose question. L'ODD N°7 « ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE » doit répondre à une double problématique : répondre aux besoins en énergie de la population et préserver l'environnement. Pour atteindre cet objectif, il faut alors renforcer l'efficacité énergétique en investissant dans des sources d'énergies propres comme l'énergie solaire ou éolienne, et mettre de côté les combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre qui entraînent des changements climatiques profonds et qui ont des répercussions considérables sur tous les continents.



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

L'un des éléments majeurs de la croissance économique est la création d'emplois qui permettent aux personnes de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

L'ODD N° 8 « TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE » implique le soutien de politiques encourageant l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Il vise à garantir un travail décent à tous, hommes et femmes, d'ici 2030 en éradiquant le travail forcé, l'esclavage et le trafic d'êtres humains.



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Avec la mondialisation, les progrès technologiques et l'avènement d'internet, le monde est de plus en plus interconnecté et prospère.

Cette interconnexion favorise le développement et permet de bénéficier des contributions de personnes originaires des quatre coins du monde. L'ODD N°9 « INNOVATION ET INFRASTRUCTURES » vise à combler la fracture numérique, promouvoir des industries durables et investir dans la recherche scientifique.



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

C'est l'éternel refrain : les riches s'enrichissent, tandis que les pauvres s'appauvrissent. Ceci n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. Le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser, en aggravant les inégalités de revenus. Ces inégalités sont aujourd'hui une préoccupation et un enjeu mondial. L'atteinte de l'ODD N°10 « RÉDUCTION DES INÉGALITÉS » requiert l'adoption de politiques qui offrent des possibilités à tous, indépendamment de leur identité ou de leur origine. Il vise la suppression des inégalités en améliorant la réglementation des institutions et des marchés financiers, en acheminant l'aide au développement aux populations nécessiteuses et enfin, en aidant les personnes à migrer en toute sécurité pour profiter d'opportunités.



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SURS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Les villes exercent un fort pouvoir d'attractivité de par leur bouillonnement d'activité et leur dynamisme économique et culturel. C'est pourquoi, elles sont de plus en plus peuplées.

Paradoxalement, les villes sont souvent des foyers d'extrême pauvreté.

L'ODD N° 11 « VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES » vise à préserver l'attrait des villes en les rendant durables pour tous.

L'atteinte de cet objectif nécessite la construction de logements sociaux de qualité et abordables, l'investissement dans les transports publics, la réfection des taudis, l'implication de plus d'acteurs concernant les décisions relevant de la planification urbaine et enfin, la création d'espaces verts.



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Même s'il est vrai que la consommation est variable d'une personne à une autre, le fait est qu'une grande partie de la population mondiale n'a pas suffisamment accès à la consommation pour couvrir ses besoins essentiels. C'est pourquoi l'ODD N°12 « UNE CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLE » vise à donner à tous, la possibilité de couvrir ses besoins pour vivre et s'épanouir.

Pour y parvenir, une consommation rationnelle, qui permet de préserver et mieux gérer les ressources naturelles, est recommandée. Il faudrait également mettre en place des mesures pour inciter les entreprises et les consommateurs à réduire et recycler leurs déchets. Améliorer le traitement des déchets toxiques déjà existants, et réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant, à l'échelle de la planète. De plus, il faudra aider les pays où le niveau de consommation demeure encore faible à s'orienter vers des modes de consommation plus responsables.



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Tous les pays du monde ressentent, à des degrés variables, les effets néfastes du changement climatique. Les catastrophes naturelles telles que les séismes, les tsunamis, les inondations et les cyclones tropicaux entraînent de très lourdes pertes humaines et matérielles. De nos jours, l'impact du réchauffement climatique ne cesse de s'aggraver, en témoigne la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes.

L'ODD N°13 « MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES » vise à répondre au défi urgent de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale sous le seuil de 2 °C par rapport au niveau préindustriel, dans le but d'éviter les pires conséquences des changements climatiques. Une volonté politique et des mesures technologiques adéquates sont indispensables à l'atteinte de cet objectif.



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui, près d'un tiers des stocks halieutiques de la planète est surexploité. La diversité biologique marine et côtière est indispensable pour la subsistance de plus de 3 milliards de personnes vivant aux alentours des côtes. Il en va également de la survie des personnes vivant loin des océans. La température, la composition, les écosystèmes et les courants des océans jouent un important rôle pour la vie humaine. L'ODD N°14 « VIE ACQUATIQUE » vise la protection et une meilleure gestion des ressources marines.



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

L'alimentation des humains et des animaux, la qualité de l'air et de l'eau, et la lutte contre les changements climatiques dépendent fortement de la biodiversité des sols. La biodiversité des sols est aujourd'hui mise à mal : la désertification gagne du terrain et des espèces animales sont en voie d'extinction. L'ODD N°15 « VIE TERRESTRE » vise à inverser cette tendance d'ici 2020, en préservant et en restaurant les écosystèmes terrestres (forêts, montagnes, ...).



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

De trop nombreuses populations pâtissent de fléaux qui entravent leur développement. Des pays sont en proie aux crimes, à l'exploitation, à la torture et aux conflits armés. Or, la paix et la justice sont un objectif vers lequel tous les pays doivent tendre

L'ODD N°16 « PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES » vise à limiter toutes les formes de violence, et exhorte les gouvernements ainsi que les communautés à trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité. L'atteinte de cet objectif implique un renforcement de l'état de droit, la réduction des flux d'armes illicites et une plus grande implication des pays en développement dans les institutions de gouvernance mondiale.



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

Avec tous les défis à relever aujourd'hui, un consensus se dessine de plus en plus nettement sur la nécessité de collaborer pour atteindre les nombreux objectifs fixés.

Grace à internet, aux voyages et aux institutions internationales, notre monde est plus interconnecté que jamais. Le fait que 193 pays se soient mis d'accord pour adopter l'ambitieux projet de l'agenda 2030 montre la réelle volonté de ces pays de coopérer pour transformer notre monde d'ici les 15 prochaines années.

Une collaboration internationale, c'est ce que vise ce dernier ODD « PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS ».

1.2.2. POURQUOI ?

RIO +20 permet de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable afin de faire face :

- 1) Aux OMD restés en suspend à l'échéance 2015 ;
- 2) Aux nouveaux défis émergents d'ordre :
 - **Economique** : épuisement des ressources naturelles, inflations, déficits budgétaires, déficit de gouvernance et de responsabilité aux niveaux mondial, régional, national et local ...
 - **Social** : défis démographiques, urbanisation, catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses, augmentation des inégalités, vulnérabilités et exclusions, maladies émergentes, persistance de la pauvreté, chômage, terrorisme, violence, récurrence des crises et conflits humanitaires.....
 - **Environnemental** : changement climatique²², perte de la biodiversité, élévation du niveau de la mer, acidification des océans, désertification, dégradation des sols, sécheresse, pénurie d'eau douce....
- 3) Au besoin urgent d'un changement transformationnel dans les modes de consommation et de production, et dans l'utilisation rationnelle des ressources pour instaurer un développement sans laissés pour compte, inclusif, durable et équitable²³.

²²Les ODD ont coïncidé avec l'accord sur les changements climatiques (COP21), conclu en 2015 lors de la Conférence de Paris. Avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ratifié au Japon en mars 2015, ces accords définissent un ensemble de normes communes et de cibles atteignables pour réduire les émissions de carbone, gérer les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et renforcer les capacités de relèvement post-crise.

²³Les OMD ciblaient les pays en développement, en particulier les plus pauvres, tandis que les objectifs de développement durable seront applicables dans le monde entier, dans les pays riches et pauvres.

1.2.3. QUI ?

Outre les états membres de l'ONU, 6 types de parties prenantes²⁴ ont participé à l'élaboration du programme à l'horizon 2030 :

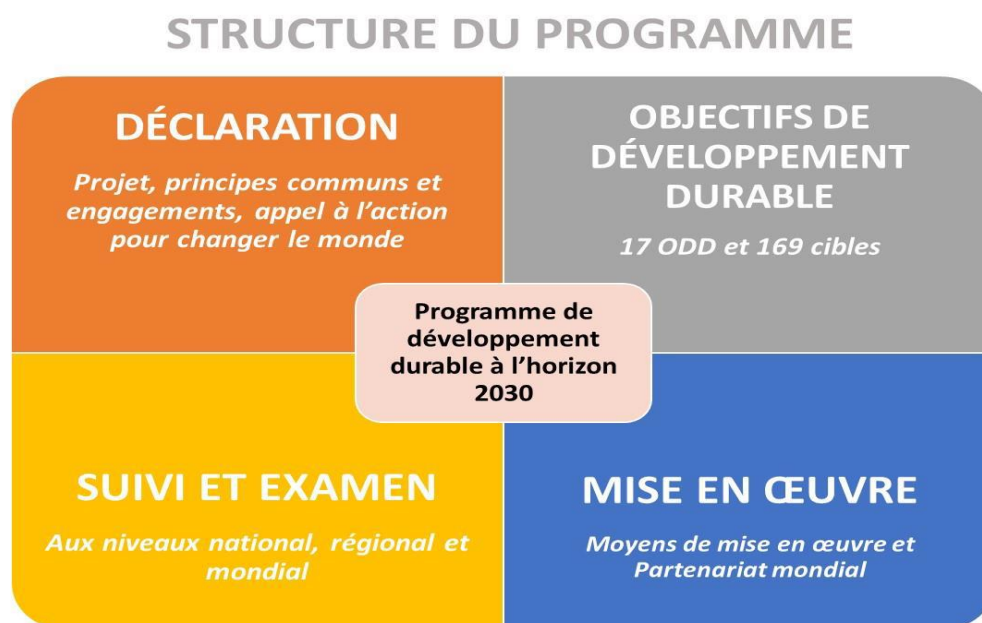
- 1) **Un groupe inter agence** regroupant 60 entités des Nations Unies et organisations internationales ;
- 2) **Le monde des affaires et industries** ;
- 3) **La société civile**, à travers :
 - 11 consultations thématiques mondiales ;
 - 100 consultations nationales dans plus de 60 pays ;
 - « My World », une enquête mondiale innovante qui a touché 8 millions de personnes à travers le monde.
- 4) **Les Régions** : à travers les consultations menées par les commissions économiques régionales ;
- 5) **Le milieu scientifique et universitaire** ;
- 6) **Les dirigeants politiques.**

1.2.4. COMMENT ?

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est articulé autour de quatre grandes parties :

- 1) Déclaration : elle définit le projet et les principes visant à transformer notre monde ;
- 2) Objectifs et cibles de développement durable ;
- 3) Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial ;
- 4) Suivi et examen.

²⁴ Mahmoud Ghouil, LE PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 17 Objectifs pour réaliser un monde meilleur à l'horizon 2030, Tunis- Septembre 2016.

Figure N° 3: Structure du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030

Source : **Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030**, Groupe des Nations Unies pour le développement, Février 2016.

Un nouveau cadre intégré de suivi et d'examen permettra de suivre les 17 ODD et 169 cibles du programme de développement durable à l'horizon 2030²⁵. Ce cadre de suivi comprend environ 230 indicateurs²⁶ qui ont été développés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur (GENUE), et adoptés par la Commission des statistiques de l'ONU. Il servira de référence lors de l'élaboration des rapports annuels relatifs aux ODD.

²⁵ GHOULI (Mahmoud) : LE PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 17 Objectifs pour réaliser un monde meilleur à l'horizon 2030, Tunis- Septembre 2016.

²⁶ Voir annexe N°4

Section 02 : Mise en œuvre du programme de développement Durable 2030

2.1. La problématique de mise en œuvre :

Historiquement, les accords de Rio 92 se caractérisent par leur inachèvement et ont donné lieu au renouvellement de ces accords, 20 ans plus tard.

Les ODD, qui constituent aujourd'hui le nouvel accord, ont un rôle majeur à jouer à la condition qu'ils soient effectivement mis en œuvre.

Faire de ces ODD une réalité et assurer l'opérationnalité de l'agenda 2030, et du développement durable de manière générale, passe par l'établissement d'un contrat social aux niveaux national et international. L'une des erreurs des OMD fut de passer outre ce préalable. Conséquence : des résultats satisfaisants mais insuffisants qui laissent un goût d'inachevé.

Pour réussir la mise en œuvre des ODD, il faut partir de l'existant. Ces ODD sont par définition « universels ». Ils sont donc applicables partout dans le monde. Or, la réalité aujourd'hui, est que les circonstances nationales et les préoccupations varient d'un pays à l'autre à travers le monde. Une fois avoir pris conscience de cette réalité, il faudra développer l'expérimentation et l'apprentissage nécessaires à construire des économies, à travers la mise en place de démarches et procédures fondées sur ces différences. Ici, la manière de mettre en œuvre les ODD l'emporte sur la substance elle-même.

Le projet dont il est question s'intitule « Transformer notre monde ». Mais toute transformation n'est pas, par définition, favorable à tous.

Les antagonismes existants et les nombreuses barrières aux changements en témoignent. Il est utopique, aujourd'hui, de faire croire systématiquement au « Win-Win » à court terme.

Après la « mise en politique » du développement durable par les Accords de Rio 92, la « mise en économie » par les ODD et leur gouvernance sera, elle, sans doute, génératrice de perdants. Car parfois, les incertitudes sur les gains sont plus importantes que les coûts des actions qui les engendrent. C'est pourquoi, l'opérationnalisation du développement Durable ne sera possible qu'à travers l'adoption d'une démarche, qui consiste à construire un compromis interne aux pays et aux régions. Nous parlons là du « contrat social » évoqué précédemment, sans lequel le succès du processus post 2015 ne peut être espéré.

Ce contrat posera alors le problème « des compensations », condition du « win-win » à long terme, c'est-à-dire dans un futur où les ODD seront atteints.

L'une des chances des ODD est leur caractère universel. Cette universalité doit également être valable dans leur opérationnalité. L'opérationnalité universelle des ODD impose la mise en cohérence des processus du niveau national au niveau international. Les compromis nationaux sont un préalable indispensable à l'existence d'un compromis international. Les nouvelles institutions du développement durable sont mises au défi d'assurer cette cohérence dans la mise en œuvre pour que l'agenda à l'horizon 2030 puisse aboutir.

2.2. La vision du PNUD sur la mise en œuvre du programme :

Présent dans 177 pays et territoires²⁷, le PNUD contribue à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion.

Ce réseau mondial de développement aide les gouvernements à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés.

Face à un impératif pressant de renforcement du développement durable d'ici 2030, et fort de son expérience sur le terrain et de son expertise dans le domaine du développement, le PNUD focalise son action sur la prochaine grande avancée en matière de développement.

2.2.1. Stratégie d'appui à la mise en œuvre du programme :

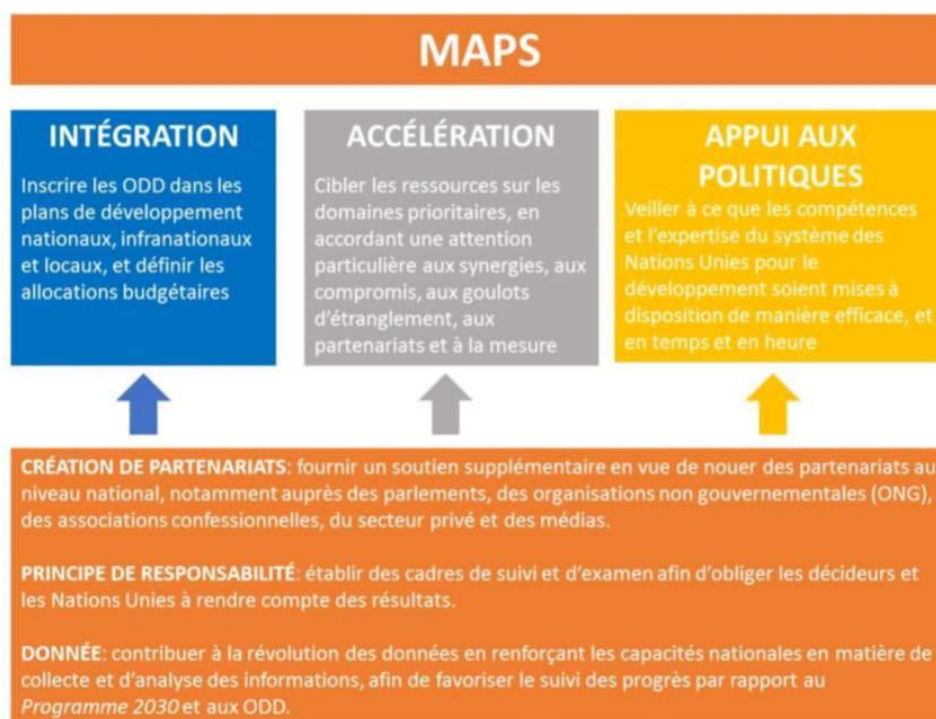
Afin de faciliter la mise en œuvre du programme 2030, les États ont souhaité bénéficier d'un appui cohérent et intégré de la part du système des Nations Unies pour le développement.

En réponse à cette demande, le PNUD, avec le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), collabore au développement d'une stratégie d'appui désignée « **MAPS*** » (stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques), qui permettra une mise en œuvre efficace et cohérente. Axée sur la cohérence des politiques et l'engagement multipartite, cette stratégie accorde une attention particulière aux éléments transversaux que sont les partenariats, les données et la responsabilisation.²⁸

²⁷<http://www.un.org/youthenvoy/fr/2013/08/pnud-programme-nations-unies-developpement/>

(02/02/2017 à 10h18)

²⁸ Voir annexe N°5

Figure N°4 : La stratégie MAPS

Source : **Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030**, Groupe des Nations Unies pour le développement, Février 2016.

Cette stratégie est structurée autour de trois composantes :

- ✚ La composante **Intégration** de MAPS vise à inscrire le programme 2030 au niveau national et local et à aider les Etats à l'intégrer dans leurs plans stratégiques de développement nationaux ainsi que pour les allocations de budgets.
- ✚ La composante **Accélération** accorde une attention particulière aux synergies et aux compromis intersectoriels. Son objectif principal est de cibler les ressources nationales (et celles de l'ONU) sur des domaines prioritaires identifiés au cours du processus d'intégration, en vue d'accélérer l'avancement de la réalisation des ODD. L'accélération permet de se focaliser sur les objectifs de développement correspondant le mieux au contexte de chaque pays en fournissant des outils qui facilitent l'identification des obstacles aux progrès.

- ✚ La composante **Appui aux politiques** tend à fournir un appui politique coordonné et commun aux pays travaillant à la réalisation de leurs ODD. Elle veille à ce que ces pays puissent bénéficier, en temps et en heure, des compétences et de l'expertise que met l'ONU à leur disposition afin de les aider à atteindre ces objectifs.

Ces trois composantes fonctionneront très souvent ensemble et ne suivent pas spécialement d'ordre chronologique, mais elles peuvent servir de cadre pour décrire l'appui que le système des Nations unies pour le développement entend fournir.

Toutefois, le PNUD à lui seul ne pourra assurer la réussite du programme à l'horizon 2030. L'implication des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des citoyens est indispensable pour parvenir à léguer un monde meilleur aux générations futures.

2.2.2. Facteurs influents sur la mise en œuvre du programme

Depuis 2012, le PNUD et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) ont facilité une conversation mondiale sans précédent, notamment à travers l'initiative « Enquête sur mon monde »²⁹, ou encore à travers le site internet « le monde que nous voulons »³⁰.

Ceci a permis la rédaction de deux rapports intitulés « Un million de voix »³¹ et « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 »³², résumant les conclusions de la conversation mondiale.

Ces rapports mettent en lumière des facteurs qui, dans chaque pays, peuvent faciliter ou, au contraire, compromettre la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable, à savoir :

²⁹<http://www.myworld2015.org/?lang=fr> (03/02/2017 à 15h35)

³⁰<https://www.worldwewant2030.org/fr> (03/02/2017 à 12h20)

³¹<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/mdg/a-million-voices--the-world-we-want/>
(04/02/2017 à 17h56)

³²<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/mdg/delivering-the-post-2015-development-agenda/>
(06/02/2017 à 21h00)

* Mainstreaming, Acceleration and Policy Support

- Les acteurs nationaux et les autorités locales ;
- Le secteur privé ;
- La société civile ;
- La culture.

C'est pourquoi, la réussite de la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 doit prendre en compte les points suivant :

Le renforcement des capacités et l'amélioration des institutions :

Un programme transformateur nécessite des institutions et des capacités améliorées, coordonnées et intégrées.

L'adaptation du programme au contexte local :

Transposer le programme mondial naissant dans des plans de développement nationaux et locaux, tout en encourageant les interactions et les partenariats.

Un Suivi participatif et une responsabilisation :

Etant responsables de la concrétisation des objectifs et des cibles définis, les individus doivent être au centre du processus.

La participation du secteur privé :

Mobiliser l'investissement privé au profit du développement durable, et privilégier une approche inclusive qui consiste à faire participer les entreprises et les industries à la planification du développement au niveau national.

Les partenariats avec la société civile :

Reconnaitre et comprendre le rôle de la société civile dans l'élaboration des politiques pour l'après 2015.

Culture et développement :

L'adaptation des stratégies de développement au contexte local et l'obtention de résultats positifs exigent la prise en compte et la compréhension des aspects culturels de la société.

Section 03 : Focus sur l'ODD 17

La réussite du programme de développement durable dépend étroitement de la mise en place de partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Il est nécessaire que des partenariats inclusifs, aux niveaux mondial, régional, national et local, soient construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre.

L'énergie durable, les infrastructures et le transport, ainsi que les technologies de l'information et des communications sont des secteurs clés, qui nécessitent d'importants investissements à long terme, notamment d'investissements directs étrangers, en particulier dans les pays en développement. C'est pourquoi il est urgent de mobiliser, rediriger et débloquer le pouvoir de milliards de dollars de fonds privés vers le développement durable afin de déclencher les changements nécessaires dans ce domaine et de réaliser les objectifs fixés.

Le secteur public devrait s'atteler au remaniement des règlements et des structures d'incitation relatifs aux investissements de manière à les attirer et ainsi, à renforcer le développement durable. Les mécanismes nationaux de surveillance devraient également être renforcés, en particulier les institutions supérieures de contrôle et la fonction de vérification correspondant à la législature.

3.1. Faits et chiffres clés :

Quelques faits et chiffres³³ autour de l'ODD N°17 :

- L'aide publique au développement a atteint 135,2 milliards de dollars en 2014, un record historique ;
- 79 % des importations originaires de pays en développement entrant dans les pays développés sont exemptées de droits de douane ;
- La dette des pays en développement reste stable et représente environ 3% de leurs recettes d'exemption ;
- Aujourd'hui, presque deux fois plus de personnes en Afrique utilisent internet qu'il y a 4 ans ;

³³ Ces chiffres sont disponibles à la page suivante :

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>. (10/02/2017 à 11h10)

- 30% des jeunes dans le monde sont des natifs numériques, qui utilisent Internet depuis au moins cinq ans ;
- Cependant, plus de quatre milliards de personnes n'utilisent pas Internet, dont 90% vivant dans des pays en développement.

3.2. Cibles de l'ODD 17 :

L'ODD 17 fait partie d'un programme universel. Il appelle aussi bien les pays développés que les pays en développement à prendre des mesures pour veiller à ce que personne ne soit lésé. Ces mesures ont pour cibles :

Le financement

La mise en œuvre des ODD d'ici 2030 nécessite des ressources financières. Qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou internationales, ces ressources sont cruciales.

Il faut donc :

- Améliorer la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement.

C'est aux pouvoirs publics de chaque pays qu'il incombe au premier chef de lever les fonds publics nécessaires au financement des activités économiques et sociales essentielles. L'action publique, menée au niveau national, doit s'incarner dans des institutions solides et être stimulée par un environnement international favorable.

- Faire en sorte que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement.

Les fonds publics d'origine étrangère, à l'instar de l'aide publique au développement, jouent un rôle moteur dans les pays vulnérables. De nombreux pays développés se sont engagés à verser 0.7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement³⁴, tandis qu'un pourcentage compris entre 0.15 et 0.20% de ce revenu sera consacré à l'aide aux pays les moins avancés³⁵.

³⁴ <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/lobjectifde07apdpnb-unhistorique.htm> (04/02/2017 à 13h10)

³⁵ <http://www.objectif2030.org/objectif/17> (04/02/2017 à 13h30)

Aujourd'hui, les fournisseurs d'aide au développement sont encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0.20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés³⁶.

- Aider les pays en développement à mettre en place des politiques qui visent à favoriser le financement, l'allégement ou la restructuration de leur dette, de façon à la rendre viable à long terme. Il faudra également régler le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés pour permettre la réduction du surendettement.
- Promouvoir l'investissement dans les pays les moins avancés et mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Technologie

La démocratisation des technologies est l'un des points essentiels de l'après 2015 car elle ouvre d'importantes perspectives en matière de développement durable. Il faudra alors :

- Améliorer le partage des savoirs selon des modalités d'un commun accord et renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation.
- Renforcer l'utilisation de l'informatique et des moyens de communications dans les pays les moins avancés, et y assurer la pleine opérationnalité du mécanisme de renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, d'ici 2017.
- Répartir également les technologies vitales et écologiques entre les pays du monde, et faire en sorte que tout le monde puisse y avoir accès.
- Etablir des partenariats techniques axés sur la recherche- développement, pour développer des applications, avec un partage des coûts entre les partenaires.

³⁶ Ibid (31)

Renforcement des capacités

La communauté internationale devra apporter son soutien pour assurer le renforcement efficace, cibler les capacités des pays en développement, et appuyer ainsi les plans nationaux entrepris pour atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Commerce

La mise en place d'un système de commerce universel, juste et ouvert, qui bénéficie à tous, est un élément incontournable du programme à l'horizon 2030. Ce système équitable doit être le fruit d'un partenariat mondial qui œuvre à sa concrétisation. Pour ce faire, il faudra :

- Promouvoir, un système commercial multilatéral universel, ouvert, non discriminatoire, réglementé et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce.
- Aider les pays en développement à accroître considérablement leurs exportations, et permettre aux pays les moins avancés d'atteindre l'objectif de doubler leur part dans les exportations mondiales d'ici à 2020.
- Veiller à la simplification ainsi qu'à la transparence des règles préférentielles applicables aux importations en provenance des pays les moins avancés, et leur faciliter l'accès aux marchés, notamment en franchise de droit.

Questions structurelles

- Veiller à la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, ainsi qu'au respect de l'autorité de chaque pays concernant la mise en place du programme.

- Encourager, promouvoir et renforcer les partenariats multipartites : les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile. Ces derniers favorisent une plus grande mobilisation et un partage plus large de savoirs et de compétences.

- Appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

- Etablir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui permettent le suivi de l'application du programme post 2015.

- Veiller à l'application du principe responsabilité collective.

Conclusion

Le chapitre II a été consacré à « l'Agenda 2030 », nouveau programme de développement durable, couvrant 17 objectifs de développement durable -ODD qui succéderont aux 8 objectifs du Millénaire pour le développement - OMD. Ce programme adopté par l'ONU en septembre 2015 cadre le développement global sur une période de 15 ans, de 2016 à 2030, pour l'avènement d'un monde meilleur. Ce chapitre a montré que le « programme à l'horizon 2030 » était le fruit de deux processus parallèles : celui de la réalisation des OMD qui se focalise sur le développement social, et celui de la Conférence de Rio+20 qui se focalise sur la dimension environnementale du développement durable.

Sa section 1 a montré que malgré les avancées réalisées par les OMD, entre 2000 et 2015, leur caractère « inachevé » pousse les états membre de l'ONU à reconnaître la nécessité d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après 2015. Ce nouveau programme est une vision universelle et intégrée et porteuse de transformations pour un monde meilleur. C'est un programme pour les peuples et pour la planète. Un programme pour une prospérité partagée. Un programme pour la paix et le partenariat visant à réaliser les 17 ODD.

Sa section 2 a abordé la mise en œuvre de ce programme dans le monde. Son caractère universel pose la problématique d'une mise en cohérence des processus du niveau national au niveau international. Les compromis nationaux sont alors un préalable indispensable à l'existence d'un compromis international. Afin de faciliter la mise en œuvre du programme, le PNUD collabore avec le GNUD au développement de la stratégie MAPS (stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques), qui permettra une mise en œuvre efficace et cohérente. Toutefois, le PNUD à lui seul ne pourra assurer la réussite du programme à l'horizon 2030. L'implication des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des citoyens est indispensable pour parvenir à léguer un monde meilleur aux générations futures.

La section 3 de ce chapitre est un focus sur l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Cette section montre que la réussite du programme de développement durable dépend étroitement de la mise en place de partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Il souligne également la nécessité que des partenariats inclusifs, aux niveaux mondial, régional, national et local, soient construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre.

Chapitre III :

Evaluation du potentiel en action de la coopération Sud-Sud autour des Objectifs du Développement Durable

Dans une conjoncture internationale instable, la coopération des pays en développement entre eux a été un facteur régulateur et positif dans la réalisation, par ces pays, de résultats socioéconomiques remarquables bien qu'inégaux.

Même si les débuts de la coopération remontent aux années 50, c'est à Buenos Aires, du 30 août au 12 septembre 1978, lors de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, que cette coopération s'est inscrite dans un cadre stratégique.

Désireux d'accélérer leur développement économique, social, et de combler l'écart avec les pays industrialisés qui avait commencé à se creuser pendant l'époque coloniale, les pays en développement ont réalisé un vaste effort de coopération qui a donné lieu, entre autres, à cette conférence.

Le plan d'action de Buenos Aires s'est organisé autour de trois grands buts stratégiques que les pays en développement tentent collectivement d'atteindre depuis plus de 60 ans :

- 1- renforcer leur indépendance économique, sociale et politique ;
- 2- accélérer le développement ;
- 3- remédier aux distorsions des systèmes internationaux dues aux rapports de force asymétriques de l'époque coloniale

La mise en application de ce plan d'action est, alors, un moyen pour les pays en développement de mesurer, à la fois techniquement et stratégiquement, les progrès de la coopération Sud-Sud.

Une progression nette, mais inégale, marque les 30 années écoulées depuis la Conférence de Buenos Aires. Cette progression s'est faite en 3 temps.

- ✚ Les **10 premières années** ont servi à poser les fondations à travers la définition des idées maitresses et des procédures, ainsi que la mise en place de centre de coordination nationaux.
- ✚ Les **10 années suivantes** ont vu naître les projets et programmes pour mener à bien le plan d'action. Cette période a été marquée par la réorientation de la coopération Sud-Sud pour répondre à la mondialisation.
- ✚ Enfin, les **10 dernières années** ont été témoins d'une forte expansion du commerce, des investissements et du tourisme Sud-Sud, principalement sous l'effet de réformes de fond et de l'influence du secteur privé.

En parallèle, répondant à une initiative du Groupe des 77, l'assemblée générale a demandé qu'une étude soit faite sur la manière dont la coopération technique entre pays en développement devrait être réorientée, dans un contexte d'accélération de la mondialisation économique post guerre froide.

C'est ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a recommandé, dans son rapport « TCDC/9/3 »¹ sur les nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, un certain nombre de nouvelles orientations, pour répondre aux défis d'une mondialisation rapide. Au nombre de ces recommandations figurait l'adoption d'une orientation plus stratégique de la coopération technique entre pays en développement, axée sur des questions prioritaires, comme le commerce et les investissements, l'endettement, l'environnement et la lutte contre la pauvreté.

Au même moment, coïncidant avec l'initiative des nouvelles orientations, les pays en développement ont adopté des politiques économiques plus axées sur le marché. Les efforts de ces pays, aidés par la mondialisation de l'économie et les progrès technologiques, ont permis de grandes avancées.

Section 01 : Etat des lieux général

Dans un contexte de crise et face à un environnement international en constante évolution la Coopération Sud-Sud gagne une reconnaissance croissante En parallèle, le nouveau programme de développement durable a été lancé en 2015 et appelle à la coopération internationale en vue d'atteindre les 17 objectifs et 169 cibles qui le définissent.

1.1 Etat des lieux en matière de CSS

La coopération Sud-Sud est désormais une modalité majeure de la coopération internationale au développement. Cette coopération trouve à s'exprimer dans plusieurs domaines d'action des pays en développement.

¹ <http://www.undp.org/fr/>. (05/03/2017 à 15h)

1.1.1 La force des pays émergents

La coopération Sud-Sud s'est imposée en termes de rapport coût/ bénéfiques, comme un outil de Soft Power² qui permet des gains rapides en matière d'influence, de relations et de prestige. En utilisant ce soft power, les acteurs du sud favorisent la redistribution du pouvoir dans le système international contemporain. Les BRICS notamment avec leurs PIB respectifs représentent probablement le contrepoids le plus significatif à un système international dominé par les puissances occidentales³. Devenus des intervenants incontournables dans les négociations commerciales et les débats sur le changement climatique, les pays en développement prennent part aux nombreuses réunions des principaux pays industrialisés et font partie du G-20, forum prééminent pour les consultations mondiales sur les affaires économiques internationales. La situation est telle, qu'aujourd'hui, pour les économistes, la nouvelle place acquise par les pays émergeant dans la géographie économique mondiale fait l'effet de basculement du monde.

Une étude récente vient confirmer cet état de fait. Il s'agit de l'étude réalisée par le cabinet de conseil et d'audit PwC⁴, selon laquelle, les pays émergents continueront d'accroître leur part du PIB mondial à long terme. Conséquence : le centre de gravité de l'économie mondiale devrait s'éloigner des pays matures au cours des 33 prochaines années. La figure ci-dessous vient appuyer les dires de l'étude, et montre l'évolution du classement par PIB en parité de pouvoir d'achat 2016-2050.

² <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/soft-power.html> (03/03/2017 à 11h03)

³ Les PIB de quatre des cinq BRICS figurent parmi les dix plus élevés au monde selon les données les plus récentes de la Banque mondiale (World Bank, 2013).

⁴ *The World in 2050 – The long view: how will the global economic order change by 2050?*, PwC

Figure N°5 : Evolution du classement par PIB en parité de pouvoir d'achat 2016-2050, TOP 10

	2016	2050	
China	1	1	China
US	2	2	India
India	3	3	US
Japan	4	4	Indonesia
Germany	5	5	Brazil
Russia	6	6	Russia
Brazil	7	7	Mexico
Indonesia	8	8	Japan
UK	9	9	Germany
France	10	10	UK

E7 economies
 G7 economies

Source: PwC « The World in 2050 – The long view: how will the global economic order change by 2050? »

D'après cette même étude, six des sept plus grandes économies au monde pourraient être des pays émergents d'ici 2050. A échéance identique, les pays de l'E7 pourraient peser près de 50% du PIB mondial, tandis que la part des pays du G7 diminuerait à tout juste 20%.

1.1.2 Progrès accomplis en matière de coopération Sud- Sud :

De nombreux progrès ont été accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. En effet, les pays en voie de développement ont enregistré de multiples réussites grâce aux différentes prises d'initiatives de ces pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour le développement. Les estimations les plus récentes attestent que cette coopération pour le développement se chiffre à 20 milliards de dollars par an⁵. Cette coopération a permis d'apporter des réponses à différents

⁵ Document A/70/311, Rapport du secrétaire général, Système financier international et développement, Aout 2015 : <http://undocs.org/fr/A/70/311> . (03/03/2017 à 14h04)

questionnements des pays en développement, dont ceux liés à l'accès à des médicaments d'un coût abordable, aux menaces régionales qui pèsent sur la paix et la sécurité, au commerce et à l'investissement, et le manque d'infrastructures.

Entre 2010 et 2015, en dépit du ralentissement de la croissance économique des principaux pays émergents, l'aide au développement, le commerce et l'investissement, les transferts de fonds et le développement des infrastructures ont largement été influencés par la coopération sud-sud.

En Afrique, des flux d'investissements intrarégionaux et des échanges commerciaux sans précédent ont été enregistrés grâce à des réformes structurelles et l'émergence de modèles de croissance stimulés par la consommation intérieure. L'Asie, quant à elle, enregistre une croissance stable dans la majorité de ses pays. De plus, de vastes possibilités ont été créées dans la région grâce aux importantes initiatives entreprises en matière de structure et d'infrastructure, et ce malgré le ralentissement de la croissance chinoise. En Amérique latine, et pour la première fois dans l'histoire de cette région, une décennie de croissance rapide a permis de détrôner en nombre la classe pauvre pour laisser place à une classe moyenne.⁶ Ces avancées ont été réalisées grâce à la coopération Sud-Sud, appuyée par les pays développés, les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé.

Une base économique incontestable :

De 16 % en 2001, la part des pays émergents du Sud dans le PIB mondial est passée à près de 27 % en 2011, et pourrait atteindre 40 % en 2025⁷. Plusieurs éléments témoignent de l'ambition croissante et d'une réelle volonté d'autonomisation des BRICS. En effet, Shanghai héberge depuis juillet 2014 la nouvelle banque de développement des BRICS, dotée d'un capital de 50 milliards US\$, et qui devrait par la suite être porté à 100 milliards US\$⁸.

Cette banque aide dans un premier temps les pays BRICS à financer des projets (de santé, d'éducation, d'infrastructure...). Par la suite, l'aide pourra s'étendre à d'autres pays émergents. La banque de développement des BRICS présente un atout qui réside dans le fait qu'elle est en

⁶ Louise J. Cord, Leonardo LUCCHETTI et Carlos Rodriguez-CASTELAN, *Shifting gears to accelerate shared prosperity in Latin America and Caribbean* (Washington, Banque mondiale, 2013).

⁷ The world in 2050 Will the shift in the global economic power continue February 2015

<https://www.pwc.com/gx/en/issues/the-economy/assets/world-in-2050-february-2015.pdf> (02/02/2017 à 12h04)

⁸ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/21/les-brics-ouvrent-leur-banqueashangai_4692135_3212.html (03/02/2017 à 14h40)

mesure d'accorder jusqu'à 350 milliards US\$⁹, pour le financement des projets de développement, sans imposer de conditionnalités contraignantes comme celles du FMI, par exemple.

Les partenariats développés par les pays d'Afrique avec les pays du Sud ont permis au continent africain d'en tirer d'importants bénéfices. C'est un fait unanimement reconnu. La croissance africaine observée ces dix dernières années a pu jouir des retombées positives de la montée en puissance des pays émergent du Sud dans l'économie mondiale, de l'augmentation des flux de capitaux du Sud vers l'Afrique, qu'il s'agisse d'aide ou d'investissement, ainsi que du développement du commerce entre l'Afrique et ces pays. Il est clair que cette évolution n'est pas la seule explication du dynamisme observé sur le continent. Néanmoins, elle en est une facette visible.

Une croissance exponentielle du commerce :

Les pays en développement comptent, aujourd'hui, parmi les plus importants contributeurs au commerce mondial. L'émergence de la Chine et de ses voisins en tant que centre de l'industrie manufacturière mondiale a fait de ces pays le centre Sud-Sud du commerce de marchandises.

En 2011, l'échange Sud-Sud étaient pratiquement équivalents aux échanges Nord-Nord et représentaient près d'un quart du commerce mondial. Belle avancée quand on sait que dix ans auparavant, ils n'en représentaient qu'un cinquième. Depuis, ils stagnent à 5 000 milliards de dollars. Une hausse historique¹⁰ de 0.5% à 1.1% a été enregistrée dans la part des 48 pays les moins avancés dans les exportations mondiales, sur la même période. En 2014, la valeur des exportations de services commerciaux dans le monde a atteint le niveau record de 4 900 milliards de dollars¹¹, en grande partie grâce à l'Asie et à l'Amérique latine. 10 ans auparavant, cette valeur était réduite de moitié.

⁹ <https://blogs.mediapart.fr/netmamou/blog/020715/la-banque-des-brics-une-alternative-au-fmi> (04/03/2017 à 11h05)

¹⁰ Organisation mondiale du commerce (OMC), *Statistiques du commerce international 2015* (Genève, 2015).

¹¹ https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2014_f/its2014_f.pdf (04/03/2017 à 10h30)

Une percée fulgurante dans les investissements :

En 2015, les investissements directs étrangers dans tout le Sud ont atteint un nouveau sommet de 741 milliards de dollars¹². Ce sont les pays en développement d'Asie qui en étaient les principaux destinataires, avec plus de 500 milliards de dollars¹³. En parallèle, les marchés émergents ont réussi l'exploit d'attirer, en 2014, 36% des sorties d'investissement, contre 12% seulement en 2013. Un record¹⁴ !

Entre 2013 et 2014, les investissements directs étrangers des pays en développement ont contribué à intensifier les relations économiques Sud-Sud. Pour plus de la moitié de ces investissements, Il s'agissait de prises de participation, généralement dans de nouvelles capacités de production¹⁵. Ces données incluent les acquisitions d'actifs d'entreprises multinationales de pays développés implantées dans le Sud par des sociétés des pays en développement, qui ont ainsi investi près de 500 milliards de dollars à l'étranger en 2014 soit 30 % de plus que l'année précédente¹⁶.

Même si le continent Africain continue d'attirer des investissements et de battre ses propres records sur le total de l'investissement direct à l'étranger (IDE) au niveau mondial, les flux mondiaux d'investissement vers l'Afrique se placent loin derrière les flux mondiaux d'investissement vers l'Asie et l'Amérique Latine, avec seulement 4% contre 29% et 20% respectivement en Asie et en Amérique latine.

Une aide au développement en constante évolution :

Les ressemblances dans les conditions environnementales, climatiques, sociales, culturelles et économiques ont laissé apparaître des complémentarités Sud-Sud dans les flux d'investissements. Les pays les moins avancés ont pu bénéficier d'enveloppes d'investissements étrangers directs intéressants, sous forme de savoir-faire, de compétences, de technologies et de modèles d'organisation.

¹² CNUCED, Global Investment Trends Monitor, no 22 (20 Janvier 2016).

¹³ Ibid.

¹⁴ https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2015_f/its2015_f.pdf (02/03/2017 à 11h05)

¹⁵ Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 : Réformer la gouvernance de l'investissement international (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.D.5).

¹⁶ Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud

L'analyse de la CNUCED sur les politiques d'investissement, appliquées dans plus de vingt pays en développement, révèle que les investissements Sud-Sud ont tendance à créer plus d'emploi que les investissements directs en provenance du Nord. Et pour cause, d'après cette analyse, les investissements Sud-Sud sont caractérisés par un fort coefficient de main d'œuvre alors que les investissements directs effectués par le Nord sont en général à fort coefficient de Capital. D'après la CNUCED, l'aide publique au développement des pays du Sud vise, de plus en plus, les infrastructures et les secteurs de production des économies africaines. Dans ces deux domaines, c'est une fois de plus la Chine qui, en termes d'échelle, devient la principale source d'aide bilatérale à destination de l'Afrique. Contrairement aux pays donateurs du Nord, il n'existe pas de conditionnalités macroéconomiques, politiques, ou sur la gouvernance, imposées aux pays bénéficiaires par les pays du Sud. Cependant, l'aide des pays du Sud n'est pas désintéressée et exige une contrepartie. En effet, si le principe de la non-ingérence est bien établi dans la coopération entre pays du Sud, l'aide fournie est attachée à des conditions dont les plus connues sont l'obligation d'achat d'équipements du pays fournisseur, ainsi que le recours à sa main d'œuvre et à ses entreprises.¹⁷

1.2 Etude des relations entre pays du Sud

1.2.1 BRICS – PMA

Avant d'établir la cartographie des relations entre ces deux groupes de pays, il est impératif de définir et expliciter la notion de Pays Moins Avancés (PMA).

Qui sont les PMA

Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays les plus pauvres et les plus faibles du monde. Quarante-huit pays sont classés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) sous la dénomination « pays les moins avancés » (PMA), ce qui leur donne droit notamment à diverses concessions, parmi lesquelles un accès préférentiel au marché et à une assistance technique spéciale. Ces pays sont répartis géographiquement comme suit : Afrique (34), Asie (9), Caraïbes (1) et Pacifique (4)¹⁸

¹⁷ CHEICK TIDIANE DIEYE, revue Passerelles

<http://www.icts.org/about-us/cheikh-tidiane-dieye> (06/03/2017 à 14h04)

¹⁸ *The least Developed Countries Report 2015*, UN Symbol: UNCTAD/LDC/2015

✚ Établissement de la liste des PMA et sortie de la catégorie des PMA

Le comité des politiques de développement a pris en considération les trois critères suivants lors du dernier examen¹⁹ en date de la liste, en mars 2015 :

- i. Le critère du **revenu par habitant**, fondé sur une estimation moyenne du revenu national brut (RNB) par habitant effectuée sur trois ans, avec un seuil de 1 035 dollars pour pouvoir être ajouté à la liste, et un seuil de 1 242 dollars pour en être retiré ;
- ii. Le critère du **capital humain**, dans lequel intervient un indice composite (l'indice du capital humain) basé sur les indicateurs suivants :
 - Nutrition (pourcentage de la population qui est sous-alimentée).
 - Santé (taux de mortalité infantile).
 - Scolarisation (taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire).
 - Alphabétisation (taux d'alphabétisation des adultes);
- iii. Le critère de la **vulnérabilité économique**, dans lequel intervient un indice composite (l'indice de vulnérabilité économique) basé sur les indicateurs suivants :
 - **Chocs naturels** (indice d'instabilité de la production agricole, et part de population victime de catastrophes naturelles).
 - **Chocs commerciaux** (indice d'instabilité des exportations de biens et services).
 - **Exposition physique aux chocs** (part de population vivant dans des zones de faible élévation).
 - **Exposition économique aux chocs** (part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB, et indice de concentration des exportations de marchandises).
 - **Petite taille économique** (taille de la population en logarithme)
 - **Eloignement économique** (indice d'éloignement).

Pour ces trois critères, on utilise différents seuils pour déterminer les pays à ajouter à la liste, et ceux qui doivent en sortir. Un pays remplit les conditions requises pour être ajouté à la liste

¹⁹Ibid

des PMA s'il correspond aux seuils prévus à cet effet pour les trois critères, et si sa population n'excède pas 75 millions d'habitants.

Un pays ne remplira normalement les conditions requises pour sortir de la catégorie des PMA que s'il atteint les seuils définis pour au moins deux critères sur trois lors d'au moins deux examens consécutifs de la liste. Toutefois, si le RNB par habitant d'un PMA a atteint au moins le double du seuil requis pour sortir de la catégorie, ce pays pourra être rayé de la liste quels que soient ses résultats concernant les deux autres critères (règle relative au reclassement fondé sur le seul revenu).

Figure N°6 : Les principaux Pays les Moins Avancés



Source : <http://cyberhistoiregeo.fr/spip.php?article2161> (25/03/2017 à 20h45)

Maintenant, que la notion de PMA est plus claire, on peut procéder à l'analyse des relations entre ces deux blocs de pays.

De par leurs localisations géographiques et dimensions démographique, les économies des BRIC's influencent de manière importante le développement mondial, et particulièrement celui des PMA. Ils promeuvent la stabilité du commerce, de l'investissement et atténuent l'effet de

la récession économique dû à la crise financière.²⁰ A cet effet, la baisse de croissance des BRIC's en 2009 a causé un recul considérable dans les résultats du commerce extérieur des PMA. Ces dernières restent les plus vulnérables, dus à leurs fragilités aux chocs externes, la volatilité des cours de produits de base, et la hausse des prix des aliments. Dans son rapport de 2016, le FMI a souligné que plus de 23 millions de personnes sont tombés en dessous du seuil de pauvreté en 2015 dû à l'absence du redressement économique. La crise de la dette Européenne menace les PMA directement au tant que partenaire pour le commerce, le développement, et indirectement à travers la baisse de la demande auprès des BRIC's. A cet égard, il est primordial de trouver les éléments nécessaires pour prévenir les PMA d'une augmentation de la pauvreté, et d'une pénurie de denrées alimentaires dans l'optique d'un prolongement de la récession économique.²¹

Par ailleurs, nombreux pays en développement tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et la Turquie se sont inscrits dans le prolongement du plan de Bruxelles²² qui a déterminé le rôle majeur que se devait de jouer la CSS dans le développement des PMA²³ en :

- ✚ Augmentant sensiblement leur budget de coopération pour le développement.
- ✚ Créant des institutions spécialisées.
- ✚ Lançant de nouveaux programmes, de nouveaux fonds et renforcé ceux qui existaient déjà.

Le plus souvent, le renforcement de la coopération Sud-Sud pour le développement est allé de pair avec l'augmentation des flux commerciaux, et des flux d'investissement entre les pays en développement donateurs, et les PMA bénéficiaires. Dans le cadre de ces transactions commerciales certains accords dénommés 'ressources naturelles contre infrastructures' ont été conclus entre la Chine, et certains pays africains. Aux termes de ces accords, la Chine construit des infrastructures (routes, ponts, centrales électriques, par exemple) dans les pays africains en

²⁰ IMF Annual Report 2011a: 8.

<https://www.imf.org/en/Publications/AREB/Issues/2016/12/31/International-Monetary-Fund-Annual-Report-2011-Pursuing-Equitable-and-Balanced-Growth-24728> (05/03/2017 à 17h03)

²¹ IMF Annual Report 2011c : 15

<https://www.imf.org/en/Publications/AREB/Issues/2016/12/31/International-Monetary-Fund-Annual-Report-2011-Pursuing-Equitable-and-Balanced-Growth-24728> (05/03/2017 à 15h03)

²² <http://www.un.org/press/fr/2002/AGEF408.doc.htm> (04/03/2017 à 13h01)

²³ « Harnessing the Positive Contribution of South-South Co-operation for Least Developed Countries'

échange de contrats à long terme lui assurant un approvisionnement en matières premières (pétrole, minerais, produits agricoles, etc.) sous forme d'exportations.

Par ailleurs, l'accélération de la croissance économique dans plusieurs pays en développement, et le renforcement de l'intégration régionale entraînent surtout une diversification accrue des partenariats économiques, et de développement pour les PMA. Enfin, la multiplication des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement, d'aides aux financements du développement, et d'acquisition de connaissances contribuent à réduire la vulnérabilité des PMA aux chocs externes.

Du point de vue des PMA, les relations économiques sud-sud seront d'autant plus bénéfiques qu'elles favoriseront directement ou indirectement l'accumulation de capital, la création d'emplois, l'apprentissage technologique, la diversification et la modernisation de la production et des exportations, les relations économiques intérieures et/ou le renforcement des capacités nationales.

1.2.2 Des relations commerciales en expansions

On dit souvent que le commerce sud-sud permet aux pays en développement de diversifier leur commerce extérieur. En ce qui concerne la composition du commerce extérieur des PMA avec leurs principaux partenaires commerciaux en développement, on observe que les importations se sont diversifiées, alors que les exportations sont devenues plus concentrées. Les importations de produits manufacturés bon marché ont très certainement contribué à améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs des PMA, et donc à atténuer la pauvreté. Toutefois, la poussée des importations en provenance des principaux partenaires commerciaux en développement a aussi eu pour effet de freiner la production industrielle locale, et le commerce régional. La progression du commerce avec ces partenaires a accru la spécialisation des PMA africains dans les produits de base. Elle ne s'est donc pas accompagnée de la diversification des exportations de ces pays vers des produits à plus forte valeur ajoutée et/ou à potentiel d'apprentissage plus élevé.

Néanmoins, il importe de considérer la dynamique des relations économiques entre les PMA et leurs principaux partenaires commerciaux en développement. Si l'on se place dans une perspective d'avenir, les exportations de produits transformés des PMA à destination de pays en développement à croissance rapide peuvent augmenter. Ces pays sont en effet dotés d'industries en voie de modernisation et possèdent des classes moyennes de plus en plus

nombreuses, dont les revenus et le pouvoir d'achat augmentent, stimulant la demande non seulement de ressources naturelles mais aussi de produits d'exportation non traditionnels plus diversifiés tels que : les produits de base transformés, les produits de l'industrie manufacturière légère, les biens d'équipement ménager, les produits alimentaires et les services touristiques. Les PMA ont le potentiel nécessaire pour exporter ces biens et services non traditionnels de manière compétitive à destination de ces pays en développement.

1.2.3 Investissement Direct Etranger

Les IDE des pays en développement peuvent être plus efficaces que ceux des pays développés parce que les conditions économiques et institutionnelles des pays d'origine et des pays d'accueil sont plus proches. Ces similitudes facilitent l'établissement des sociétés transnationales (STN) de pays en développement dans le PMA d'accueil, favorisent la création d'emplois, simplifiant le transfert de technologie, et de connaissances auprès des acteurs locaux. L'accélération de ces flux d'IDE des pays en développement vers les PMA a certainement contribué à stimuler les exportations de ces derniers ainsi que la formation de capital. Ces IDE sont généralement destinés à des projets à forte intensité de capital (en particulier dans le secteur des ressources naturelles), lesquels n'ont généralement que peu d'effets sur la création d'emplois. De plus, les projets attirant l'IDE dans les PMA – dans le secteur primaire et souvent aussi dans les secteurs secondaires et tertiaires – tendent à fonctionner comme des enclaves, très bien intégrées au niveau international, mais peu reliées à l'activité économique nationale. Ces facteurs brident sérieusement le potentiel qu'a cette catégorie d'IDE de stimuler l'activité, l'apprentissage et la modernisation technologique dans le pays d'accueil.

En ce qui concerne les retombées fiscales de l'IDE Sud-Sud dans le secteur des ressources naturelles, elles tendent à être très faibles, ce qui est un problème d'autant plus capital qu'elles constituent le meilleur moyen de s'assurer que l'investissement étranger dans les industries extractives profite au développement. Or, souvent, pour attirer les investisseurs étrangers (y compris ceux de pays en développement), les PMA offrent des conditions extrêmement avantageuses à ceux qui souhaitaient s'engager dans ce secteur. C'est pourquoi, le montant des impôts, des droits et des redevances versés par les STN du secteur est généralement très modeste. Les gouvernements des PMA d'accueil ne touchent habituellement qu'une part modique de la rente minière, privant leur pays des retombées positives très importantes de ces investissements.

En résumé, l'IDE des pays en développement dans les PMA a contribué à cantonner ces derniers à la spécialisation et à la place qui étaient traditionnellement les leurs dans la division internationale du travail, avec une concentration sur les produits de base et les produits manufacturés à faible valeur ajoutée. Ainsi, l'IDE sud-sud a un effet sur le développement comparable à celui du commerce sud-sud auquel il est fortement lié. Toutefois, il a la possibilité de contribuer à la diversification des structures économiques des PMA, comme le fait l'IDE dans les secteurs non traditionnels (comme le secteur manufacturier, les services financiers, et des télécommunications), dont la part est encore modeste mais qui peut augmenter à l'avenir.

1.2.4 Financement du développement

La perception des échanges BRICS-PMA est plutôt orientée vers un partenariat économique équitable, et de bénéfices mutuels de la coopération ce qui constitue le principe de non-interférence dans la politique intérieure des pays bénéficiaires, où souvent l'aide n'est pas sanctionnée de conditionnalités politiques. Ce qui est totalement différent de celle prédominante dans les relations Nord-Sud à savoir donateur- bénéficiaire. Cette pratique a souvent soulevé des préoccupations par les traditionnels donateurs. C'est précisément la combinaison de différentes formes de financement, des conditions favorables, des conditions normales, et le mélange entre la coopération au développement traditionnelle, la coopération économique et la promotion de l'entreprise internes, qui rend l'estimation des montants des aides et de la coopération au développement ainsi que de son impact difficile.

Par ailleurs, le FMI soutient dans son rapport de 2014 que la réduction de la pauvreté n'est pas au centre de ces financements : « ... les PMA avec un salaire relativement élevé par habitant reçoivent des financements plus importants, ce qui démontre que le financement du développement par les BRICS n'est pas nécessairement basée sur les besoins. »²⁴ . Cependant, les subventions sont également consacrées à la construction d'infrastructures sociales telles que les hôpitaux et les écoles. En général, le financement du développement par les BRICS se concentre sur les infrastructures et le secteur productif, ce qui est conforme à l'idée de CSS. La spécialisation des BRIC's dans le financement des infrastructures a généralement été complémentaire avec l'aide de nombreux donateurs de l'OCDE, qui avaient de plus en plus

²⁴ IMF World Economic Outlook 2014d: 11.

<http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2015/15183a01.pdf> (05/03/2017 à 18h50)

basculés leurs ressources à des dépenses sociales.²⁵ Bien que cette complémentarité soit généralement vue positivement, les aspects de grandes dimensions sur les projets d'infrastructure, ainsi que l'aide liée doivent être diminués afin de favoriser l'appropriation et l'efficacité de l'aide.²⁶

Pour la Chine et l'Inde en particulier, le financement est principalement bilatéral (souvent de l'aide liée) avec une faible part de financement multilatéral. Lorsque l'aide multilatérale est fournie, elle est principalement financée par les institutions régionales. Ceci est conforme à la tendance générale des BRICS à savoir : concentrer leur aide sur les pays voisins, la Chine étant une exception ici.²⁷ Ainsi, le Brésil est fortement engagé en Amérique latine et des pays africains lusophones, la Russie dans les pays de l'ex-Union soviétique, et l'Inde au Bangladesh, Myanmar, Népal et Bhoutan. Le financement du développement des BRICS semble aller de pair avec les considérations économiques et géostratégiques. Les pays sans littoral avec peu ou aucunes ressources de matières premières ou de perspectives économiques intéressantes sont susceptibles de recevoir moins de financement que les pays ayant des caractéristiques opposées. Par exemple dans les pays riches en ressources, tels que l'Angola, le Nigeria, le Soudan, l'Éthiopie ou la Zambie, les projets d'infrastructure avec des montants de financement élevés sont plus fréquents que dans les pays pauvres en ressources.²⁸

En résumé, le financement des BRICS est souvent canalisé dans le financement des infrastructures, qui a généralement été considéré comme complémentaire à l'aide des donateurs traditionnels. Néanmoins, certains aspects du développement du financement des donateurs émergents, tels que la transparence sur les conditions de ces offres groupées, l'aide liée ou l'impact sur la viabilité de la dette, devrait être suivi de près.²⁹

²⁵ IMF World Economic Outlook 2014a: 36f.

<http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2015/15183a01.pdf> (05/03/2017 à 19h01)

²⁶ IMF World Economic Outlook 2014a: 28.

<http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2015/15183a01.pdf>

²⁷ World Bank 2014: 18ff..

<http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2015/15183a01.pdf>

²⁸ IMF World Economic Outlook 2014d: 6.

<http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2015/15183a01.pdf>

²⁹ *The role of BRICS in developing world*, directorate general for external policies. 2012.

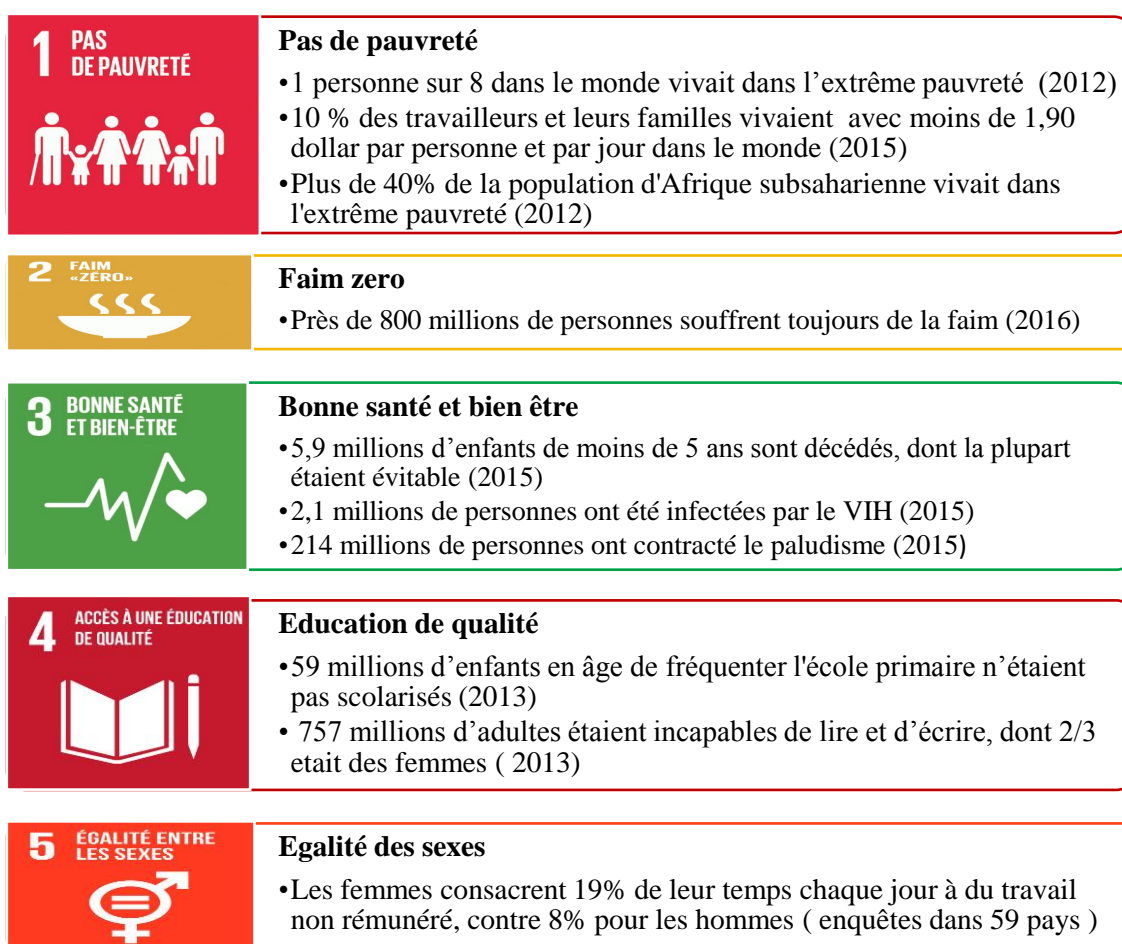
1.3 Etat des lieux en matière d'ODD

Le programme à l'horizon 2030, à travers ses 17 objectifs de développement durable représente une véritable opportunité pour les individus et la planète. C'est pourquoi il est nécessaire de les mettre en œuvre de façon déterminée, en se basant sur l'évaluation de la situation actuelle mondiale.

Les statistiques qui suivent sont les dernières données disponibles relatives aux 17 Objectifs de développement Durables que vise le programme à l'horizon 2030. Toutes proviennent du « *Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2016* »³⁰, établi à partir d'un ensemble de données compilées par le département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies avec des contributions d'un grand nombre d'organisations régionales et internationales.

1.3.1 Situation actuelle mondiale

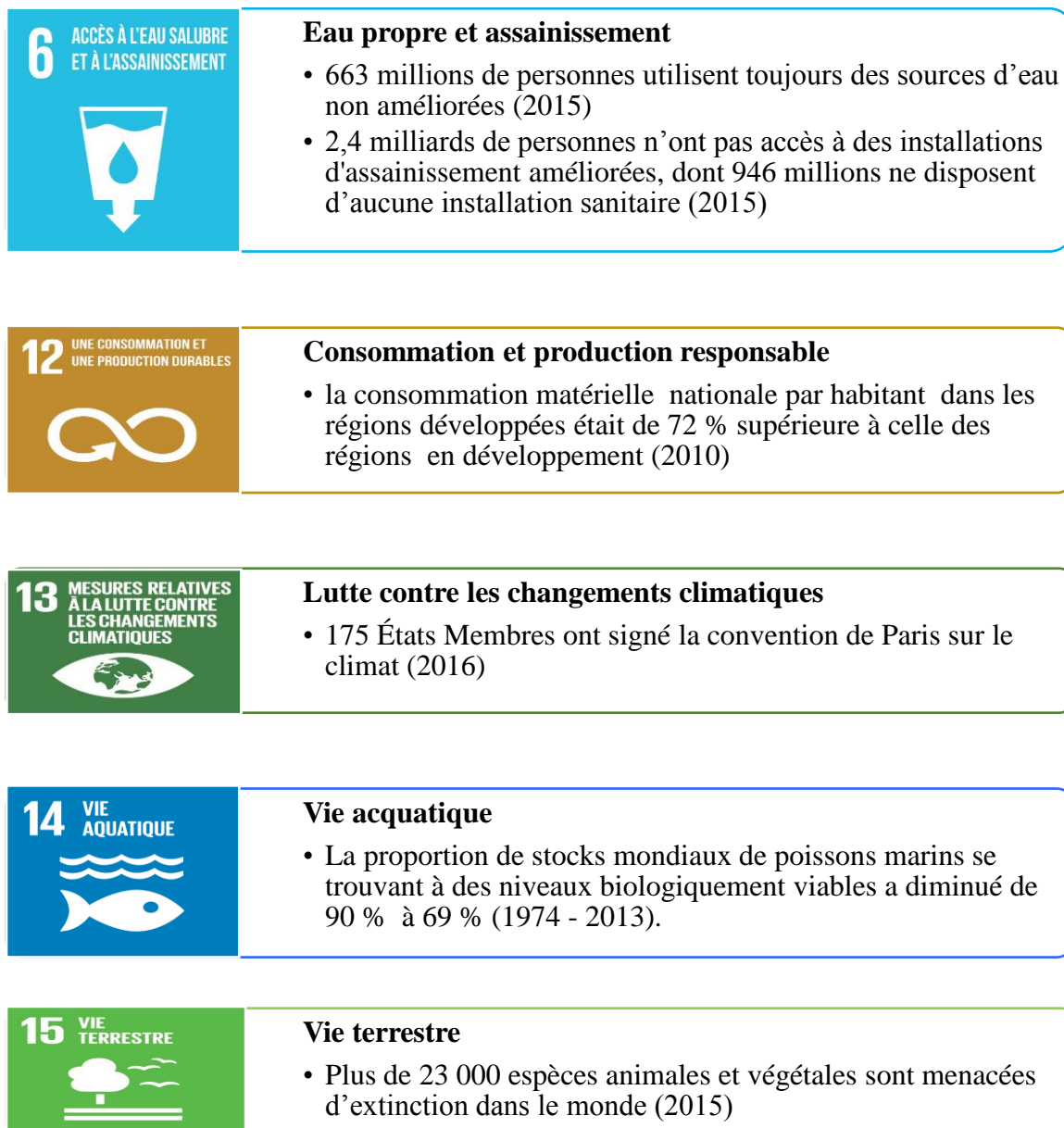
Figure N°7 : Situation actuelle mondiale autour du domaine « PEUPLE »



Source : élaboré par nos soins

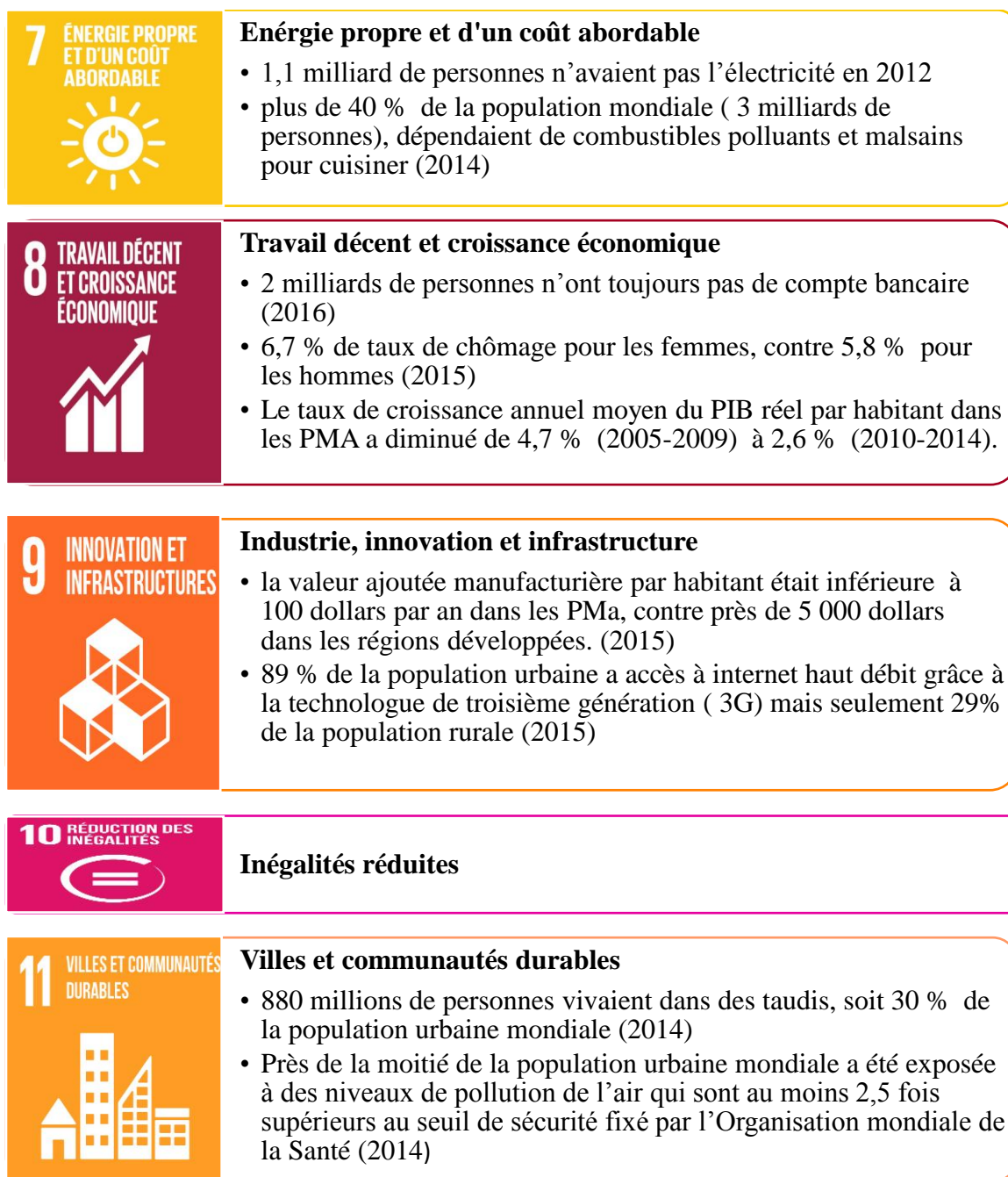
³⁰https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf (29/05/2017 à 22h50)

Figure N°8 : Situation actuelle mondiale autour du domaine « PLANÈTE »



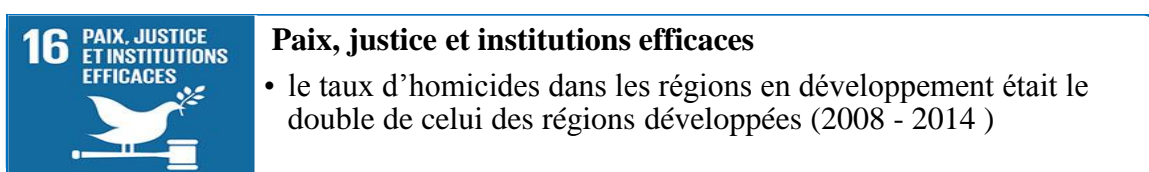
Source : élaboré par nos soins

Figure N°9 : Situation actuelle mondiale autour du domaine « PROSPÉRITÉ »



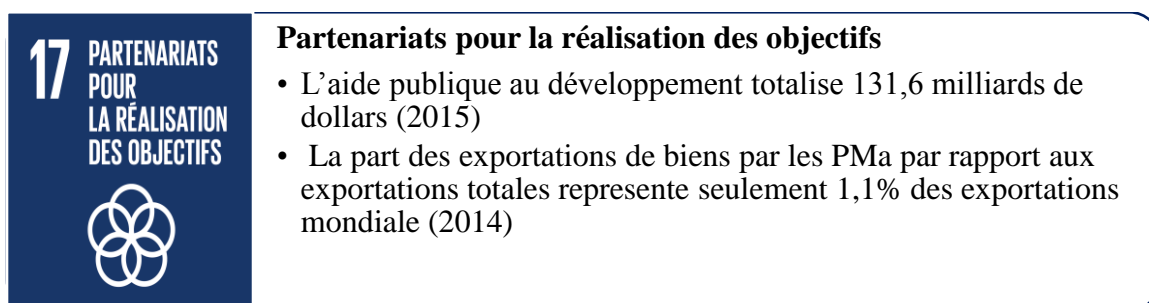
Source : élaboré par nos soins

Figure N°10 : Situation actuelle mondiale autour du domaine « PAIX »



Source : élaboré par nos soins

Figure N°11 : Situation actuelle mondiale autour du domaine « PARTENARIATS »

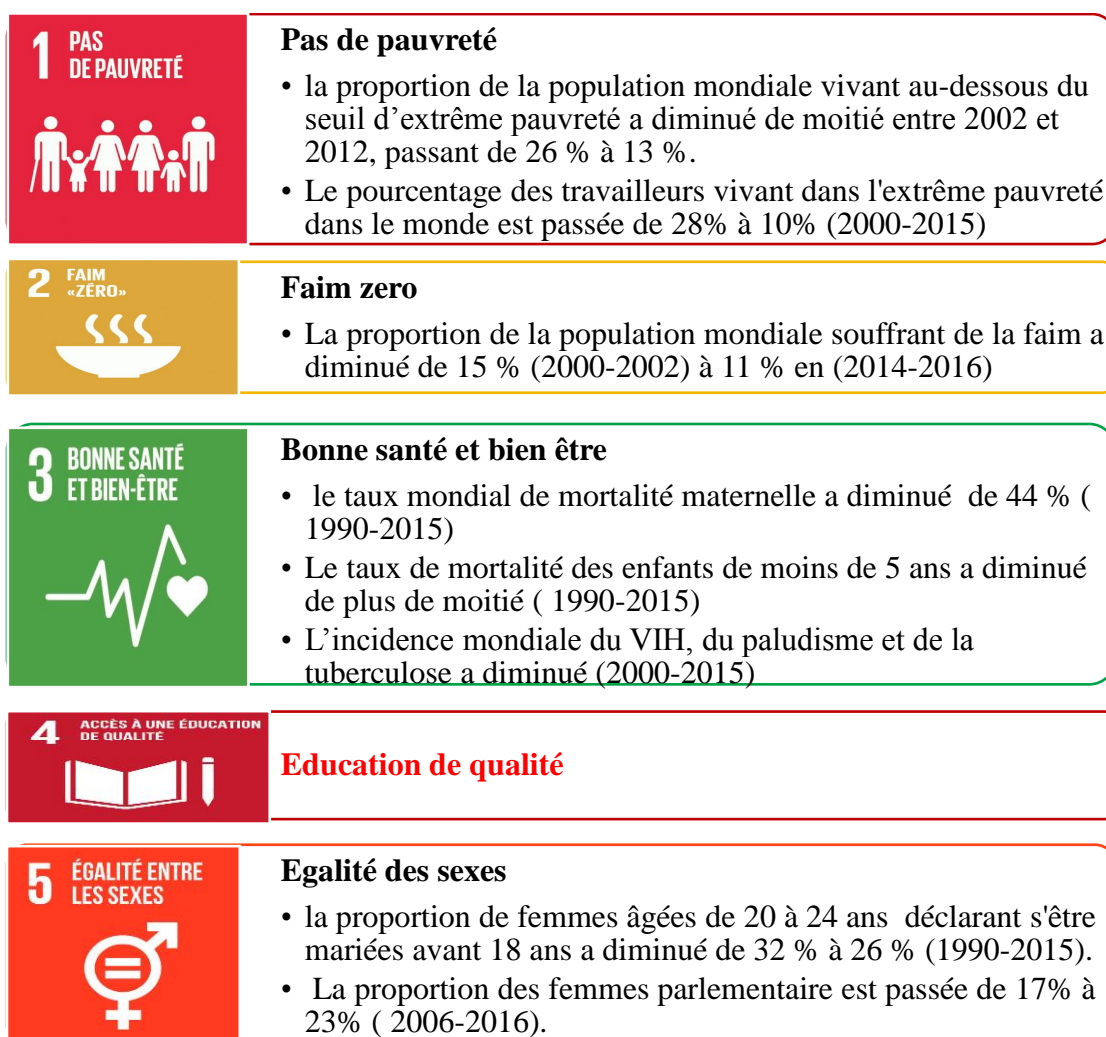


Source : élaboré par nos soins

Ces données offrent une vue d'ensemble des 17 objectifs et permettent de souligner les lacunes et les défis les plus importants à relever en matière de développement durable.

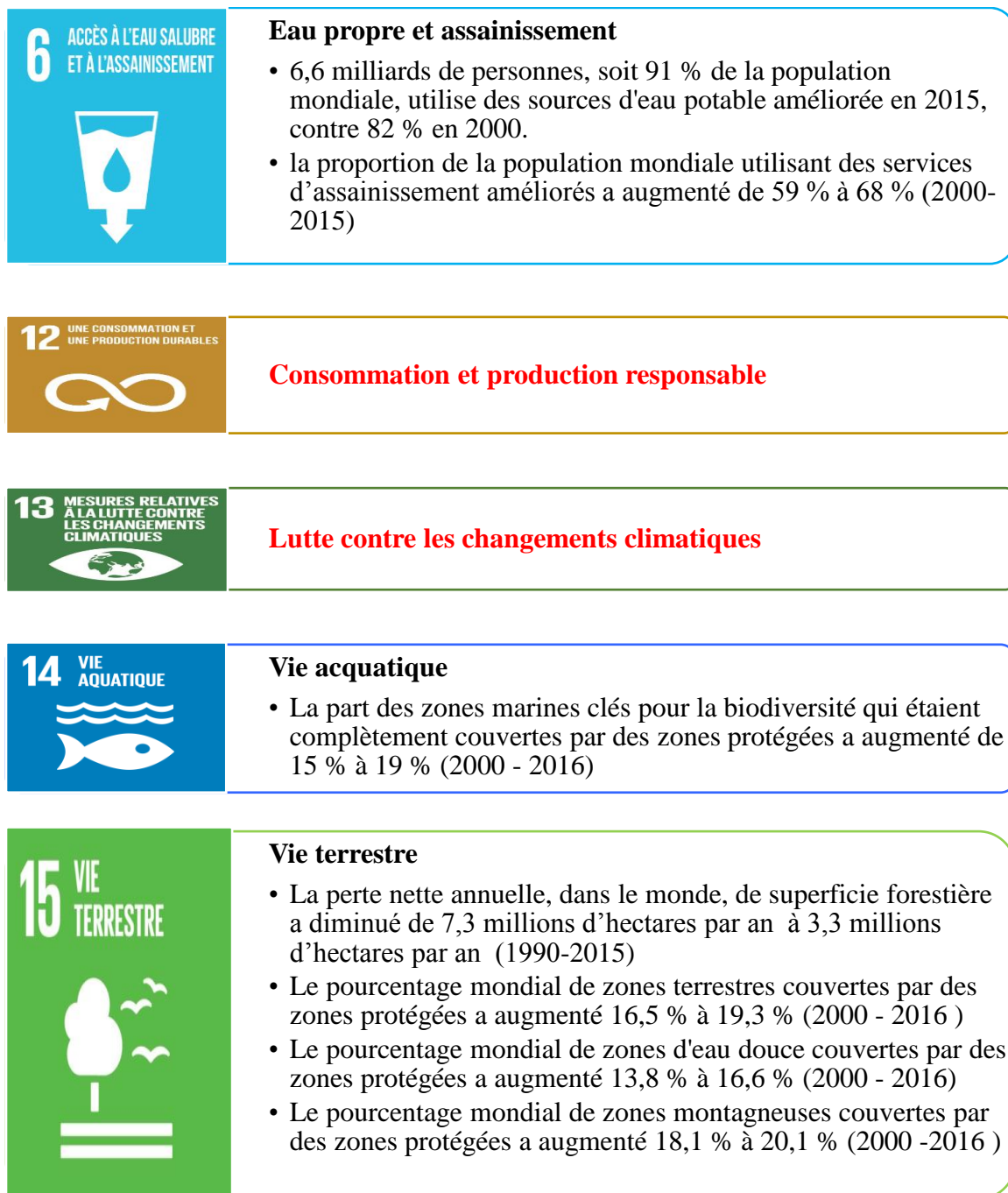
1.3.2 Avancées et lacunes en matière d'ODD :

Figure N°12 : Avancées et lacunes autour du domaine « PEUPLE »



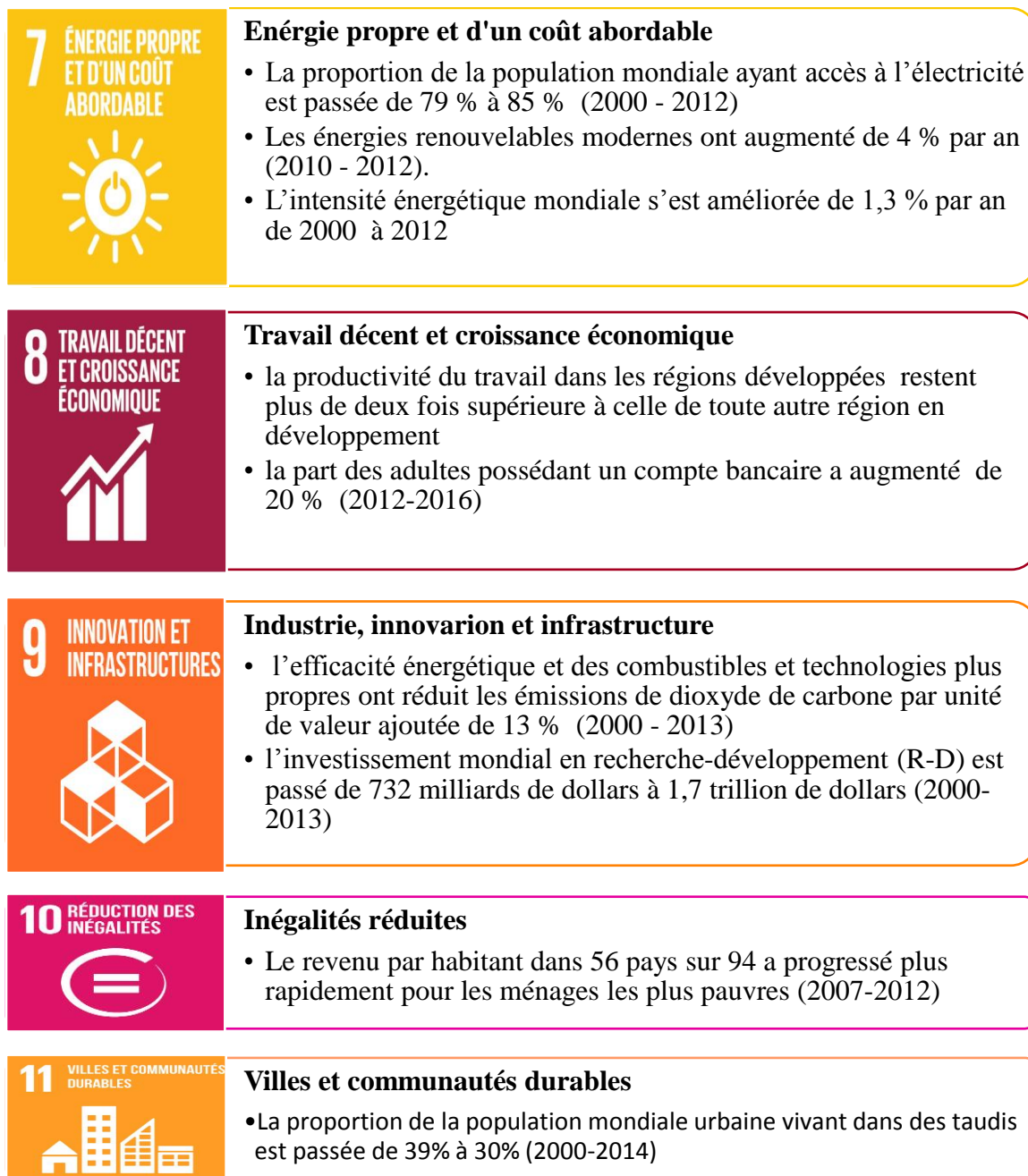
Source : élaboré par nos soins

Figure N°13 : Avancées et lacunes autour du domaine « PLANÈTE »



Source : élaboré par nos soins

Figure N°14 : Avancées et lacunes autour du domaine « PROSPÉRITÉ »



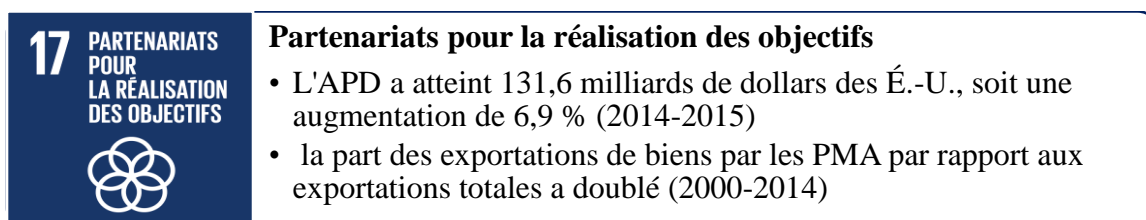
Source : élaboré par nos soins

Figure N°15 : Avancées et lacunes autour du domaine « PAIX »



Source : élaboré par nos soins

Figure N°16 : Avancées et lacunes autour du domaine « PARTENARIATS »



Source : élaboré par nos soins

De nombreuses avancées ont été réalisées dans la majorité des domaines couverts par les Objectifs de Développement Durable, notamment dans les domaines « Peuple », « Prospérité » et « Partenariat ». Néanmoins, des lacunes persistent et les avancées réalisées en matière d'éducation, de consommation et de production durables, de lutte contre les changements climatiques ainsi que les actions pour la paix n'ont pas pu être établies lors de nos recherches. A l'exception de l'éducation, ces aspects du développement durable appartiennent aux domaines « Planète » et « Paix », qui apparaissent comme étant les deux domaines qui présentent le plus de lacunes.

Section 02 : Domaines et thématiques des ODD couverts et non couverts par le potentiel en action de la CSS en faveur des PMA d'Afrique

Après 10 ans d'interventions dédiées aux activités de développement, le bloc BRICS s'est transformé en importante plate-forme pour la coopération entre les marchés émergents et les pays en voie de développement, particulièrement les pays de la zone Afrique.

La présence des BRICS dans des zones éloignées de leurs aires d'influence « naturelles », c'est-à-dire leur environnement géographique proche, s'explique par le développement de la mondialisation et de son corollaire, le décloisonnement des espaces, et plus particulièrement, des marchés à fort potentiel de croissance, comme le sont les marchés africains. Cette nouvelle donne explique largement la formulation de leurs nouvelles doctrines africaines.

2.1. Méthodologie de recherche

L'objet de l'étude, réalisée dans cette deuxième section, est d'évaluer la coopération Sud-Sud qui met en présence les pays BRICS et les Pays les Moins Avancés d'Afrique, deux pôles du monde en développement qui sont aux antipodes l'un de l'autre en termes de niveau de développement, et offre un spectre très large de complémentarités et d'opportunités d'échanges.

Le présent travail se propose d'appliquer l'examen du potentiel de coopération, offert par l'axe Sud-Sud, à l'agenda du développement durable tel qu'il a été défini par l'ONU en septembre 2015 pour les 15 années suivantes ; un agenda construit sur 17 Objectifs de Développement Durable dont le 17ème porte justement sur le levier du partenariat international.

Etant donné que ce travail se focalise sur l'examen des relations Sud-Sud, la mention des pays du Nord ne sert que de référent, à travers quelques exemples seulement, permettant de comparer les démarches de coopération entreprises par le Nord et par le Sud en faveur du développement durable sur le continent africain.

Pour la clarté de l'analyse, notre réflexion sera centrée sur la période allant de 2007 à 2017. Le choix de cette période se justifie par le fait que cette décennie s'est caractérisée par une forte progression des relations économiques et commerciales entre l'Afrique et les pays BRICS, une

expansion des flux d'investissement, et des flux d'aide au développement avec notamment une orientation de cette aide en vue d'atteindre ces ODD à l'horizon 2030.

La méthodologie que nous avons adoptée repose sur deux approches :

1. Une large revue documentaire et sur différentes sources statistiques (revues savantes avec comité de lecture, bases de données internationales, rapports statistiques nationaux, divers rapports et sites internet officiels de différents organismes internationaux).

2. La construction d'une matrice intégrant :

➤ **En lignes** : les 17 ODD ;

➤ **En colonnes** : les pays BRICS et les principaux pays du Nord.

La construction de cette matrice a pour but de faire apparaître les programmes entrepris par les partenaires du Nord et du Sud dans les différents domaines couverts par les ODD, en faveur des Pays les Moins Avancés d'Afrique.

Par la suite, l'étude de cette matrice par ligne et par colonne appellera des commentaires :

- par pays émergeant ;
- sur la coopération Nord- Afrique ;
- par ODD ;
- par pays réceptacles.

Ceci permettra alors de faire ressortir :

- Les principaux pays fournisseurs d'aide ;
- Les principaux pays africains réceptacles ;
- Les principaux domaines de développement concernés par la coopération Sud -Sud ;
- Les principaux ODD concernés par la coopération Sud-Sud ;

Cette démarche peut paraître arbitraire. Il s'agit là de la première limite de ce travail. De plus, la littérature sur les relations entre l'Afrique et les pays BRICS est très limitée, en raison de la nouveauté du sujet. La recherche a notamment été très difficile concernant les programmes de coopération pour le développement entrepris par l'Afrique du Sud. Néanmoins, l'objectif de ce travail est de faire ressortir « une tendance » en matière de coopération Sud-Sud autour du développement durable, et plus précisément, des 17 ODD du programme à l'horizon 2030.

Dans ce qui suit, nous allons présenter les résultats obtenus en matière d'échanges Sud-Sud entre les pays BRICS et les PMA d'Afrique autour des ODD, vecteurs de développement durable sur le continent.

Le **Tableau I**, élaboré par nos soins sur la base de la matrice BRICS – ODD en faveur des PMA d'Afrique¹, synthétise les résultats du traitement de cette matrice.

Tableau I : Résultats du traitement de la matrice BRICS – ODD en faveur des PMA d'Afrique

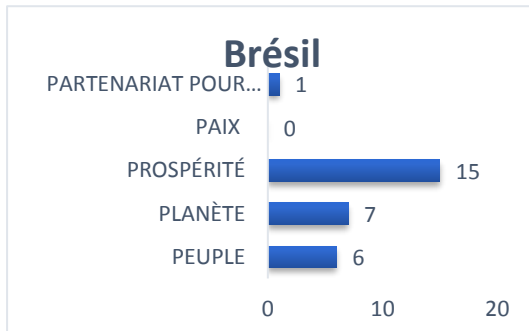
¹ Voir annexe N°5

2.2. Observations :

Les résultats du traitement de la matrice indiquent :

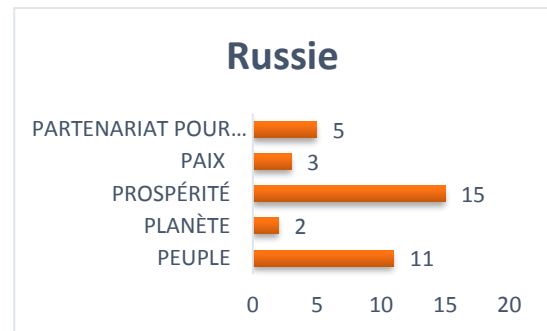
2.2.1. Quel est le domaine clé visé par les actions de coopération des BRICS ?

Figure N°17 : Domaine clé des actions de coopération brésiliennes pour le développement



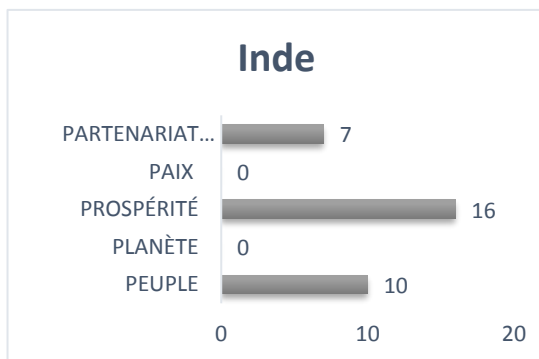
Source : élaboré par nos soins

Figure N°18 : Domaine clé des actions de coopération russes pour le développement



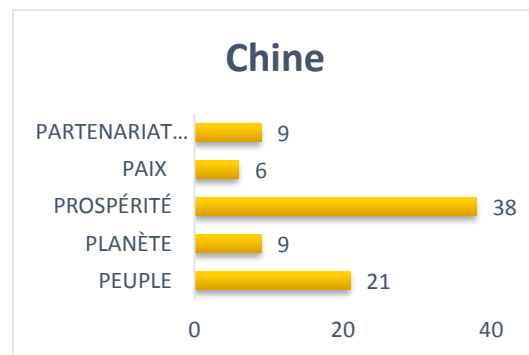
Source : élaboré par nos soins

Figure N°19 : Domaine clé des actions de coopération indiennes pour le développement



Source : élaboré par nos soins

Figure N°20 : Domaine clé des actions de coopération chinoise pour le développement



Source : élaboré par nos soins

Figure N°21 : Domaine clé des actions de coopération sud-africaines pour le développement



Source : élaboré par nos soins

Figure N°22 : Domaine clé des actions de coopération des pays du nord pour le développement



Source : élaboré par nos soins

Commentaires :

Brésil :

- À travers ses actions de coopération, le Brésil vise d'abord la « **Prospérité** ». **Plus de 51%** du total des actions de coopération brésiliennes en faveur des PMA d'Afrique sont destinées à ce domaine.
- Viennent ensuite, dans l'ordre, les domaines « Planète », « Peuple » et enfin « Partenariat pour le développement ».
- Le domaine « **Paix** », en revanche, est le domaine le moins visé par les actions de coopérations Brésiliennes à destination des PMA d'Afrique.

Russie :

- La Russie privilégie en premier lieu la « **Prospérité** » à travers ses actions de coopération. **Plus de 41%** du total des actions de coopération Russes en faveur des PMA d'Afrique sont destinées à ce domaine.
- Les préoccupations autour du « Peuple » occupent la 2^{ème} place du classement des actions de coopération Russes en faveur des pays africains les moins avancés. S'en suivent, à la 3^{ème} place, les actions de « Partenariat pour le développement »
- Les domaines « **Paix** » et « **Planète** » sont les deux domaines les moins visés par les actions de coopérations Russes. Ces domaines représentent, respectivement, **8** et **5.5 %** du total des actions de coopérations entreprises par la Russie en faveur des PMA d'Afrique

Inde :

- Le domaine clé que vise l'Inde via ses actions de coopérations est la « **Prospérité** ». **47%** du total des actions de coopération indiennes en faveur des PMA d'Afrique sont destinées à ce domaine.
Les préoccupations autour du « Peuple » et les actions de « Partenariat pour le développement » viennent respectivement à la 2^{ème} et 3^{ème} place du classement des actions de coopérations Indiennes.
- La « **Paix** » et la « **Planète** » sont les deux domaines les moins visés par les actions de coopération indiennes en faveur des Pays africains les moins avancés.

Chine :

- Le domaine clé de coopération principalement visé par la Chine est le domaine de la « **Prospérité** ». **Plus de 45 %** du total des actions de coopération chinoises en faveur des PMA d'Afrique sont destinées à ce domaine.
- Le domaine « **Peuple** » est classé 2^{ème} des actions de coopération chinoise pour le développement en Afrique. Viennent ensuite à la 3^{ème} place les actions de coopération pour la « Planète » et celles plus larges dédiées au « Partenariat pour le développement » de manière générale.
- La « **paix** » est le domaine le moins visé par les actions de coopération chinoises pour le développement en Afrique, avec **moins de 7%** du total de ces actions.

Afrique du Sud :

- L'Afrique du Sud coopèrent principalement dans le domaine de la « **Prospérité** » avec ses voisins du continent africain.
- Les domaines « Peuple », « **Planète** », « **Paix** » et « Partenariat pour le développement » ne sont pas visibles en matière de coopération avec l'Afrique.

Pays du Nord :

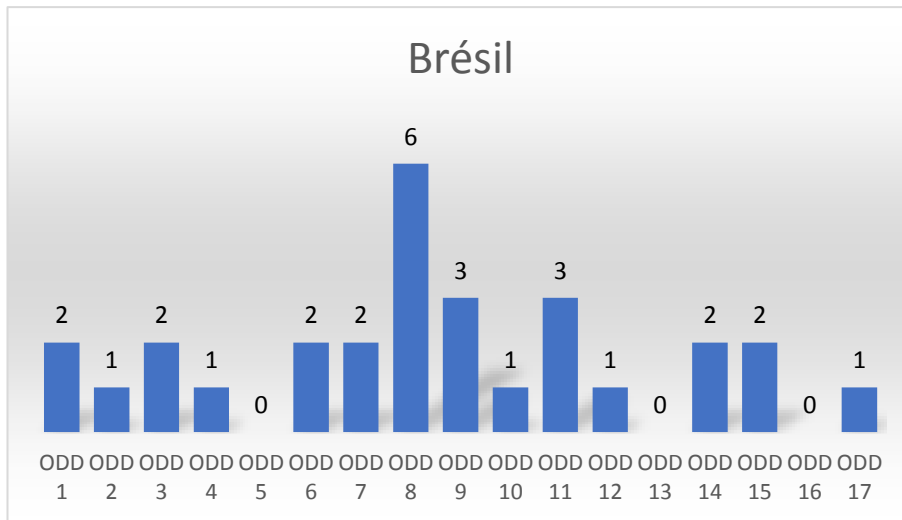
- Les pays du Nord coopèrent plus largement autour du domaine « **Prospérité** » avec les PMA d'Afrique. **Plus de 40%** du total des actions de coopération des pays développés sont destinées à ce domaine.
- Le domaine « Peuple » arrive à la 2^{ème} place des actions de coopération des pays du Nord avec l'Afrique. Viennent ensuite les actions de coopération de « Partenariat pour le développement ».
- Les domaines « **Paix** » et « **Planète** » sont les deux domaines les moins visés par la coopération des pays du Nord avec les pays d'Afrique. **Moins de 15%** de ces actions sont destinées au domaine « Paix » et **moins de 4%** au domaine « Planète ».

- Le domaine « **Prospérité** » est le **domaine clé** visé par les actions de coopération des **BRICS** en faveur des PMA d'Afrique.
- Les domaines « **Paix** » et « **Planète** » sont les deux domaines les **moins visés** par les actions de coopération des **BRICS** en faveur des PMA d'Afrique.
- Les **résultats** sont **identiques** pour les **pays du Nord**.

2.2.2. Quels sont les principaux ODD visés par les actions de coopération des BRICS en faveur du développement des PMA d’Afrique ?

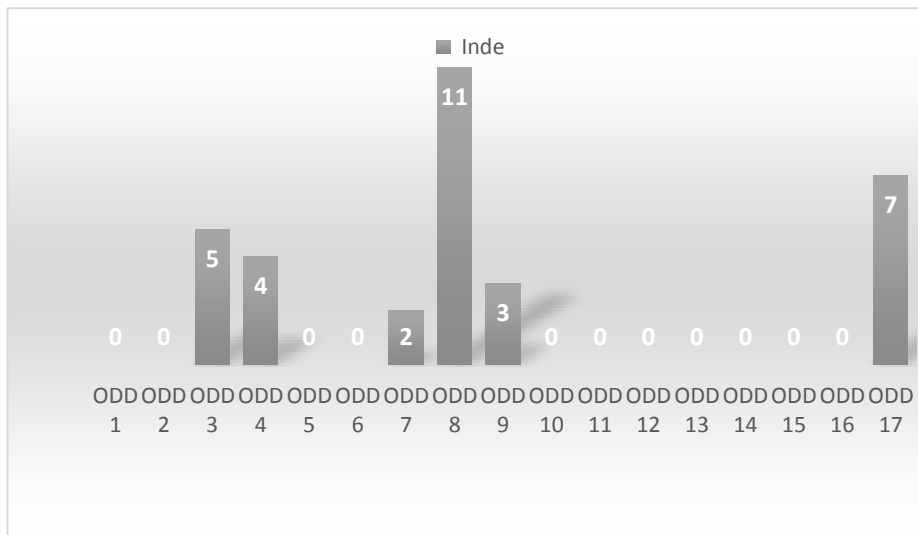
❖ **De manière générale**

Figure N°23 : Part des actions de coopération du Brésil répartie entre les 17 ODD



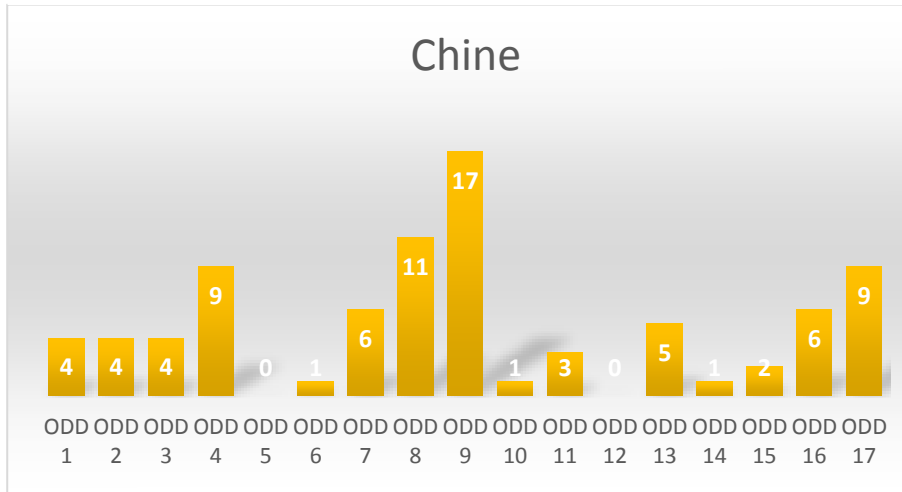
Source : élaboré par nos soins

Figure N°24 : Part des actions de coopération de l’Inde répartie entre les 17 ODD



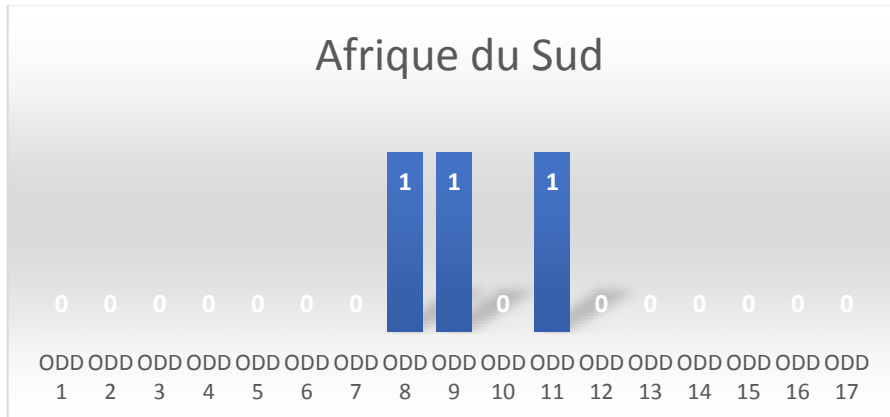
Source : élaboré par nos soins

Figure N°25 : Part des actions de coopération de la chine répartie entre les 17 ODD



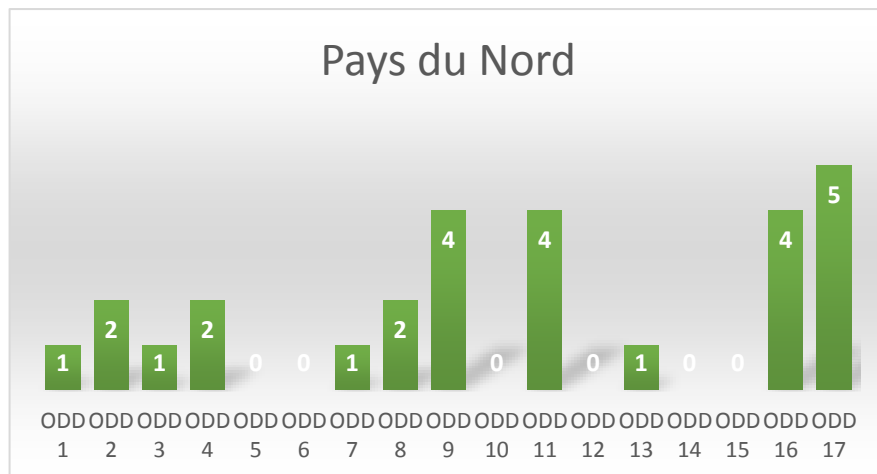
Source : élaboré par nos soins

Figure N°26 : Part des actions de coopération de l'Afrique du sud répartie entre les 17 ODD



Source : élaboré par nos soins

Figure N°27 : Part des actions de coopération des pays du nord répartie entre les 17 ODD



Source : élaboré par nos soins

Commentaires :

Brésil :

- L'ODD N°8 « **Travail décent et croissance économique** » est le principal ODD visé par les actions de coopération entreprises par le Brésil en faveur des PMA d'Afrique. **Plus de 20%** des actions de coopération brésiliennes en faveur des PMA d'Afrique visent cet ODD.
- L'ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure » et l'ODD 11 « Villes et communautés durables » arrivent à la 2^{ème} place des préoccupations brésiliennes en matière de coopération pour le développement en Afrique. Viennent ensuite les ODD N° 1, 3, 6, 7, 14 et 15. Les ODD N° 2, 4, 10, 12 et 17 se classent à la 4^{ème} place des actions brésiliennes pour la coopération au développement en Afrique.
- Ce sont les **ODD N° 5, 13 et 16** respectivement « **égalité des sexes** », « **lutte contre les changements climatiques** » et « **paix, justice et institutions efficaces** » qui se classent à la dernière place du classement des actions de coopération brésiliennes en faveur des PMA d'Afrique.

Russie

- L'ODD N°8 « **Travail décent et croissance économique** » est le **principal ODD visé** par les actions de coopération Russe pour le développement en Afrique. **25%** de ces actions sont destinées à cet ODD.
- Les ODD N° 4 et 17 respectivement « **éducation de qualité** » et « **partenariats pour la réalisation des objectifs** » se classent à la 2^{ème} place des préoccupations de la Russie concernant la coopération pour le développement en faveur des PMA d'Afrique. A la 3^{ème} de ces préoccupations, nous retrouvons les ODD N°3, 7, 9, et 16. L'avant dernière place du classement des actions de coopération Russe pour le développement en Afrique revient aux ODD N° 1, 2, 14 et 15.
- Les **ODD les moins visés** par les actions de coopération Russes pour le développement en Afrique sont les **ODD N° 5, 6, 10, 11, 12, 13** respectivement « **égalité des sexes** », « **eau propre et assainissement** », « **inégalités réduites** », « **villes et communautés durables** », « **consommation et production responsable** » et « **lutte contre les changements climatiques** ».

Inde :

- **L'ODD N° 8 « Travail décent et croissance économique » est le principal ODD visé** par les actions de coopération indiennes pour le développement en faveur des PMA d'Afrique. **Plus de 32%** du total de ces actions sont destinées à cet ODD.

- L'ODD N° 17 « partenariat pour la réalisation des objectifs » occupe la 2^{ème} place du classement des préoccupations indiennes en matière de développement en direction du continent africain. Vient alors l'ODD N° 3 « bonne santé e bien être », puis l'ODD N° 4 « éducation de qualité ».

Les ODD N° 7 « énergie propre et d'un coût abordable » et N° 9 « industrie, innovation et infrastructure » occupent respectivement la 5^{ème} et 6^{ème} place du classement des actions de coopération de la Russe en faveur du développement en Afrique.

- **Les ODD N° 1, 2, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16** sont les ODD les **moins visés** par la coopération indienne pour le développement en Afrique.

Chine :

- **L'ODD N°9 « industrie, innovation et infrastructure » est l'ODD principalement visé** par les actions de coopération chinoises en matière de développement en Afrique. **Plus de 20%** de ces actions sont destinées à cet ODD.
- Arrivent en suite, dans un ordre de classement décroissant, les ODD N° 8, 4, 17, 16, 7, 13, 1, 2, 3, 11, 15, 10 et 14.
- Les **ODD N°5 « égalité des sexes » et N° 12 « consommation et production responsable »** sont les ODD les moins visés par les actions de coopération chinoise pour le développement en faveur des PMA d'Afrique.

Afrique du Sud :

Les données recueillies lors de l'étude ne nous permettent pas de construire une observation crédible concernant les ODD les plus et les moins visés par les actions de coopération Sud-Africaines en faveur des PMA d'Afrique.

Pays du Nord :

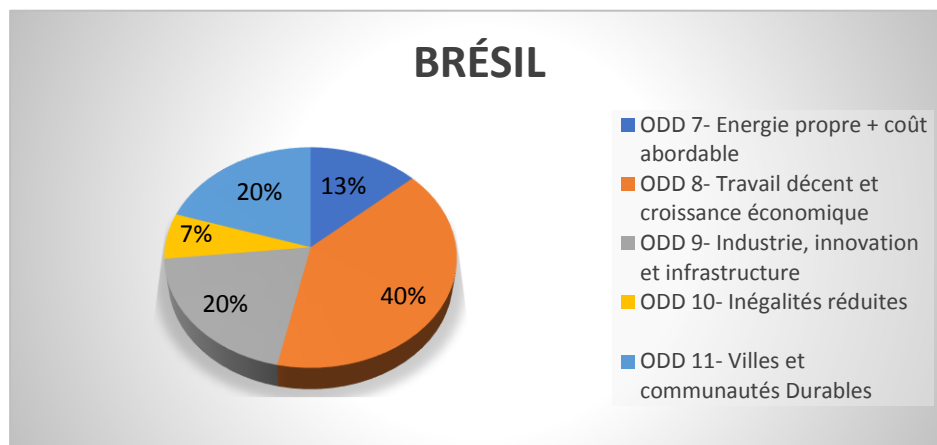
- L'ODD N° 17 « **partenariat pour la réalisation des objectifs** » est le **principal ODD** que visent les actions de coopération pour le développement entreprises par les pays du Nord à destination du continent africain. **Plus de 18%** de ces actions sont destinés à cet ODD.
- Dans un ordre de classement décroissant en matière de coopération des pays du Nord pour le développement en Afrique, viennent les ODD N° 9, 10, 16 à la 2^{ème} place, les ODD N° 2, 4 et 8 à la 3^{ème} place, et enfin les ODD N° 1, 3, 7 et 13 à la 4^{ème} place.
- Les **ODD N° 5, 6, 10, 12, 14 et 15** sont les **ODD les moins visés** par les actions de coopération Nord-sud pour le développement en faveur des PMA d'Afrique.

De manière générale :

- ✚ Le **Brésil**, la **Russie**, l'**Inde** et l'**Afrique du Sud** visent principalement l'**ODD N° 8 « Travail décent et croissance économique »**.
- ✚ La **Chine** vise en premier lieu l'**ODD N° 9 « industrie, innovation et infrastructure »** puis l'**ODD N° 8 « Travail décent et croissance économique »**.
- ✚ Les **pays du Nord** visent principalement l'**ODD N° 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs »**.
- ✚ Les **ODD les moins visés** par les actions de coopération des BRICS et des pays du Nord pour le développement en faveur des PMA d'Afrique sont les ODD N° 5 « **égalité des sexes** » et N° 10 « **Inégalités réduites** », en plus de ceux liés aux domaines « **Planète** » et « **Paix** ».

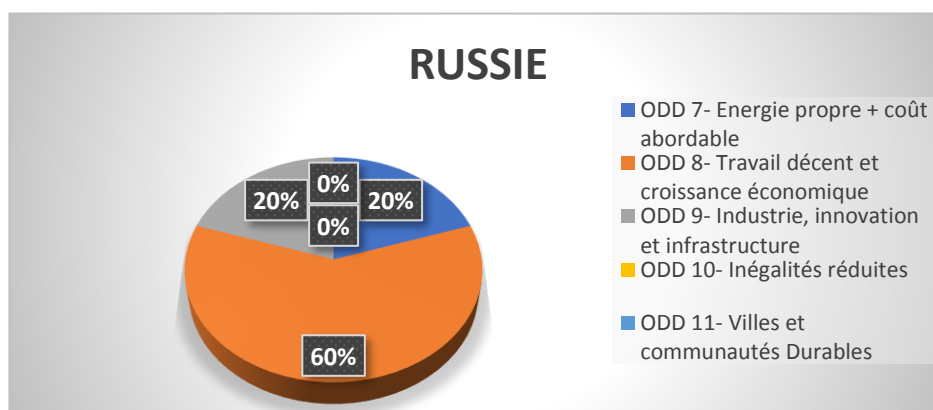
❖ A l'intérieur du domaine « Prospérité »

Figure N°28 : Pourcentage des actions de coopération brésiliennes à l'intérieur du domaine « Prospérité »



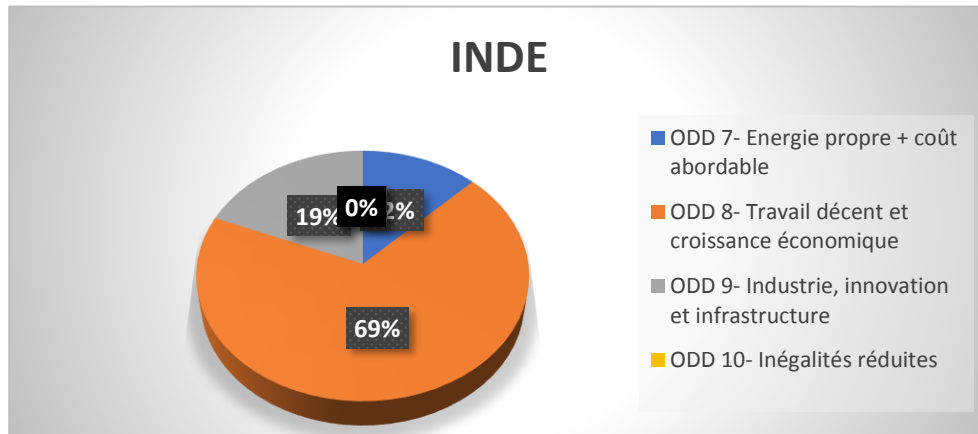
Source : élaboré par nos soins

Figure N°29 : Pourcentage des actions de coopération russe à l'intérieur du domaine « Prospérité »



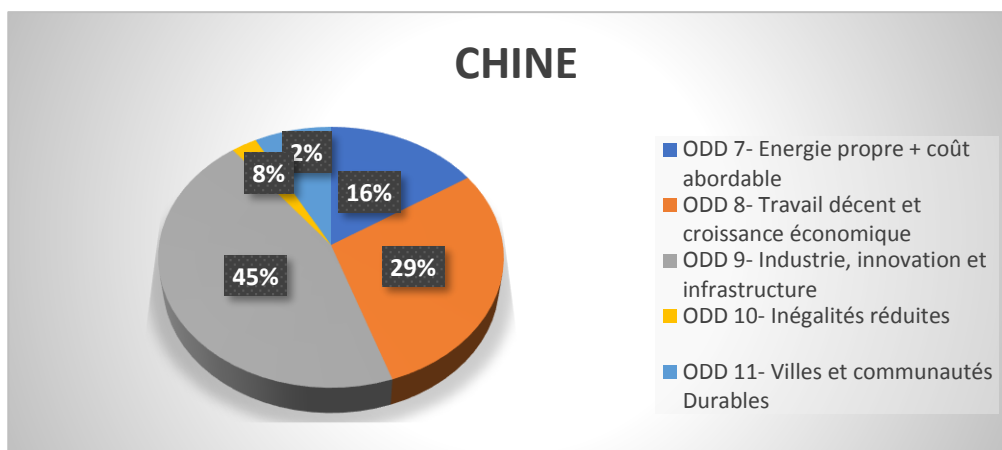
Source : élaboré par nos soins

Figure N°30 : Pourcentage des actions de coopération indienne à l'intérieur du domaine « Prospérité »



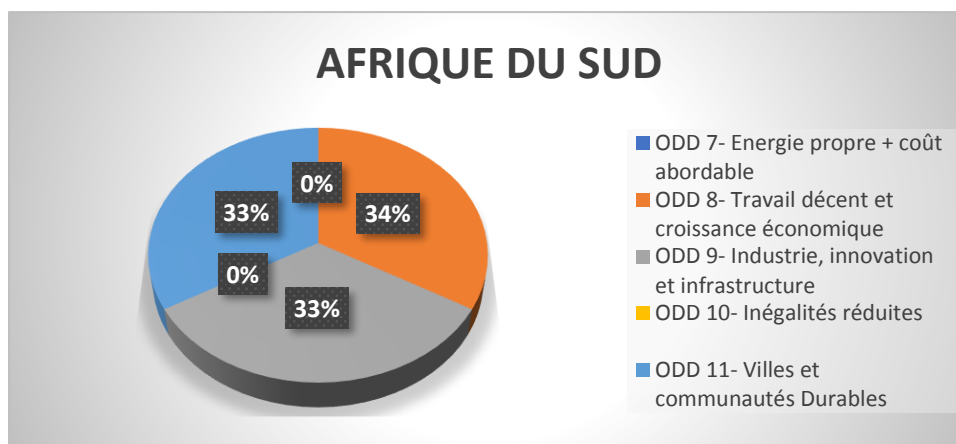
Source : élaboré par nos soins

Figure N°31 : Pourcentage des actions de coopération chinoise à l'intérieur du domaine « Prospérité »



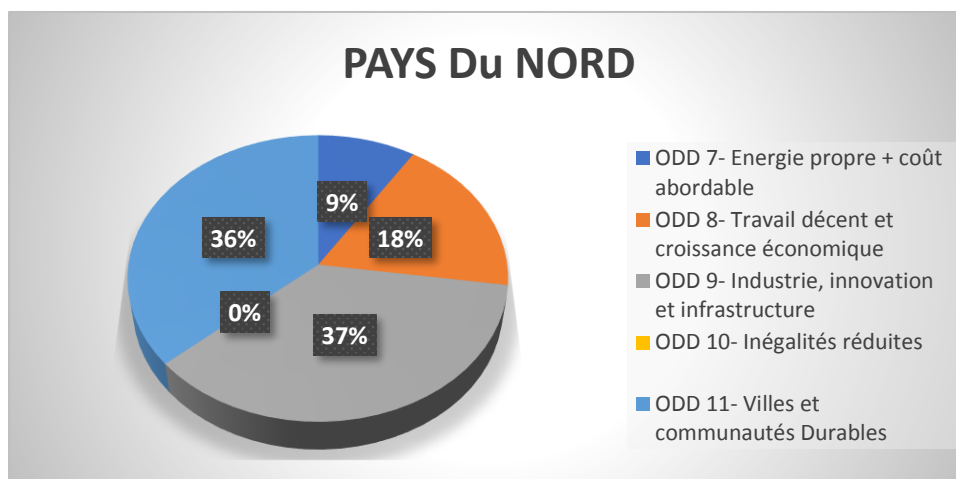
Source : élaboré par nos soins

Figure N°32 : Pourcentage des actions de coopération chinoise à l'intérieur du domaine « Prospérité »



Source : élaboré par nos soins

Figure N°32 : Pourcentage des actions de coopération chinoise à l'intérieur du domaine « Prospérité »



Source : élaboré par nos soins

BRESIL :

- L'ODD N° 8 « **Travail décent et croissance économique** » occupe la **1^{ère} place** du classement des objectifs visés par le Brésil en Afrique, à l'intérieur du domaine « prospérité ». **40%** des actions de coopération entreprises par le Brésil en faveur des PMA d'Afrique à l'intérieur de ce domaine visent l'ODD N°8.
- L'ODD N°10 « **Inégalités réduites** » est l'ODD le **moins** visé par le Brésil en Afrique, à l'intérieur du domaine « prospérité ». Seulement **7%** des actions de coopération brésiliennes pour le développement en Afrique visent à réduire les inégalités.

RUSSIE

- L'ODD N°8 « **Travail décent et croissance économique** » est le **principal ODD** visé par les actions de coopération Russes à destination du continent africain, à l'intérieur du domaine prospérité. **60%** des actions de coopération entreprises par la Russie à l'intérieur de ce domaine visent l'ODD N°8.
- Les ODD N° 10 « **Inégalités réduites** » et N°11 « **Villes et communautés durables** » sont les ODD les **moins visés** par les actions de coopération Russe en faveur des PMA d'Afrique, à l'intérieur du domaine prospérité.

INDE :

- L'ODD N° 8 « **Travail décent et croissance économique** » occupe très clairement la **1^{ère} place** du classement des actions de coopération indiennes en Afrique, à l'intérieur du domaine prospérité. Presque **70%** de la coopération Indienne en faveur du développement dans les PMA d'Afrique vise cet ODD.
- Les ODD N°10 « **Inégalités réduites** » et N° 11 « **Villes et communautés Durables** » sont les ODD les **moins visés** par les actions de coopération entreprise par l'Inde pour le développement des PMA d'Afrique.

CHINE

- L'ODD N°9 « **industrie, innovation et infrastructures** » est le **principal ODD** que vise la Chine à travers ses actions de coopération Sud-Sud pour le développement des PMA d'Afrique, à l'intérieur du domaine prospérité.
L'ODD N°8 « Travail décent et croissance économique » occupe la seconde classe du classement, à l'intérieur de ce domaine.
- L'ODD N° 10 « **Inégalités réduites** » est l'ODD le moins visé par les actions chinoises de coopération pour le développement en Afrique, à l'intérieur du domaine prospérité.

Afrique du Sud

- L'ODD N°8 occupe la première place du classement des actions de coopération Sud-Africaines en matière de développement en Afrique.
- Viennent ensuite à la 2^{ème} place de ce classement, les ODD N° 9 « industrie, innovation et infrastructure » et N° 11 « villes et communautés durables ».
- Les ODD N° 7 « **énergie propre et d'un coût abordable** » et N° 10 « **inégalités réduites** » sont les ODD les moins visées par les actions de coopération Sud-Africaine en matière de développement en Afrique, à l'intérieur du domaine « prospérité »

PAYS du Nord :

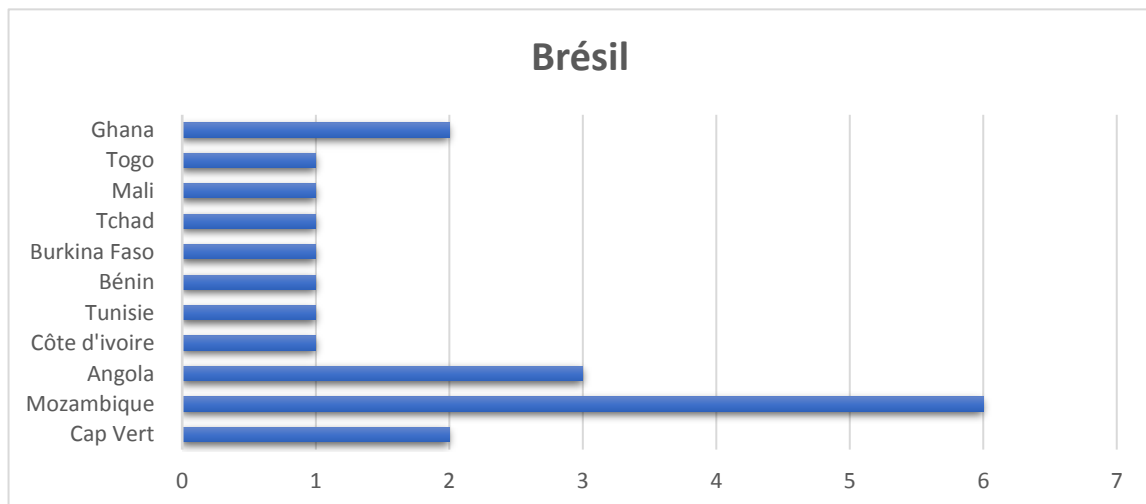
- L'ODD N° 9 « **Industrie, innovation et infrastructure** » est le **principal ODD** que visent les actions de coopération pour le développement entreprises par les pays du Nord à l'intérieur du domaine « Prospérité ». **37%** des actions de coopération provenant des pays du nord à l'intérieur de ce domaine visent cet ODD.
- L'ODD N°10 « **Inégalités réduites** » est l'ODD le moins visé par les actions de coopération pour le développement entreprises par les pays du Nord en faveur des PMA d'Afrique, à l'intérieur du domaine « Prospérité ».

A l'intérieur du domaine « **Prosperité** » :

- ✚ L'ODD N°8 « **Travail décent et croissance économique** » occupe la **1^{ère} place** du **classement des actions de coopérations** pour le développement entreprises par le **Brésil**, la **Russie**, l'**Inde** et **L'Afrique du Sud** en faveur des PMA d'Afrique.
- ✚ La **Chine** et les **pays du Nord** visent principalement l'ODD N° 9 « **Industrie, innovation et infrastructures** » à travers leur actions de coopération pour le développement en Afrique.
- ✚ L'ODD N° 10 « **Inégalités réduites** » arrive à la **dernière place du classement des actions de coopération** pour le développement entreprises par les BRICS en faveur des PMA d'Afrique. **Même résultat** pour les **pays du Nord**.

2.2.3. Quels sont les principaux pays réceptacles des actions de coopération des BRICS pour le développement en Afrique ?

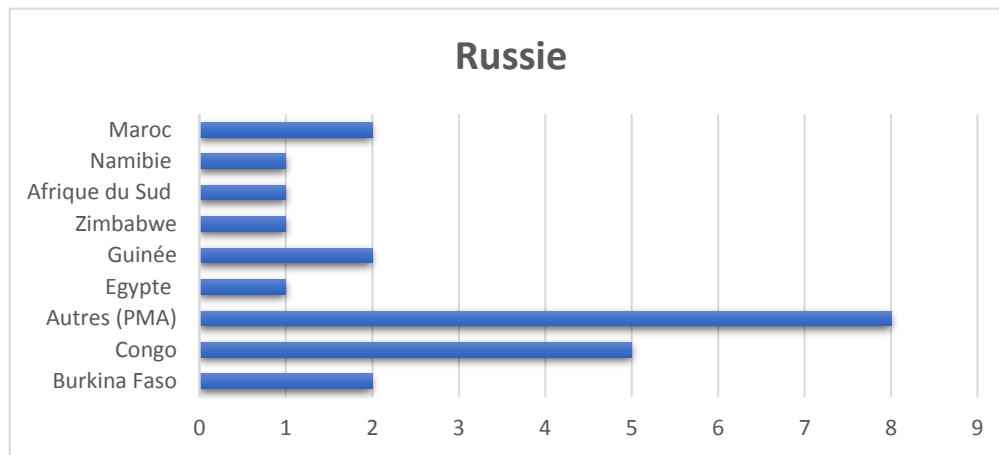
Figure N°33 : Principaux pays réceptacles des actions de coopération brésiliennes en faveurs PMA d'Afrique



Source : élaborer par nos soins

- Les principaux pays réceptacles des actions de coopération Brésiliennes pour le développement en Afrique sont : le **Mozambique**, l'**Angola**, le **Cap Vert** et le **Ghana**.

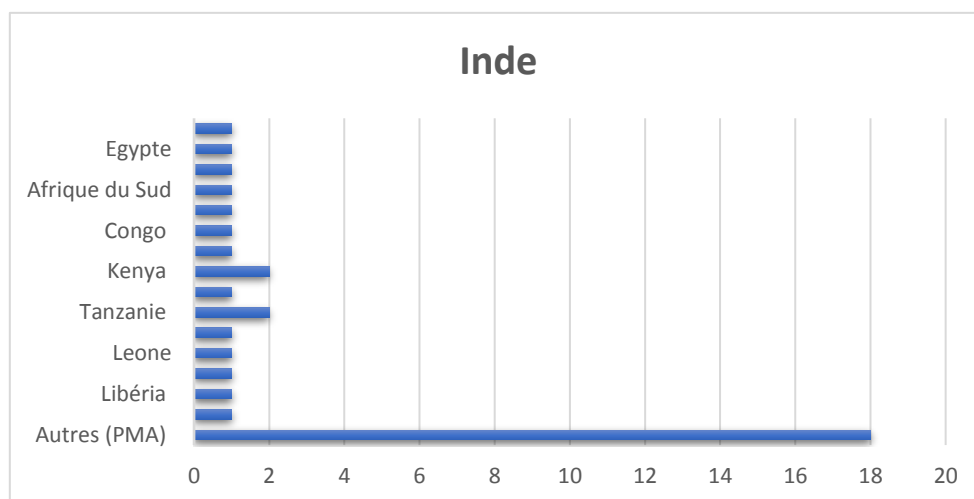
Figure N°34 : Principaux pays réceptacles des actions de coopération russe en faveurs PMA d’Afrique



Source : élaboré par nos soins

- Les Principaux pays réceptacles des actions de coopération Russes pour le développement en Afrique sont : Le **Congo**, le **Burkina Faso**, la **Guinée** et le **Maroc**.

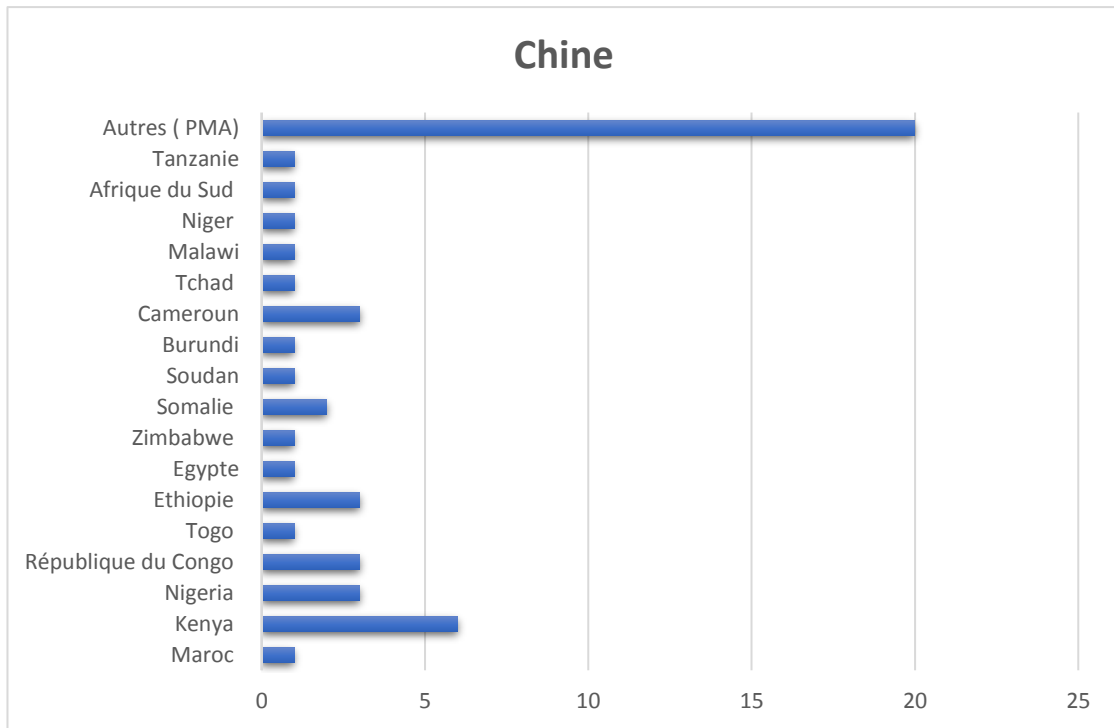
Figure N°35 : Principaux pays réceptacles des actions de coopération indienne en faveurs PMA d’Afrique



Source : élaboré par nos soins

- Les principaux pays réceptacles des actions de coopération Indiennes pour le développement en Afrique sont : le **Kenya** et la **Tanzanie**.

Figure N°36 : Principaux pays réceptacles des actions de coopération chinoise en faveurs PMA d’Afrique



Source : élaboré par nos soins

- Les principaux pays réceptacles des actions de coopération Chinoises pour le développement en Afrique sont : le **Kenya**, le **Nigeria**, la **République du Congo**, l'**Ethiopie** et le **Cameroun**.

2.3. Résultats globaux :

Tableau II : Forte coopération des BRICS pour le développement en Faveur des PMA d’Afrique

	Domaine clé	ODD clé	ODD clé à l’intérieur du domaine prospérité
Brésil	Prospérité	ODD N°8	ODD N°8
Russie			
Inde		ODD N°9	ODD N°9
Chine			
Afrique du Sud			
Pays du Nord		ODD N°17	ODD N°9

Source : élaboré par nos soins

Commentaires :

- Le domaine « **Prospérité** » est le **domaine clé** visé par les actions de coopération des **BRICS** comme des pays du Nord en faveur des PMA d’Afrique. Tous adoptent une démarche similaire en matière de coopération pour le développement du continent africain.
- A l’intérieur du domaine « Prospérité », tous les pays du bloc BRICS s’accordent à viser l’ODD N°8 « Travail Décent et croissance économique » à l’intérieur de ce domaine, à l’exception de la Chine.
- La Chine adopte une démarche de coopération similaire à celle des pays du Nord en matière de développement durable en faveur des PMA d’Afrique. Les deux visent l’ODD N°9 « Industrie, innovation et infrastructure » à l’intérieur de leur domaine clé respectif : « prospérité ».

Tableau III : Faible Coopération des BRICS pour le développement en faveur des PMA d’Afrique

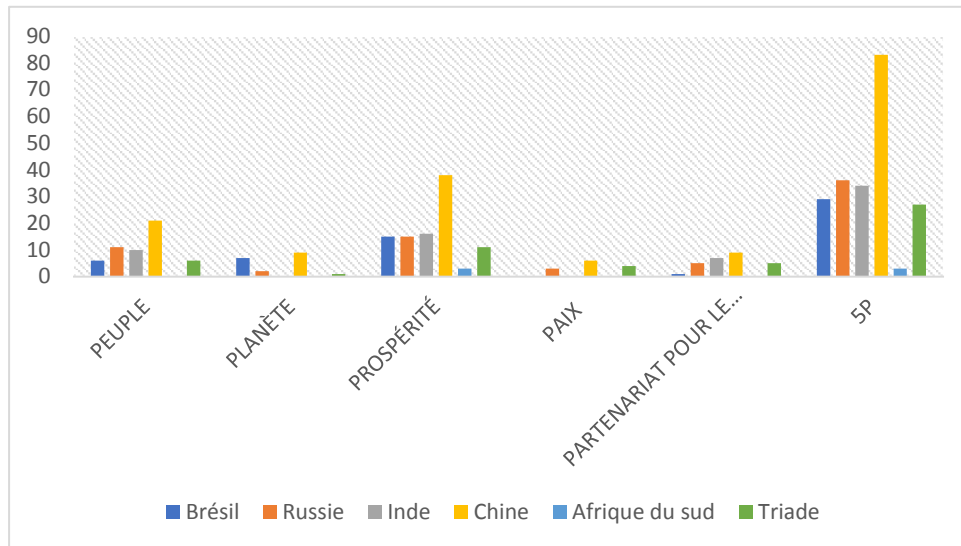
	Domaine le moins visé	ODD le moins visé	ODD le moins visé à l’intérieur du domaine prospérité
Brésil	Paix	ODD N°5 ODD N°6 ODD N°10 ODD N°12 ODD N°13 ODD N°14 ODD N°15 ODD N°16	ODD N°10
Russie	Paix – Planète		
Inde			
Chine	Paix		
Afrique du Sud	Paix- Planète		
Pays du Nord	Paix – Planète		

Source : élaboré par nos soins

Commentaires :

- Les résultats concernant les domaines et ODD les moins visés par les actions de coopération pour le développement durable en faveur des PMA d’Afrique sont identiques, que ces actions proviennent des pays du bloc BRICS ou des pays du NORD.
- Ces résultats viennent corroborer l’état des lieux avancé dans la section précédente, et confirment que les domaines « Planète » et « Paix » apparaissent comme étant les deux domaines qui présentent le plus de lacunes.

Figure N°37 : Répartition des actions de coopération des BRICS sur les 5 domaines de développement durable

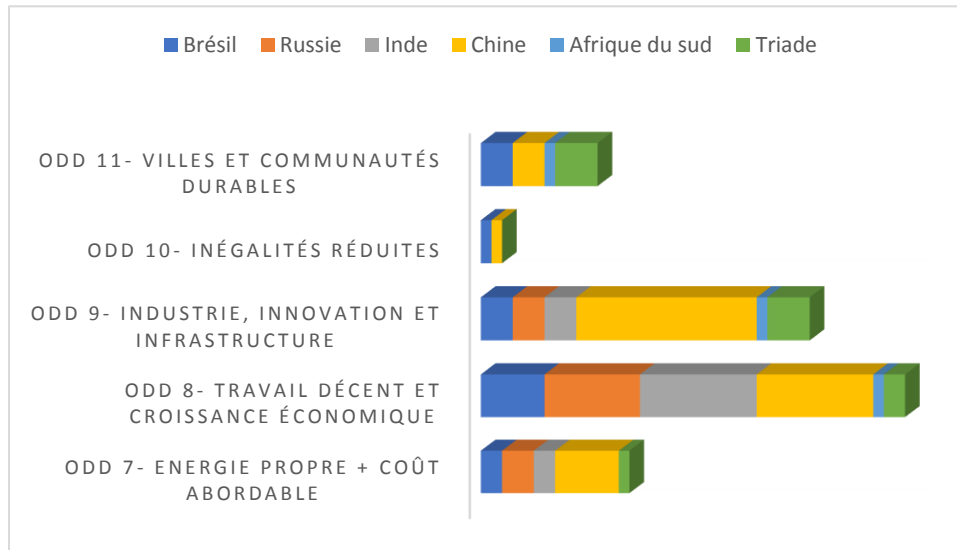


Source : élaboré par nos soins

Commentaires :

- La **Chine** est le **principal pays fournisseur d'aide en Afrique**, parmi les BRICS. **Près de 40%** du total des actions de coopération des BRICS en matière de développement durable en faveur des PMA d'Afrique proviennent de Chine.
- Près de 17% de ces actions viennent de Russie ;
- 16% de ces actions proviennent de l'Inde ;
- Plus de 13% de ces actions proviennent du Brésil ;
- Moins de 2% de ces actions viennent d'Afrique du Sud.

Figure N°38 : Part des actions de coopération des BRICS à l'intérieur du domaine « prospérité »



Source : élaboré par nos soins

Commentaire :

- Sur les 5 ODD couverts par le domaine « Prospérité », la Chine est systématiquement le premier pays du bloc BRICS à coopérer en faveur des PMA d’Afrique.

Section 03 : Croisement entre les résultats obtenus et les stratégies des BRICS en matière de coopération pour le développement durable

3.1. Le Brésil : « un géant qui émerge en Afrique »

3.1.1. Sur le plan politique

Sur le plan politique, le Brésil souhaite augmenter sa visibilité sur le cadre international, par exemple en ayant recours à des partenariats pour faire pression en faveur d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU¹. L'ancien président Lula da Silva (2011-2016) avait entamé une politique étrangère axée sur l'approche coopération sud-sud, soulignant ainsi le rôle du Brésil en tant que défenseur de l'hémisphère sud.

- **Le partenariat et l'horizontalité.** Le Brésil défend ces principes comme base d'un modèle de coopération internationale pour le développement basé sur l'échange entre égaux. Le paternalisme hiérarchique des systèmes d'aide au développement est rejeté en faveur d'une relation sans conditionnalités. Cela est étroitement lié au principe d'une approche axée sur la demande à la coopération (par les pays partenaires), selon lequel le Brésil n'a pas décidé des objectifs de développement qui devraient être poursuivis dans les pays partenaires.
- **Avantages mutuels.** Le Brésil se dit convaincu qu'une coopération véritable et horizontale du partenariat pour le développement produira des avantages mutuels et des responsabilités dans des situations gagnant-gagnant. En d'autres termes, la coopération au développement internationale brésilienne est composée de deux relations à sens unique, contrairement aux relations entre donateurs et bénéficiaires, où le donateur n'a rien à recevoir et le destinataire rien à donner. Ces principes signifient qu'une société se doit d'être active plutôt que de rester spectatrice de cette aide.
- **Respect de la souveraineté et de la non-intervention.** Ce principe peut être considéré comme une pierre angulaire de la diplomatie brésilienne. En tant que pays, -comme tant d'autres dans le monde en développement-, le Brésil est particulièrement sensible et attentif aux risques de violations de la souveraineté, surtout dans un contexte d'asymétries de pouvoir politique ou économique.

¹ Jean de Sousa, 2010 : 1

- **La non-conditionnalité.** La coopération au développement brésilienne n'exige pas de conditionnalités qui sont traditionnellement associées à l'aide au développement du CAD²/OCDE. Cette conditionnalité est considérée comme incompatible avec les principes de partenariat, d'horizontalité et avec le respect de la souveraineté.

3.1.2. Sur le plan socio-économique

Les liens économiques du Brésil avec l'Afrique ont également été améliorés de façon significative, pour preuve le commerce a augmenté de 20 milliards de dollars³. En outre, les sociétés brésiliennes investissent actuellement dans dix-neuf pays africains. Les bénéficiaires les plus importants de ces investissements sont : **l'Angola, Mozambique, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau**. A cet effet, la distribution de techniques brésiliennes de la coopération bilatérale et triangulaire parmi les pays partenaires de la région démontre de façon remarquable que **le top cinq** des partenaires de coopération brésilienne de développement en Afrique est **l'ensemble des pays lusophones, ce qui représente un ensemble de 76,5 % de cette coopération**.⁴ Cette orientation de la coopération brésilienne suggérant que **la langue (le portugais) et une puissance colonial (empire portugais)**, -deux facteurs qui peuvent aider à déterminer la culture nationale-, sont des éléments clés de la coopération au développement international brésilien.

Contrairement à la coopération internationale offerte par d'autres pays BRICS, -exécutée presque exclusivement par des voies bilatérales-, plus de 50 % de la coopération au développement du Brésil s'effectue dans un cadre multilatéral⁵ et une partie de cette coopération est réalisée à l'échelle triangulaire. Les partenaires les plus importants dans la coopération au développement de la coopération triangulaire brésilienne sont, selon l'Agence brésilienne de coopération (ABC), le Japon et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Par ailleurs, la coopération brésilienne semble reproduire systématiquement les pratiques domestiques concernant l'utilisation de l'expérience et de l'évolution technologique brésilienne

² Comité d'Aide au Développement.

³ Institutionalizing South-South Cooperation: Towards a New Paradigm?, Olivier Stuenkel.

⁴ IPEA (*Instituto de Pesquisa Economica Aplicada*), 2013 : 21-22 -Institut de recherche économique appliquée- <http://www.ipea.gov.br/portal/> (20/04/2017 à 14h32)

⁵ IPEA(*Instituto de Pesquisa Economica Aplicada*), 2013:5 -Institut de recherche économique appliquée- <http://www.ipea.gov.br/portal/> (20/04/2017 à 14h50)

dans l'agriculture afin d'aider à la lutte contre la pauvreté, et la faim chez ses partenaires africains. Un certain nombre d'exemples spécifiques peuvent illustrer cette tendance. Le programme ProSavana⁶, par exemple, tente de répliquer ces pratiques dans un régime de coopération trilatérale qui comprend le Japon. Ce dernier, comme d'autres réalisés par l'Embrapa⁷, illustrent aussi comment les investissements à long terme dans la recherche et le développement peuvent générer des connaissances, des compétences et des technologies qui sont transférés à l'étranger, néanmoins ce transfert lui-même n'implique pas de grandes sommes financières. Cette preuve suggère que la coopération brésilienne de développement dans la région n'est pas principalement attribuable à l'investissement économique, commercial, mais s'appuie aussi de manière empirique sur les principes du partenariat et de l'horizontalité. En effet, le Brésil privilégie la coopération humanitaire en Afrique (23 % du total de la coopération au développement du Brésil⁸), d'ailleurs l'agriculture et le développement social notamment la santé et l'éducation sont les domaines d'interventions les plus couverts par la coopération technique brésilienne en Afrique.

Les résultats obtenus à l'issue du traitement de la matrice en matière de « **pays réceptacles** » viennent corroborer la stratégie de coopération Sud-Sud entreprise par le Brésil pour le développement en Afrique :

- 3 pays sur les 4 principaux pays réceptacles apparaissant dans les résultats de notre étude figurent dans le top 4 des principaux bénéficiaires de la stratégie de coopération brésilienne pour le développement en Afrique : le **Mozambique**, l'**Angola** et le **Cap vert**. Ceci confirme le fait que cette stratégie priorise **les pays lusophones**.

En revanche, ces résultats ne sont pas en mesure de confirmer que le Brésil privilégie la coopération humanitaire en Afrique, à travers des actions dans le domaine du développement social (éducation, santé...) :

- Au contraire, selon nos résultats, c'est le domaine « **Prosperité** » qui apparaît comme étant le domaine clé des actions de coopération entreprises par le Brésil en faveur du développement en Afrique. Plus précisément, l'ODD N°8 « Travail décent et croissance économique ».

⁶ Vaste projet agroalimentaire de la Brésilienne Highlands dans le Couloir de Nacala au Mozambique.

⁷ Embrapa (Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária) est une entreprise d'Etat Brésilienne

⁸ IPEA (*Instituto de Pesquisa Economica Aplicada*) 2013:17. -Institut de recherche économique appliquée-
<http://www.ipea.gov.br/portal/> (20/04/2017 à 15h30)

3.2. La Russie : Vers un retour en Afrique ?

3.2.1. Sur le plan politique :

Sur le plan institutionnel, un organisme public spécialisé pour l'aide au développement international a été annoncé dans un livre blanc⁹ mais n'a pas encore été installé. Les dépenses, les priorités et la mise en œuvre de l'aide internationale au développement sont coordonnées conjointement par le ministère des Affaires étrangères et le ministère des finances en consultation avec les autorités de l'exécutif fédéral. Le ministère du développement économique et du commerce est également impliqué dans ce qui est de fournir des renseignements stratégiques sur les conditions économiques et financières dans les pays bénéficiaires.

La position de la Russie parmi les pays BRICS diffère de celle des autres pays, principalement en raison de son histoire du 20e siècle¹⁰ La Russie n'est pas un pays de développement traditionnel mais appartient à ce qu'on appelle les pays en transition.

3.2.2. Sur le plan socio-économique :

Les intérêts économiques russes en Afrique sont basés sur les pronostics du développement de l'économie du continent, et celui-ci a besoin d'investissements, de coopération technique et commerciale. Le dynamisme politique commun entre russe et africain a contribué au renforcement des intérêts économiques réciproques.

Près de 50 % de l'aide au développement se concentre sur les pays d'Euro-Asie voisins. L'Afrique subsaharienne, elle, constitue un autre point de concentration de l'aide. Les principaux aspects sont la **sécurité alimentaire et la santé** - au cours des dix dernières années, la Russie a contribué à hauteur de 20 millions de dollars au programme de la banque mondiale pour le contrôle du paludisme-. Dans l'ensemble, la politique de développement est censée être un équilibre raisonnable entre les ODD, les concepts étrangers et le concept de la sécurité nationale.

En opposition à d'autres pays BRIC, **la politique d'aide au développement russe est beaucoup plus proche de l'aide des donateurs du nord**. Les principes de l'OCDE sur la

⁹ http://www.metiseurope.eu/livre-vert-livre-blanc-ca-sert-quoi_fr_70_art_110.html (28/05/2017 à 16h43)

¹⁰ <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-4-page-61.htm> (28/05/2017 à 18h30)

coopération pour le développement, tels que la Déclaration de Paris¹¹, sont acceptés comme lignes directrices de la stratégie de développement de la Russie. De plus, une quantité considérable de l'aide financière est transmise par l'intermédiaire d'organisations multilatérales telles que la Communauté économique eurasiennne, la Banque Mondiale et les Nations Unies. En général, le concept de coopération et de développement économique semble s'aligner beaucoup plus aux mécanismes traditionnels « donateur-bénéficiaire » qu'à l'idée d'une CSS comme expression de la solidarité entre égaux de l'hémisphère sud.

Par ailleurs, le repositionnement stratégique Russe à travers l'ouverture d'une mission économique en Afrique du Sud (qui constitue désormais la porte d'entrée du pays en Afrique subsaharienne) confirme le retour de la Russie en Afrique par une coopération adossée à de nouveaux enjeux. D'ailleurs, les entreprises russes enchaînent les contrats notamment dans l'**armement militaire** (Angola) mais aussi dans le **secteur minier** avec une montée en puissance des concessions accordées aux Russes en Afrique australe (Afrique du Sud, Namibie).

De même, les importations russes ont connu la même dynamique de hausse, principalement avec le Maroc pour les produits agricoles et halieutiques en plus des matières premières en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest et australe. En 2014, l'entreprise russe Rosatom spécialisée dans le nucléaire réalisa un coup important avec la signature d'un contrat astronomique de près de 40 milliards d'euros pour la fourniture de huit réacteurs nucléaires à l'Afrique du Sud. En effet, Son rapprochement avec l'Afrique du Sud et particulièrement avec les pays du bloc BRICS peut s'avérer être un puissant levier sur lequel la Russie pourra s'appuyer pour maintenir son influence en Afrique.

¹¹ <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparissurlefficacitedelaide.htm> (28/05/2017 à 18h26)

La stratégie de coopération pour le développement entreprise par la Russie est plus proche de l'aide des donateurs du nord. Elle semble plus s'aligner aux mécanismes traditionnels « donateur-bénéficiaire » qu'à l'idée d'une CSS comme expression de la solidarité entre égaux de l'hémisphère sud :

- L'intérêt de la Russie pour le domaine « **Prosperité** », classé premier domaine visé par les actions de coopération russe pour le développement en Afrique, peut confirmer une stratégie qui s'aligne à celle des pays du Nord.
- Les résultats obtenus indiquent que l'ODD N°8 « Travail décent et croissance économique » est l'ODD clé visé par les actions de coopération russes en Afrique. Ceci vient corroborer une stratégie, qui vise principalement un retour sur investissement profitable à l'économie du pays investisseur.
- Les résultats confirment également que le **Maroc** est l'un des principaux partenaires économiques de la Russie.

3.3. L'Inde : « l'ombre du géant Chinois »

3.3.1. Sur le plan politique

Aujourd'hui, la structure mise en œuvre par l'Inde dans la réalisation des objectifs du développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud est plutôt déroutante. Un certain nombre de différents ministères et institutions gouvernementales sont impliquées dans l'exécution de l'aide au développement à l'étranger, dirigée par le ministère des Affaires extérieures. Mais, selon différentes sources, l'Agence Indienne pour le Partenariat dans le Développement (IAPD) va bientôt être mise en place, avec un budget de 11,3 milliards d'US dollars sur 7ans.¹² L'agence serait un instrument essentiel, non seulement pour améliorer l'efficacité des flux d'aide étrangère, mais aussi pour coordonner le développement et l'aide entrante. D'ailleurs, l'Inde relève le défi d'être un poids lourd politique en soutenant les PMA dans le monde entier, mais surtout les pays proches de ses frontières.

¹² www.globalsherpa.org. (27/05/2017 à 11h23)

L'Inde a pris plusieurs initiatives afin d'accroître son engagement avec l'Afrique. Afin de renforcer la coopération avec la région de l'Afrique de l'Ouest en lançant par exemple différentes initiatives telles que : l'Indian Technical and Economic Cooperation (ITEC) en partenariat avec plusieurs pays de la région, afin de partager l'expérience et le savoir-faire de l'Inde en matière de développement dans plusieurs domaines avec ces pays.

Au niveau africain, l'Inde a accueilli deux sommets du Forum Inde-Afrique, en 2008 et 2011. Le sommet n'est pas ouvert à tous les pays africains, mais est basé sur le principe de la formule de Banjul¹³ qui laisse à l'Union Africaine l'opportunité de choisir le pays qui devrait participer au sommet. Elle a également entamé un dialogue structuré avec les communautés économiques régionales africaines.

3.3.2. Sur le plan économique

Au fil des années, la mise en réseau entre les groupes d'affaires indiens avec leurs homologues africains a augmenté. L'industrie indienne a pris plusieurs initiatives pour améliorer cette interaction. L'Inde-Afrique Partenariat Projet Conclave¹⁴ est particulièrement devenu un important point de rencontre pour les représentants des entreprises, des responsables du gouvernement de l'Inde et des pays africains afin d'explorer de nouvelles possibilités de coopération. Cependant, cet engagement avec l'Afrique n'est pas seulement mené par les institutions gouvernementales, le secteur privé joue également un rôle important. D'ailleurs, **l'engagement économique de l'Inde en Afrique est largement lié au secteur de l'énergie**, le géant indien cherchant à s'assurer l'accès à des ressources pétrolières en provenance du continent. Une grande partie de l'investissement indien en Afrique se dirige donc vers le secteur de l'énergie. A titre d'exemple la société Vedanta Resources a investi dans les mines de cuivre en Zambie, la compagnie Natural Gas Corporation Videsh Limited (OVL) a investi dans l'actif en actions au Soudan, au Nigeria et en Libye. Dans le cadre de la seconde opération la plus importante réalisée à l'étranger par une entreprise indienne, Bharti Airtel a racheté en 2010 une licence de l'opérateur de télécommunications koweïtien Zain, ce qui lui permet d'exercer son activité dans une douzaine de pays africains et de rivaliser ainsi avec d'importantes sociétés occidentales.¹⁵

¹³ Formule de Banjul : selon la quelle l'Inde ne doit inviter qu'un nombre limité de pays suivant les recommandations de l'Union Africaine.

¹⁴ Organisé chaque année, par la Confédération des industries indiennes et de l'exportation Import Bank de l'Inde

¹⁵ Alioune Ndiaye, Cofondateur du Centre d'Étude du Partenariat Inde-Afrique et professeur de politique africaine et de relations internationales à l'Université de Sherbrooke, au Canada.

Alors que les entreprises publiques sont très présentes dans des secteurs hautement stratégiques tels que les infrastructures, l'énergie et l'électricité, les entreprises privées indiennes, dans ce qui semble être une division des tâches, s'avèrent être très actives dans des secteurs tels que l'**agriculture**, les **produits pharmaceutiques**, les **télécommunications** ou les **activités minières**.

Par ailleurs, les lignes de crédits accordées par l'Inde aux pays en développement se sont avérées être un outil efficace de pénétration du marché africain et un facteur clé du développement de l'investissement indien en Afrique. En effet l'obligation de 85% d'achats en Inde demeure une condition importante liée aux lignes de crédit de la Banque indienne d'import-export¹⁶. Une société comme Tata Motors¹⁷ a pu ainsi ouvrir un certain nombre d'usines d'assemblage pour ses bus et camions grâce aux lignes de crédits accordées par la banque indienne d'import-export aux pays africains dans le cadre de leurs programmes de mobilité urbaine.

En conséquence les échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique ont connu une forte croissance. De 30 milliards d'us dollars en 2008, les échanges commerciaux ont plus que doublé pour atteindre 71.4 milliards d'us dollars en 2015.

3.3.3. Sur le plan social

L'Inde a souvent répété que son engagement avec l'Afrique est unique et sur la base d'avantages mutuels, tout en contribuant au développement de l'Afrique au moyen d'un processus consultatif. A cet effet, l'Inde reconnaît la diversité à l'intérieur du continent africain et dans cet esprit, la participation actuelle de l'Inde avec l'Afrique, est à trois niveaux : bilatéral, régional, et panafricain.

Outre le commerce, l'aide au développement fournie par l'Inde couvrent différents domaines allant de l'agriculture, du développement rural et de la transformation des aliments aux technologies de l'information, la formation professionnelle, passant par les centres de langue anglaise, et de développement de l'esprit d'instituts. Ces institutions (l'Indian Technical and Economic Cooperation(ITEC), et. L'Inde- Afrique Partenariat Projet Conclave), seront en plus des dix-neuf centres de formation dans le plan d'action lancé en partenariat avec l'Union Africaine.

¹⁶ Bijoy, C. R. « *India: Transiting to a Global Donor* », rapport spécial sur la coopération Sud-Sud, 2010

¹⁷ <http://www.tatamotors.com/about-us/> (28/05/2017 à 18h12)

L'agriculture attire également une part significative de l'investissement indien en Afrique, Cet investissement agricole peut se rattacher à trois grands facteurs :

- 1) la recherche de sécurité alimentaire, et la croissance de la population indienne ne créent pas une augmentation de sa production.
- 2) l'épuisement des ressources en eau, qui constitue un énorme défi pour l'agriculture indienne.
- 3) le taux de rendement élevé des investissements réalisés en Afrique, qui s'explique par le faible coût des facteurs de production.¹⁸

L'industrie pharmaceutique indienne, elle aussi est très active en Afrique, et connaît un succès considérable, grâce notamment à ses médicaments antirétroviraux. CIPLA, qui est l'un des principaux acteurs du secteur, a contribué à réduire le coût des thérapies antirétrovirales avec d'autres sociétés offrant le même type de médicaments à faible coût, l'Afrique représente au total environ 15% des exportations indiennes de produits pharmaceutiques.¹⁹ La stratégie des sociétés pharmaceutiques indiennes consiste à conclure des joint-ventures avec leurs homologues africaines, afin de rendre possible la production locale de médicaments. Dans certains cas, elles créent également des filiales locales ou mettent en place des accords de distribution avec des sociétés locales.

Par ailleurs, la coopération au développement de l'Inde cherche également à renforcer les liens avec la communauté inter et intra. La première initiative est le Pan African E network²⁰ afin de surmonter les obstacles à l'apprentissage, et à promouvoir la santé publique dans le continent. Ces initiatives mettent en évidence l'accent sur le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines. D'ailleurs, l'Inde a mis au point une stratégie qui permettrait de soutenir les efforts des pays africains pour créer une nouvelle génération d'entrepreneurs et de technologues dans le continent. De toute évidence, ces initiatives visent à améliorer les compétences de la jeunesse africaine et constituent la pièce maîtresse de son engagement avec l'Afrique.

¹⁸ Alioune Ndiaye, Cofondateur du Centre d'Étude du Partenariat Inde-Afrique et professeur de politique africaine et de relations internationales à l'Université de Sherbrooke, au Canada

¹⁹ African Business, « Pharmaceuticals: India's Generics flow into Africa », 19 janvier 2012

²⁰ Initiative qui vise à permettre le renforcement des capacités africaines à travers le e-learning et les consultations médicales en ligne.

En conclusion, l'Inde tend à offrir un modèle de partenariat consultatif qui repose sur les **ressources humaines et le renforcement des capacités** dans les pays africains. Sans aucun fait aucun doute l'expérience antérieure de l'Inde (le succès de l'élaboration des secteurs manufacturier et des services, tout en encourageant l'inclusion au niveau de la société) a boosté plusieurs pays africains désireux de reproduire ce modèle sur leur propre territoire. L'Inde peut donc être considérée comme un partenaire qui est en mesure d'offrir des solutions efficaces pour répondre aux divers problèmes du continent.

Néanmoins, ses investissements en Afrique ont pour but de l'aider à réaliser son ambition de s'élever au statut de puissance mondiale. On ne peut en dire autant de l'Afrique, qui semble plus être spectateur qu'acteur dans cette relation. Ainsi l'Afrique se retrouve face à des défis qui doivent être principalement gérés au moyen de transferts de technologie supplémentaires et d'un accès plus large au marché indien.²¹

La stratégie de coopération indienne pour le développement en Afrique vise aussi bien les questions d'ordre économique que social :

- Les résultats obtenus viennent corroborer cette stratégie puisque, selon notre étude, le domaine « **Prospérité** » est le **domaine clé** couvert par les actions de coopération entreprises par l'Inde en faveur des PMA d'Afrique. Vient alors, à la 2^{ème} place, le domaine « **Peuple** » couvrant les objectifs qui répondent à des questions d'ordre social.
 - Les **ODD N° 3 « Bonne santé et bien-être »** et **N°4 « Education de qualité »** apparaissent dans les résultats obtenus en matière de préoccupations indiennes pour le développement en Afrique. Ces **résultats concordent** avec la **forte activité indienne** dans les **secteurs des produits pharmaceutiques** et de la **formation**.

En revanche, ces résultats ne sont pas en mesure de confirmer que le secteur de l'énergie est le principal secteur visé par les actions de coopération indiennes pour le développement en Afrique. Néanmoins, ce secteur est couvert par le domaine « **Prospérité** », classé premier en matière de coopération indienne pour le développement en Afrique.

²¹ Ndiaye, Alioune et Pooja Jain, « Building a win-win India-Africa partnership », India Writes, octobre 2015.

3.4. La Chine : « *le leader incontesté de la coopération sud-sud* »

3.4.1. Sur le plan politique

Le cadre institutionnel de l'aide étrangère est quelque peu complexe. Sous le conseil d'Etat chinois, on observe trois ministères et deux institutions financières concernées. Entre le ministère des Finances, le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce il y'a un « mécanisme de coordination inter-organisations²² ». Le ministère du Commerce avec son ministère de l'aide étrangère est le principal coordonnateur. Au total, on estime quinze à vingt-trois organismes impliqués dans la mise en œuvre de l'aide au développement et à la coopération²³.

Le gouvernement insiste sur la coopération Sud-Sud et la coopération régionale. En général, la plupart de l'aide étrangère est basée sur des accords bilatéraux. En ce qui concerne le financement du développement, des ressources sont fournies sous la forme de subventions, de prêts sans intérêt et de prêts concessionnels²⁴. Les prêts concessionnels sont principalement accordés sur les infrastructures économiques, le secteur de l'industrie, du développement de l'énergie, et des ressources. Selon le gouvernement chinois, les accords multilatéraux, tels qu'adoptés par les pays BRICS, sont considérés comme la deuxième meilleure option. La préférence est aux accords bilatéraux de la coopération sud-sud. La signature d'ententes liées au développement avec les pays d'Afrique s'accompagne souvent d'une grande cérémonie de symbolisme « gagnant-gagnant », ce qui contraste avec les relations donateur-bénéficiaire dans les partenariats avec les pays du Nord.

3.4.2. Sur le plan Socio-économique

Sans la Chine, les BRICS sont un « *tigre de papier*²⁵ ». La Chine est non seulement la deuxième plus grande économie dans le monde en termes de PIB total, mais elle enregistre aussi l'une des plus fortes croissances, avec 8 à 12 % de taux de croissance réelle pendant onze années consécutives maintenant²⁶. Sans surprise, aujourd'hui, la Chine est aussi le pays le plus

²² Gouvernement de la Chine 2014 <http://english.gov.cn/> (22/04/2017 à 10h00)

²³ Walz/Ramachandran 2011 : 18, brave new world : a literature review of emerging countries,

²⁴ Gouvernement de la Chine 2014 <http://english.gov.cn/> (22/04/2017 à 11h03)

²⁵ Expression de Mao Zedong, en parlant de l'impérialisme Américain.

²⁶ <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG> (22/04/2017 à 12h54)

grand et le plus influent parmi les BRICS concernant la coopération internationale pour le développement. L'IDE chinois implique les acteurs gouvernementaux et privés, et a énormément augmenté au cours des dernières années, en particulier en Afrique, pour atteindre plus de 9 milliards d'US dollars en 2013. Néanmoins, ces IDE à destination de l'Afrique ne représentent que 0.9% des IDE dans le monde.

Par ailleurs, l'investissement chinois dans le **secteur des ressources et des projets d'infrastructures** constitue la plus grande proportion, suivi de la **fabrication des biens et services**. Le nombre de projets privés dans d'autres secteurs augmente aussi.²⁷ La Chine a également signé l'exemption de dette de trente-cinq pays d'Afrique s'élevant à 2.73 milliards d'US dollars.

Géographiquement, la Chine se concentre sur l'Afrique et les pays voisins de l'Asie. Par exemple, dans les **pays riches en ressources** comme l'**Angola**, la **République du Congo** et le **Soudan**, d'énormes investissements dans l'infrastructure et la fourniture d'énergie ont eu lieu. Souvent, ces projets sont financés par des crédits chinois qui sont ensuite remboursés par les futurs approvisionnements en pétrole, connus comme "le Model-Angola"²⁸.

Selon le livre blanc²⁹ de la Chine sur l'aide étrangère à la fin de l'année 2015, un total de 161 pays et 30 organisations ont bénéficié de l'aide chinoise. Les bénéficiaires sont principalement les PMA.³⁰ Les **Principaux domaines** de projets sont l'**agriculture**, l'**infrastructure économique**, l'**équipement public**, l'**éducation** et de la **santé**.

²⁷ FMI, 2015a : 18

https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2015/pdf/ar15_fra.pdf (26/05/2017 à 11h54)

²⁸ <https://everything2.com/title/Angolan+Model> (26/05/2017 à 13h02)

²⁹ http://www.metiseurope.eu/livre-vert-livre-blanc-ca-sert-quoi_fr_70_art_110.html (28/05/2017 à 16h43)

³⁰ Gouvernement de la Chine 2014 <http://english.gov.cn/> (28/05/2017 à 17h43)

Les résultats obtenus après le traitement de la matrice viennent corroborer la stratégie de coopération chinoise pour le développement en faveur des PMA d'Afrique :

- Cette stratégie est en grande partie orientée vers les **projets d'infrastructures et le secteur des ressources**. Les résultats obtenus concordent parfaitement, puisque c'est l'**ODD N°9 « Industrie, innovation et infrastructures »** couvert par le domaine « **Prospérité** » qui ressort comme ODD clé, visé par les actions de coopération chinoises pour le développement durable en Afrique.

En matière de **pays réceptacle**, nous notons que la Chine, à travers sa stratégie, s'intéresse aux pays riches en ressources naturelles. Les résultats obtenus sont concordants

Questionnement et tentatives d'interprétations :

Pour rappel, notre étude avait pour objectif d'évaluer l'impact économique des BRICS sur le développement africain en prenant en considération 17 canaux distincts de relations Sud-Sud, à savoir, les 17 Objectifs de Développement Durables du programme à l'horizon 2030.

Ceci nous a permis de considérer : comment se distribuaient les actions de coopération entre les BRICS ? Autour de quel ODD ? Et en faveur de quels PMA d'Afrique ?

Les résultats observés appellent les commentaires suivant :

- Les motivations de coopération pour le développement sont diverses et nécessairement liées à des stratégies. Pour comprendre les raisons réelles qui poussent les BRICS à entreprendre des actions de coopération pour le développement en faveur des PMA d'Afrique, il faut prendre connaissance des stratégies de ces pays au niveau international.
- En géopolitique, nous partons du principe « pas d'intérêt, pas d'action ». C'est-à-dire que les politiques de coopération et d'aide au développement sont rarement des politiques désintéressés. Et quand il ne s'agit pas de politiques de colonisateurs, les pays qui s'engagent à coopérer pour le développement en faveur des PMA, établissent au minimum des engagements « gagnants- gagnants ».

Cette logique pourrait expliquer que le **domaine « Prospérité »** soit le **domaine clé** visé aussi bien par les **BRICS** que par les **pays du Nord**.

- La dimension sociale du développement durable semble être le parent pauvre de la coopération pour le développement consentie par les BRICS, qui favorisent une approche économique en Afrique.

C'est pourquoi les **domaines « Planète »** et **« Paix »** sont les **deux domaines les moins visés** par les actions de coopérations des BRICS et des pays du Nord en faveur des PMA d'Afrique. Car en définitive, investir dans la dimension sociale ne permet pas un retour sur investissement. Ceci laisse pressentir **une volonté de générer des flux vers les pays donateurs**.

Quelque part, nous pouvons soupçonner ces pays d'être présents pour s'assurer des débouchés ou encore sécuriser leurs approvisionnements en matière première. Précisément les pays qui en sont dépourvus.

- Le constat d'une faible affectation des ressources dans des secteurs non/peu lucratifs vient appuyer le fait que tout ce qui n'est pas en lien direct avec les notions de gains est très peu investi. Ceci peut expliquer que les ODD des domaines « Paix » et « Planète », ainsi que les Objectifs liés à l'égalité des sexes, par exemple, ou la réduction des inégalités dans le monde soient les ODD les moins visés par les actions de coopération entreprises par les BRICS et les pays du Nord en Afrique.

Ces résultats confirment que tous les investissements ont une forte connotation économique.

- Nous remarquons également, d'après les résultats concernant les pays réceptacles, que les pays donateurs ciblent souvent des PMA voisins.

Ceci peut laisser croire que même si le pays donateur a l'air d'entreprendre des actions de coopération pour le développement dans plusieurs pays, il y a toujours un vecteur unificateur. Sous des airs d'actions hétérogènes, il y aurait en fait une action homogène qui vise, peut-être, la construction d'un réseau logistique au service de l'économie du pays donateur.

« Les discours masquent souvent les faits et les faits sont têtus » Lénine

À l'issue de cette étude, il apparaît que les activités d'aide au développement sont mues par des approches souvent identiques entre BRICS et Pays du Nord.

Au cœur de cette approche commune, se loge probablement la sauvegarde des intérêts économique et politiques, c'est-à-dire, géopolitiques pour l'essentiel. Il n'y a donc pas d'angélisme à avoir sur cette question.

Au total, nous pouvons confirmer à la lumière des résultats obtenus un alignement des postures dans la défense des intérêts des différents intervenants.

Il appartient alors au pays africain de définir les axes essentiels d'une véritable politique de développement intégrée, en misant sur la concurrence des différents pays pour maximiser les flux financiers nécessaires à la concrétisation de leurs politiques de développement définies.

Conclusion générale

Les nouvelles opportunités de diversification qui naissent du rééquilibrage des influences, faisant diminuer le poids relatif des partenaires traditionnels, pourraient bien signer la fin du post-colonialisme. La présence des BRICS s'est affirmée à un rythme rapide, permettant d'aider l'Afrique à se repositionner sur l'échiquier économique international, et d'étendre la marge dont disposent les pays africains grâce à des ressources financières supplémentaires et à une intensification de la concurrence entre les donateurs.

L'objet de ce mémoire est de traiter de la coopération Sud-Sud sous l'angle du potentiel qu'elle offre pour relever les défis actuels du monde en développement.

Afin de circonscrire l'objet de l'étude, nous avons retenu de :

- nous focaliser sur l'axe de la coopération Sud-Sud qui met en présence les pays BRICS et les Pays les Moins Avancés d'Afrique, deux pôles du monde en développement qui sont aux antipodes l'un de l'autre en termes de niveau de développement, et offre un spectre très large de complémentarités et d'opportunités d'échanges.
- d'appliquer l'examen du potentiel de coopération, offert par cet axe, à l'agenda du développement durable tel qu'il a été défini par l'ONU en septembre 2015 pour les 15 années suivantes ; un agenda construit sur 17 Objectifs de Développement Durable dont le 17ème porte justement sur le levier du partenariat international.

La question principale à laquelle ce mémoire se proposait de répondre est :

« La coopération Sud-Sud peut-elle être une alternative, ou un complément à la coopération Nord-Sud dans la poursuite des objectifs du développement durable ? »

Le chapitre I, intitulé « de la coopération internationale à la coopération Sud-Sud », a montré que de nouvelles formes de coopérations internationales étaient apparues, telle que la coopération décentralisée. Grâce à cette nouvelle forme de coopération, les collectivités locales ainsi que les organisations non gouvernementales ne sont plus tributaires des Etats pour nouer des relations/coopérations internationales. Le chapitre I a également souligné l'émergence des pays BRICS, considérés comme le moteur de la croissance mondiale et l'atout majeur de la Coopération Sud-Sud.

Le chapitre II, dédié à « l'Agenda 2030 », a montré que le « programme à l'horizon 2030 » était le fruit de deux processus parallèles : celui de la réalisation des OMD qui se focalise sur le développement social, et celui de la Conférence de Rio+20 qui se focalise sur la dimension environnementale du développement durable.

Sa section 1 a montré que malgré les avancées réalisées par les OMD, entre 2000 et 2015, leur caractère « inachevé » pousse les Etats membres de l'ONU à reconnaître la nécessité d'élaborer un nouveau programme de développement pour l'après 2015. Ce nouveau programme est une vision universelle, intégrée et porteuse de transformation pour un monde meilleur. C'est un programme pour les peuples et pour la planète. Un programme pour une prospérité partagée. Un programme pour la paix et le partenariat visant à réaliser les 17 ODD.

Sa section 2 a montré que le caractère universel du nouveau programme de développement durable posait la problématique d'une mise en cohérence des processus, du niveau national au niveau international. Les compromis nationaux sont alors un préalable indispensable à l'existence d'un compromis international.

La section 3 de ce chapitre, montre que la réussite du programme de développement durable dépend étroitement de la mise en place de partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Il souligne également la nécessité que des partenariats inclusifs, aux niveaux mondial, régional, national et local, soient construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs qui placent les peuples et la planète au centre.

Le chapitre III, « Evaluation du potentiel en action de la CSS autour des ODD » a montré que la coopération Sud-Sud disposait d'un fort potentiel à exploiter pour l'atteinte des ODD.

Sa section 1 a montré que de nombreuses avancées avaient été réalisées dans la majorité des domaines couverts par les Objectifs de Développement Durable, notamment les domaines « Peuple », « Prospérité » et « Partenariat ». Néanmoins, des lacunes persistent et les domaines « Planète » et « Paix », apparaissent comme étant les deux domaines qui présentent le plus de lacunes. Par ailleurs, la pratique actuelle de la coopération Sud-Sud crée de nouveaux espaces et ouvre de nouvelles possibilités, permettant aux pays émergents du sud d'offrir aux pays moins développés l'expérience de leurs réussites et de leur proposer une aide au développement.

La section 2 de ce chapitre a montré que parmi les 5 domaines de développement durable (Peuple, Planète, Prospérité, Paix, Partenariat), le domaine « Prospérité » est le domaine clé visé par les actions de coopération des pays du bloc BRICS, comme des pays du Nord, en faveur des PMA d'Afrique. Les pays du Nord et du Sud adoptent une démarche similaire en matière de coopération pour le développement du continent africain.

À l'intérieur du domaine « Prospérité », tous les pays du bloc BRICS s'accordent à viser l'ODD N°8 « Travail Dément et croissance économique », à l'exception de la Chine.

Cette dernière, en revanche, se rapproche de la démarche de coopération entreprise par les pays du Nord en matière de développement durable en faveur des PMA d'Afrique. La Chine, comme les pays du Nord, vise l'ODD N°9 « Industrie, innovation et infrastructure » à l'intérieur du domaine « prospérité ».

La dernière section de ce chapitre a montré qu'à l'issue du croisement des résultats obtenus de l'étude, et des stratégies entreprises par les pays du bloc BRICS, la majorité des résultats venaient corroborer les stratégies de coopération entreprises par les BRICS pour le développement en faveur des PMA d'Afrique. Par ailleurs, il apparaît que les activités d'aide au développement sont mues par des approches souvent identiques entre pays BRICS et Pays du Nord. Au cœur de cette approche commune, se loge probablement la sauvegarde des intérêts économique et politiques, c'est-à-dire, géopolitiques pour l'essentiel.

En conséquence, partant du fait que les PMA africains ne sont pas en mesure de réaliser les ODD sans recourir aux appuis de la coopération internationale avec des pays en mesure de leur apporter les capacités pour le faire, en l'occurrence les BRICS et/ou les pays du Nord, nous pouvons considérer que :

- L'hypothèse 1 : « La pratique de la coopération entre les BRICS et les PMA africains au cours de ces 10 dernières années renferme un potentiel d'échanges qui se recoupe avec les domaines couverts par les ODD. Dans ce cas, la coopération entre ces deux groupes de pays pour la réalisation des ODD peut être au moins un complément et au mieux une alternative à la CNS » est confirmée. Les pays émergents sont en train de prendre une place de plus en plus importante dans l'économie mondiale, si bien que d'après l'étude « The World in 2050 » du cabinet d'audit PwC, six des sept plus grandes économies au monde pourraient être des pays émergents d'ici 2050. D'où l'énorme potentiel de la CSS pour l'atteinte des ODD. Par ailleurs, le traitement de la matrice a montré que les domaines de coopération des BRICS en faveur des PMA d'Afrique se recoupaient avec les domaines et thématiques couverts par les ODD, le domaine « Prospérité » principalement.

En revanche, les résultats de l'étude ne sont pas en mesure de préciser si la coopération entre ces deux groupes de pays pour la réalisation des ODD est un complément ou une alternative à la CNS. Car même si les pays du bloc BRICS adoptent une démarche similaire à celle des pays du Nord en matière de coopération pour le développement durable, en visant les mêmes domaines, la mise en œuvre du programme « Transformer notre monde »

à l'horizon 2030 exige un partenariat mondial comme condition à l'atteinte des ODD d'ici 15 ans.

- L'hypothèse 2 : « La pratique de la coopération entre les BRICS et les PMA africains au cours de ces 10 dernières années ne renferme aucun potentiel d'échanges qui se recoupe avec les domaines couverts par les ODD. Dans ce cas, aucune coopération entre ces deux groupes de pays pour la réalisation des ODD n'est envisageable et la CNS reste exclusive » est infirmée. Les résultats obtenus démontrent le potentiel en action de la CSS autour des ODD en faveur des PMA d'Afrique. La coopération entre ces deux groupes de pays pour la réalisation des ODD est, donc, non seulement envisageable, mais plus que ça, elle est déjà en action. La CNS n'est, de ce fait, pas exclusive.

Le présent travail a permis de présenter de nombreux résultats concernant les actions de coopération des BRICS en faveur du développement des PMA d'Afrique. Néanmoins, il présente quelques insuffisances. Parmi celles-ci, la contrainte de temps face à l'étendu du sujet, et la difficulté à bien mesurer le niveau de l'aide entre les pays du Sud. Les principaux fournisseurs d'aide, à savoir la Chine, le Brésil, l'Inde et la Russie, ne fournissent pas toujours des informations sur le niveau et la nature de leur aide. La recherche a notamment été très difficile concernant les programmes de coopération pour le développement entrepris par l'Afrique du Sud. De plus, la littérature sur les relations entre l'Afrique et les pays BRICS est très limitée, en raison de la nouveauté du sujet. La majorité des informations à l'appui de la coopération Sud-Sud sont concentrées sur quelques sites Web, à savoir ceux du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des commissions régionales et des banques de développement africaine, asiatique et interaméricaine.

Il serait intéressant, dans de prochains travaux de recherche, de s'intéresser à la part des actions de coopération des pays du bloc BRICS à l'intérieur même de chaque ODD. Le présent travail a permis de dégager une tendance en matière de coopération à l'intérieur des 5 domaines clés du développement durable, à savoir « Peuple », « Planète », « Prospérité », « Paix » et « Partenariat ». Cependant, nous ne connaissons pas la part de ces actions à l'intérieur des ODD qui englobent plusieurs aspects, comme l'ODD N°9 « Industrie, innovation et infrastructure », ou encore l'ODD N°16 « Paix, justice et institutions ». Il serait pertinent d'étudier la distribution de ces actions selon les différents aspects couverts par chaque ODD à l'occasion de futurs travaux de recherche.

Bibliographie

Bibliographie :

Ouvrages:

- Salmon (J) : « *Vers l'adoption d'un principe de légitimité démocratique ?* », in Association droit des gens (Ed), A la recherche du nouvel ordre mondial - I. Le droit international à l'épreuve, Bruxelles, Editions Complexe, 2012.
- MAHMOUD Ghouil, *LE PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : 17 Objectifs pour réaliser un monde meilleur à l'horizon 2030*, Tunis- Septembre 2016
- NAVARRO-FLORES Olga, *le partenariat en coopération internationale paradoxe ou compromis*. 2007.
- Abdelkader DJEFLAT & Bruno BOIDIN, *Coopération décentralisée et développement durable*, 2007
- Abdelkader DJEFLAT & Bruno BOIDIN, *Coopération décentralisée et développement durable*, 2009
- Dr WONJU Emmanuel *coopération sud-sud d'hier à aujourd'hui*, The university of Younde II, 2011
- Mohammed Bedjaoui, *Pour un nouvel ordre économique international*, Unesco, 1978
- Olivier Stuenkel, *Institutionalizing South-South Cooperation: Towards a New Paradigm?*, 2013
- Walz Ramachandran : *brave new world : a literature review of emerging countries*, 2011.
- African Business, « *Pharmaceuticals: India's Generics flow into Africa* », 19 Janvier 2012.
- Bijoy, C. R. « *India: Transiting to a Global Donor* », rapport spécial sur la coopération Sud-Sud, 2010.

Rapports:

- CNUCED, *Global Investment Trends Monitor*, no 22 (20 Janvier 2016).
- *Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, de la stratégie relative à la nouvelle orientation de la coopération Sud-Sud et du*

- *document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud*, 2016.
- « Harnessing the Positive Contribution of South-South Co-operation for Least Developed Countries' Development » New Delhi, 18-19 February 2011.
- Le PNUD pour les débutants, Juin 2011, édition 4.1.1.
- Nations Unies, *Le développement économique en Afrique rapport 2010, la coopération Sud-Sud : l'Afrique et les nouvelles formes de partenariats pour le développement*.
- Plan stratégique du PNUD : 2014 – 2017.
- Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 : Réformer la gouvernance de l'investissement international (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.D.5).
- *The World in 2050 – The long view: how will the global economic order change by 2050?*, PwC
- *The least Developed Countries Report 2015*, UN Symbol.
- *The Role of BRICS in the developing world*, 2012.

Revue et périodiques :

- Jim O'NEILL, *Building Better Global Economic BRICs*, *Global Economics Paper No: 66*, Goldman Sach , 2001.

Travaux universitaires :

- **FODÉ SALIOU TOURÉ** : *LA COOPÉRATION DE L'AFRIQUE AVEC LES PAYS « BRICS », UNE TROISIÈME VOIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE?*, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, Avril 2013.

Webographie:

- <https://savoir-agir.org/IMG/pdf/SA19-89-92-Rhetorique.pdf>
- http://www.inapg.inra.fr/ens_rech/bio/biotech/textes/societe/economie/ogm/ogm-relns.html.
- <https://emigratecaportuguesa.files.wordpress.com/2015/04/les-relations-entre-les-pays-du-nord-et-du-sud.pdf>
- <https://www.legrandsoir.info/les-rapports-nord-sud-a-l-epreuve-de-la-mondialisation.html>
- <http://www.humanite.fr/mot-cle/paul-fromonteil>.
- <http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/Key%20Policy%20Documents/Nairobi%20Outcome%20Document.pdf>
- http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/SSC_17_3/SSC_17_3french.pdf
- <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/mouvementdesnonalignes>
- <http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/Key%20Policy%20Documents/Buenos%20Aires%20Plan%20of%20Action.pdf>
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1794>
- <https://www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/FRENCH%20-%20OECD%20Triangular%20co-operation%20Survey%20Report-June%202013.pdf>
- <https://www.un.org/press/fr/2009/DEV2781.doc.htm>
- <http://www.unsouthsouth.org/>
- <http://www.rfi.fr/hebdo/20141205-russie-afrique-commerce-echange-cooperation-matieres-premieres-armement-diplomatie-education-guerre-froide-urss>.
- www.globalsherpa.org.
- http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/07/06/inde-afrique-a-l-ombre-du-geant-chinois_4964883_3212.html
- <http://english.gov.cn/>
- <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG>
- https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2015/pdf/ar15_fra.pdf
- <http://www.ipea.gov.br/portal/>
- <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/soft-power.html>

- <http://www.slateafrique.com/1947/bresil-geant-qui-emerge-en-afrique>
- <http://www19.iadb.org/intal/intalcdi/PE/2015/15183a01.pdf>
- <http://www.un.org/press/fr/2002/AGEF408.doc.htm>
- <http://undocs.org/fr/A/70/311> .
- <https://www.pwc.com/gx/en/issues/the-economy/assets/world-in-2050-february-2015.pdf>
- http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/21/les-brics-ouvrent-leur-banque-a-shanghai_4692135_3212.html
- <https://blogs.mediapart.fr/netmamou/blog/020715/la-banque-des-brics-une-alternative-au-fmi>
- https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2014_f/its2014_f.pdf
- https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2015_f/its2015_f.pdf
- http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgoverview/mdg_goals.html
- : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>
- <https://fondationsaningong.jimdo.com/>
- http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sdgoverview/mdg_goals.html
- <https://fondationsaningong.jimdo.com/fran%C3%A7ais-1/articles-1/8-objectifs-du-mill%C3%A9naire/>
- <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>
- <http://www.myworld2015.org/?lang=fr>
- <https://www.worldwewant2030.org/fr> (
- <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/mdg/a-million-voices--the-world-we-want/>
- <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/mdg/delivering-the-post-2015-development-agenda/>
- <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships>
- https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf

Annexes

Communiqué final de la conférence Afro-Asiatique de Bandoeng

24 avril 1955

Une Conférence des Nations Afro-Asiatiques convoquée par les gouvernements de Birmanie, de Ceylan, de l'Inde, d'Indonésie et du Pakistan s'est réunie à Bandoeng du 18 au 24 avril 1955. Outre les pays promoteurs, les Etats suivants ont participé à la Conférence :

Afghanistan, Cambodge, République populaire de Chine, Egypte, Ethiopie, Côte-de-l'Or, Iran, Irak, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Liberia, Libye, Népal, Philippines, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Siam, Turquie, République populaire du Vietnam (Vietminh), Etat du Vietnam et Yémen.

La Conférence afro-asiatique a étudié le rôle de l'Asie et de l'Afrique et a examiné les moyens grâce auxquels les peuples des pays représentés peuvent réaliser la coopération économique, culturelle et politique la plus étroite.

A) Coopération économique

1. La Conférence afro-asiatique reconnaît la nécessité urgente d'encourager le développement économique de la zone afro-asiatique.

Les pays participants ont exprimé le désir général d'une coopération économique sur la base des intérêts mutuels et du respect de la souveraineté nationale.

Les propositions concernant la coopération économique entre les pays participants n'excluent pas le caractère désirable ou la nécessité d'une coopération avec les pays en dehors de la zone afro-asiatique, y compris les investissements de capitaux étrangers.

Il a été reconnu que l'assistance reçue par certains des pays participants dans le cadre d'accords internationaux ou bi-latéraux – assistance émanant d'Etats extérieurs à la zone afro-asiatique – a représenté une contribution appréciable à la réalisation des programmes de développement des bénéficiaires.

2. Les pays participants décident de s'accorder une assistance technique, dans toute la mesure du possible, sous forme :

D'experts, de projets pilotes, de matériel de démonstration, d'échanges de documentation, d'établissement d'instituts de recherche et de formation nationaux et – si possible – régionaux qui prodigueront leurs connaissances techniques et scientifiques en coopération avec les organismes internationaux existants.

3. La Conférence afro-asiatique recommande :

L'établissement sans retard d'un fonds des Nations Unies pour le développement économique.

L'allocation par la Banque internationale de reconstruction et de développement d'une plus grande partie de ses ressources aux pays afro-asiatiques.

La fondation rapide d'une corporation internationale financière qui devrait inclure dans ses activités l'engagement de procéder à des investissements.

D'encourager l'organisation de projets communs entre les pays afro-asiatiques, dans la mesure où cela correspondra à leurs intérêts communs.

4. La Conférence afro-asiatique reconnaît la nécessité vitale de stabiliser le commerce des marchandises dans la zone afro-asiatique.

Le principe de l'élargissement du domaine du commerce et des paiements multilatéraux a été accepté. Cependant il est admis que certains pays devront recourir aux mesures commerciales bilatérales en raison de leurs conditions économiques.

5. La Conférence afro-asiatique préconise une action collective des pays participants pour stabiliser les prix internationaux et la demande des marchandises essentielles par le jeu de dispositions bilatérales et multilatérales. Dans la mesure où cela est possible et désirable, les pays participants devraient adopter une ligne de conduite unifiée à l'égard de ce problème à la Commission consultative permanente des Nations Unies pour le commerce international des marchandises ainsi que dans les autres organisations internationales.

6. La Conférence estime que les pays d'Asie et d'Afrique doivent varier leurs exportations en manufacturant leurs matières premières toutes les fois que la chose est économiquement réalisable. Des foires commerciales inter-régionales doivent être organisées et il faut encourager l'échange de délégations commerciales et de groupes d'hommes d'affaires, l'échange d'informations et d'échantillons.

Des facilités doivent être accordées pour le transit aux pays n'ayant pas de débouchés sur la mer.

7. La Conférence attache une importance considérable à la navigation et s'inquiète du fait que les compagnies révisent fréquemment les tarifs, souvent au détriment des utilisateurs. Elle recommande l'étude de ce problème et une action collective pour amener les compagnies de navigation à adopter une attitude plus raisonnable.

8. La Conférence estime qu'il faut encourager l'établissement de banques nationales et régionales et de compagnies d'assurances.

9. La Conférence estime que l'échange d'informations dans le domaine du pétrole peut aboutir à l'élaboration d'une politique commune.

10. La Conférence souligne l'importance du développement de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Elle se félicite de l'initiative des Puissances principalement intéressées qui ont offert de fournir des informations dans ce domaine. Elle souhaite un établissement rapide de l'Agence internationale de l'Energie atomique, avec une représentation convenable des pays asiatiques. Elle recommande que les gouvernements asiatiques et africains exploitent les facilités offertes par les Puissances préconisant le développement pacifique de l'énergie atomique.

11. La Conférence a décidé de désigner des officiers de liaison auprès des pays participants, pour l'échange d'informations dans les questions d'intérêt commun. Elle recommande une utilisation plus complète des organisations internationales qui existent actuellement. Elle souhaite que les pays qui ne sont pas membres de ces organisations le deviennent lorsqu'ils sont qualifiés.

12. La Conférence préconise des consultations sur le plan international pour favoriser dans la mesure du possible les intérêts économiques des pays participants, mais la formation d'un bloc régional n'est pas son objectif.

B) Droits de l'Homme et auto-détermination

1. La Conférence afro-asiatique déclare appuyer totalement les principes fondamentaux des droits de l'homme tels qu'ils sont définis dans la Charte des Nations Unies et prendre en considération la Déclaration universelle des Droits de l'Homme comme un but commun vers lequel doivent tendre tous les peuples et toutes les Nations.

La Conférence déclare appuyer totalement le principe du droit des peuples et des Nations à disposer d'eux-mêmes tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies et prendre en considération les résolutions des Nations Unies sur le droit des peuples et des Nations à disposer d'eux-mêmes, qui est la condition préalable à la jouissance totale de tous les droits fondamentaux de l'homme.

2. La Conférence afro-asiatique déplore la politique et les pratiques de ségrégation et de discrimination raciales qui forment la base du système politique et des rapports humains dans de vastes régions d'Afrique et

3. dans d'autres parties du monde. Un tel comportement est non seulement une violation grossière des droits de l'homme mais encore une négation des valeurs essentielles de la civilisation et de la dignité de l'homme.

La Conférence exprime sa profonde sympathie et son appui pour l'attitude courageuse prise par toutes les victimes de la ségrégation raciale, particulièrement par les peuples d'origine africaine, indienne et pakistanaise en Afrique du Sud ; approuve chaleureusement tous ceux qui soutiennent leur cause ; réaffirme la détermination des peuples asiatiques et africains d'extirper toute trace de racisme qui pourrait exister dans leurs propres pays, et s'engage à user de toute son influence morale pour mettre en garde ceux qui courraient le danger d'être victimes du même fléau dans leur lutte pour l'extirper.

4. Considérant la tension existant au Moyen-Orient, tension qui est causée par la situation en Palestine, et considérant le danger que cette tension constitue pour la paix mondiale, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits du peuple arabe de Palestine et demande l'application des résolutions des Nations Unies sur la Palestine et la réalisation d'une solution pacifique du problème palestinien.

C) Problèmes des peuples dépendants

1. Conformément à la position qu'elle a prise sur l'abolition du colonialisme, la Conférence afro-asiatique soutient l'interprétation indonésienne des passages des accords entre les Pays-Bas et l'Indonésie relatifs à l'Ouest d'Irian (Nouvelle-Guinée Occidentale).

La Conférence afro-asiatique presse le gouvernement néerlandais de rouvrir aussitôt que possible les négociations pour accomplir ses obligations découlant des accords mentionnés ci-dessus, et elle exprime l'espoir le plus ardent de voir les Nations Unies aider les parties intéressées à trouver une solution pacifique du différend.

2. En ce qui concerne la situation instable en Afrique du Nord et le refus persistant d'accorder aux peuples d'Afrique du Nord leurs droits de disposer d'eux-mêmes, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits des peuples d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à disposer d'eux-mêmes et à être indépendants, et elle presse le gouvernement français d'aboutir sans retard à une solution pacifique de cette question.

D) Déclaration sur les problèmes des peuples dépendants

La Conférence afro-asiatique a discuté les problèmes des peuples dépendants et du colonialisme et des maux résultant de la soumission des peuples à l'assujettissement de l'étranger, à leur domination et à leur exploitation par ce dernier. La Conférence est d'accord :

- 1) Pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement ;
- 2) Pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales ;
- 3) Pour déclarer qu'elle appuie la cause de la liberté et de l'indépendance de ces peuples ;
- 4) Et pour faire appel aux Puissances intéressées pour qu'elles accordent la liberté et l'indépendance à ces peuples.

Dix principes

- 5) Respect des droits humains fondamentaux en conformité avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ;
- 6) Respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les Nations ;
- 7) Reconnaissance de l'égalité de toutes les races et de l'égalité de toutes les Nations, petites et grandes ;
- 8) Non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays ;

- 9) Respect du droit de chaque Nation de se défendre individuellement ou collectivement conformément à la Charte des Nations Unies ;
- 10) a) Refus de recourir à des arrangements de défense collective destinés à servir les intérêts particuliers des grandes Puissances quelles qu'elles soient; b) Refus par une Puissance quelle qu'elle soit d'exercer une pression sur d'autres ;
- 11) Abstention d'actes ou de menaces d'agression ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un pays ;
- 12) Règlement de tous les conflits internationaux par des moyens pacifiques, tels que négociation ou conciliation, arbitrage ou règlement devant des tribunaux, ainsi que d'autres moyens pacifiques que pourront choisir les pays intéressés, conformément à la Charte des Nations Unies ;
- 13) Encouragement des intérêts mutuels et coopération ;
- 14) Respect de la justice et des obligations internationales.

La Conférence afro-asiatique proclame sa conviction qu'une coopération amicale, conforme à ces principes, contribuerait effectivement au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité, cependant qu'une coopération dans les domaines économique, social et culturel, contribuerait à donner la prospérité et le bien-être à tous.

La Conférence afro-asiatique a recommandé que les pays promoteurs envisagent la prochaine réunion de la Conférence en consultation avec d'autres pays intéressés.

CONTENT:

- [The Conference Emblem](#)
- [Introduction](#)
- [Objectives](#)
- [Action to be taken](#)

I. Introduction

1. The United Nations Conference on Technical Co-operation among Developing Countries comes at a critical point in the evolution of relations among developing countries themselves and between them and developed countries.
2. Profound changes are taking place in international political and economic relationships. When the principal institutions of the present international system were first established, a group of industrialized countries were dominant in world affairs. However, the historic process of decolonization now makes it possible for a large number of States, representing an overwhelming proportion of the world's population, to participate in international affairs. Moreover, substantial changes are taking place at the world level in the control and distribution of resources and in the capabilities and needs of nations. As a result of these changes and other international developments, the expansion of international relations and co-operation and the interdependence of nations are progressively increasing. Interdependence, however, demands sovereign and equal participation in the conduct of international relations and the equitable distribution of benefits.
3. The international system is in a state of ferment. Concepts, political and economic positions, institutions and relationships must be adjusted to the new realities and changing perceptions. It is in this perspective that the countries of the developing world have made their call for the new international economic order as an expression of their political will and their determination, based on the principles of national and collective self-reliance, to work towards a new pattern of international relations more appropriate to the real circumstances and reflecting fully the interests of the world community as a whole.
4. There is a growing recognition of the urgency and magnitude of the problems that are being faced and will increasingly be faced by the world community in the future. The problems of development—social and economic, national and international— demand greatly increased, concerted efforts by the developing and developed countries if the new international economic order is to be a reality. While the progress of the developing countries depends primarily on their own efforts, that progress is also affected by the policies and performance of the developed countries. At the same time, it is evident that, as a consequence of widening international relations, co-operation and interdependence in many fields, the progress of the developed countries is now, and will increasingly be, affected by the policies and performance of the developing countries.
5. In this historic new stage of progress towards the attainment of the new international economic order, technical co-operation among developing countries (TCDC) is becoming a critically important dimension. It is a means of building communication and of promoting wider and more effective co-operation among developing countries. It is a vital force for initiating, designing, organizing and promoting co-operation among developing countries so that they can create, acquire, adapt, transfer and pool knowledge and experience for their mutual benefit and for achieving national and collective self-reliance, which are essential for their social and economic development.
6. This form of co-operation is not new. A large number of co-operative activities have been

carried out among developing countries over the years and many are now in progress. What is new, however, is that co-operation among developing countries is now perceived by those countries to be increasingly important in promoting sound development in the present world context. Furthermore, the difficulties currently encountered by the world economy make it even more necessary for the developing countries to evolve strategies based on greater national and collective self-reliance, for which TCDC is an important instrument. This in no way reduces the responsibility of developed countries to undertake the necessary policy measures, in particular, the increase of development assistance for accelerated development of developing countries.

7. TCDC is a multidimensional process. It can be bilateral or multilateral in scope, and subregional, regional or interregional in character. It should be organized by and between Governments which can promote, for this purpose, the participation of public organizations and, within the framework of the policies laid down by Governments, that of private organizations and individuals. It may rely on innovative approaches, methods and techniques particularly adapted to local needs and, at the same time, use existing modalities of technical co-operation to the extent that these are useful. While the main flows of technical co-operation visualized would be between two or more developing countries, the support of developed countries and of regional and interregional institutions may be necessary.
8. TCDC is neither an end in itself nor a substitute for technical co-operation with developed countries. Increased technical co-operation of the developed countries is required for the transfer of appropriate technologies and also for the transfer of advanced technologies and other expertise in which they have manifest advantages. Further contributions from the developed countries are required for the enhancement of technological capabilities of developing countries through support to relevant institutions

in those countries. TCDC can serve the purpose of increasing the capacity of developing countries to adapt and absorb appropriate inputs from developed countries.

9. The importance of co-operation among developing countries in general, and of technical co-operation in particular, has been recognized in a series of declarations, resolutions and decisions of the United Nations General Assembly and other bodies. In its most recent resolution on the Conference (resolution 32/183 of 19 December 1977), the General Assembly, recalling its earlier resolutions 3201 (S-VI) and 3202 (S-VI) of 1 May 1974 containing the Declaration and the Programme of Action on the Establishment of a New International Economic Order, 3281 (XXIX) of 12 December 1974 containing the Charter of Economic Rights and Duties of States and 3362 (S-VII) of 16 September 1975 on development and international economic co-operation, recognized that the basic objectives of technical co-operation among developing countries were the furthering of the national and collective self-reliance of developing countries and the enhancement of their creative capacity to solve their development problems. The same objectives, within a broader context, had been strongly supported at the Fifth Conference of Heads of State or Government of Non-Aligned Countries, held at Colombo from 16 to 19 August 1976¹, at the Conference on Economic Co-operation among Developing Countries, held at Mexico City from 13 to 22 September 1976², by the Cairo Declaration of March 1977 on Afro-Arab Cooperation³, at the First Conference of Ministers of Labour of the non-aligned and other developing countries, held at Tunis from 24 to 26 April 1978, which adopted a programme of action and co-operation in the spheres of employment and the development of human resources⁴, and most recently by the Declaration and Action Programme for Economic Co-operation adopted by the Conference of Foreign Ministers of Non-Aligned Countries held at Belgrade in July 1978⁵.
10. The General Assembly, by its resolution 32/182 of 19 December 1977 endorsed the recommendations of the Working Group on Technical Co-operation among Developing Countries⁶ as modified by the relevant decisions on technical co-operation among developing countries adopted at the eighteenth, twenty-third and twenty-fourth sessions of the Governing Council of the United Nations Development Programme, thus recognizing that those recommendations represented a substitute contribution to the development of TCDC, especially within and by the United Nations development system.
11. The Kuwait Declaration on Technical Co-operation among Developing Countries of 5 June 1977, following four regional inter-governmental meetings on the subject, states that "TCDC is a historical imperative brought about by the need for a new international order. It is a conscious, systematic and politically motivated process developed to create a framework of multiple links between developing countries.⁷ The Kuwait Declaration was recognized in resolution CM/Res.560 (XXIX), adopted by the Council of Ministers of the Organization of African Unity at its twenty-ninth ordinary session held at Libreville from 23 June to 5 July 1978. It was further endorsed by the Assembly of Heads of State and Government of the Organization of African Unity at its thirty-first ordinary session, held at Khartoum from 7 to 18 July 1978.
12. Technical co-operation among developing countries has emerged as a new dimension of international co-operation for development, which gives expression to the developing world's determination to achieve national and collective self-reliance and to the need to bring about the new international economic order. Its emergence and rationale should therefore be viewed in this global perspective, in the light of experience gained from

- international technical assistance and in the light of the conclusions reached by previous United Nations world conferences that had a bearing on development and co-operation.
13. TCDC as well as other forms of co-operation among all countries must be based on strict observance of national sovereignty, economic independence, equal rights and non-interference in domestic affairs of nations, irrespective of their size, level of development and social and economic systems.
 14. The strengthening of TCDC must constitute an important component of any future strategy which seeks to accelerate development, to enhance human dignity and progress, and to improve the performance of the world economy as a whole.

II. Objectives

15. The basic objectives of TCDC, which are interdependent and mutually supportive contribute to the wider objectives of the development of the developing countries and international development co-operation. They reinforce those of closely related forms of co-operation, including economic co-operation among developing countries, for which TCDC is a key instrument. The objectives are:
 - a. To foster the self-reliance of developing countries through the enhancement of their creative capacity to find solutions to other development problems in keeping with their own aspirations, values and special needs;
 - b. To promote and strengthen collective self-reliance among developing countries through exchanges of experience, the pooling, sharing and utilization of their technical resources, and the development of their complementary capacities;
 - c. To strengthen the capacity of developing countries to identify and analyse together the main issues of their development and to formulate the requisite strategies in the conduct of their international economic relations, through pooling of knowledge available in those countries through joint studies by their existing institutions, with a view to establishing the new international economic order;
 - d. To increase the quantum and enhance the quality of international co-operation as well as to improve the effectiveness of the resources devoted to over-all technical co-operation through the pooling of capacities;
 - e. To strengthen existing technological capacities in the developing countries, including the traditional sector, to improve the effectiveness with which such capacities are used and to create new capacities and capabilities and in this context to promote the transfer of technology and skills appropriate to their resource endowments and the development potential of the developing countries so as to strengthen their individual and collective self-reliance;
 - f. To increase and improve communications among developing countries, leading to a greater awareness of common problems and wider access to available knowledge and experience as well as the creation of new knowledge in tackling problems of development;
 - g. To improve the capacity of developing countries for the absorption and adaptation of technology and skill to meeting their specific developmental needs;
 - h. To recognize and respond to the problems and requirements of the least developed, land-locked, island developing and most seriously affected countries;

- i. To enable developing countries to attain a greater degree of participation in international economic activities and to expand international co-operation.
 16. TCDC clearly serves many other purposes, such as overcoming attitudinal barriers, increasing developing countries' confidence in each other's technical capabilities and enhancing the process of harmonization of their interests so as to take fully into account, within the context of the fundamental concept of solidarity, their specific subregional, regional and interregional characteristics, particularly by identifying priorities in such fields as transport and communications, employment, development and exchange of human resources, as well as agriculture and industry.
-

III. Action to be taken

17. The recommendations formulated below should strengthen and support co-operation among developing countries, for example, and without implying an indication of priority, through the implementation of current activities and programmes of action decided upon by the developing countries, in such fields as employment and development of human resources, fisheries, food and agriculture, health, industrialization, information, integration of women in development, monetary and financial co-operation, raw materials, science and technology, technical co-operation and consultancy service, telecommunications, tourism, trade, and transport and communications. These recommendations should also facilitate the formulation of programmes of co-operation in other sectors.
-

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Objectifs et cibles (provenant de la déclaration du millénaire)	Indicateurs pour le suivi des progrès
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar (PPA) par jour ^a 2 Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] 3 Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4 Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6 Taux net de scolarisation dans le primaire 7 Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10 Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11 Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12 Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14 Taux de mortalité infantile 15 Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16 Taux de mortalité maternelle 17 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18 Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19 Taux d'utilisation des préservatifs parmi les utilisateurs de la contraception ^b 20 Nombre d'enfants orphelins du sida ^c
Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21 Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22 Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et de traitements efficaces contre le paludisme ^d 23 Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable	
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25 Proportion de zones forestières 26 Proportion de terres protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale 27 Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole) pour 1 \$ de PIB (PPA) 28 Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de CFC appauvrissant la couche d'ozone (tonnes de potentiels d'appauvrissement de l'ozone) 29 Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	30. Proportion de la population, urbaine et rurale, ayant accès durable à une source d'eau meilleure
Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de tous continents	31 Proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement 32 Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (entant que propriétaires ou locataires)

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
<p>Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i></p> <p><i>Aide publique au développement</i></p> <p>3 APD nette, totale et aux PMA, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs de l'OCDE/CAD</p> <p>3i Proportion de l'APD bilatérale totale ventilable par secteurs des donateurs de l'OCDE/CAD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>3j Proportion de l'APD bilatérale des donateurs de l'OCDE/CAD qui est déliée</p> <p>3k APD reçue par les pays sans littoral en proportion de leurs revenus nationaux bruts</p> <p>3l APD reçue par les petits États insulaires en développement en proportion de leurs revenus nationaux bruts.</p> <p><i>Accès au marché</i></p> <p>3m Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des PMA, admises en franchise de droits de douane</p> <p>3n Taux moyens de droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements des pays en développement</p> <p>4 Support estimé des pays de l'OCDE à leur agriculture en pourcentage de leur PIB</p> <p>4i Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^e</p> <p><i>Viabilité de la dette</i></p> <p>4j Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'initiative PPTE et nombre de pays qui ont atteint leurs points d'achèvement de l'initiative PPTE (cumulatif)</p> <p>4k Allègements engagés de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (dollars)</p> <p>4l Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPT et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	
<p>Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	
<p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	
<p>Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>45. Taux de chômage des 15 à 24 ans, pour chaque sexe et pour le total^f</p>
<p>Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants</p> <p>48. Nombre de micro-ordinateurs utilisés pour 100 habitants et utilisateurs d'Internet pour 100 habitants</p>

Les Objectifs du millénaire pour le développement, et les cibles qui y sont associées, sont dérivés de la Déclaration du millénaire qu'ont signée 189 pays, dont 147 représentés par leur Chef d'Etat, en septembre 2000 (www.un.org/french/documents/ga/res/55/a55r002f.pdf - A/RES/55/2). Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés, tous résolus, comme il est dit dans la Déclaration du millénaire, à « créer -- aux niveaux tant national que mondial -- un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

^a Pour le suivi des tendances de la pauvreté au niveau national, des indicateurs basés sur les niveaux nationaux de pauvreté doivent être utilisés s'ils sont disponibles.

^b Parmi les méthodes contraceptives, seule l'utilisation des préservatifs est efficace pour la prévention de la transmission du virus HIV. Le taux d'utilisation de la contraception est également utile pour suivre les progrès par rapport à d'autres objectifs liés à la santé, l'égalité homme-femme et la pauvreté. Parce que le taux d'utilisation des préservatifs est uniquement mesuré parmi les femmes vivant en couple, il sera complété par un indicateur sur l'utilisation des préservatifs dans les situations à haut risque. Ces indicateurs seront complétés par un indicateur sur la connaissance et les fausses opinions des 15-24 ans concernant le sida (UNICEF - OMS).

^c Sera mesuré par la proportion d'orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans et actuellement scolarisés.

^d La protection sera mesurée par le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires traitées à l'insecticide ; le traitement sera mesuré par le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui sont traités de manière appropriée.

^e L'OCDE et l'OMC collectent actuellement des données concernant les activités à partir de 2001.

^f Un meilleur indicateur de l'objectif est actuellement développé par l'OIT et sera utilisé dans les années futures.

Objectifs de développement durable

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et

d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce¹⁶

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

¹⁶ Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et

internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin

d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial







60. Nous réaffirmons notre ferme volonté de mettre pleinement en œuvre ce nouveau Programme. Nous sommes conscients que nous ne pourrions atteindre des cibles et des objectifs aussi ambitieux sans un Partenariat mondial revitalisé et consolidé et sans des moyens de mise en œuvre d'une ambition comparable. La revitalisation de ce Partenariat facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.

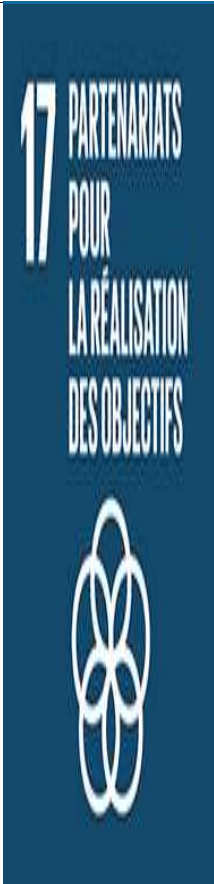
61. Les objectifs et les cibles du Programme précisent les mesures à prendre pour inscrire notre ambition collective dans la réalité. Les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour l'objectif 17 et pour chacun des autres objectifs de développement durable et dont il est fait mention ci-dessus, sont déterminantes pour la réalisation du Programme et ont la même importance que les autres cibles et objectifs. Nous leur accorderons la même priorité dans nos efforts de mise en œuvre et dans le cadre mondial d'indicateurs élaboré pour suivre les progrès accomplis.

62. Le Programme pourra être mis en œuvre et les objectifs de développement durable atteints dans le cadre d'un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, soutenu par les politiques et les mesures concrètes définies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appuie et complète les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aide à les replacer dans leur contexte. Il couvre les questions suivantes : les ressources publiques intérieures ; l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales ; la coopération internationale pour le développement ; le commerce international, moteur du développement ; la dette et la viabilité de la dette ; le règlement des problèmes systémiques ; la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités ; les données, le contrôle et le suivi.

63. Notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés. Nous réaffirmons que tout pays est responsable au premier chef

Domaines Clés	ODD correspondant	Brésil	Russie	Inde	Chine	Afrique du sud	Triade	
PEUPLE	<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>							
	<p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>* 2017 : Cap vert : Ecole Tous (soutenir le système éducatif capverdien dans l'expansion de l'offre de services éducatifs spécialisés complémentaires à l'éducation) (ODD 4) (90)</p>	<p>* 2017 : Discussion autour d'accords de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur avec le Burkina Faso (ODD 4) (34)</p> <p>* 2016-2017 : Plus de 300 étudiants congolais sont étudiants en Russie, dont 75 boursiers (ODD 4) (35)</p> <p>* 2016 : signature du mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur avec le ministère de l'enseignement supérieur du Congo (ODD4) (36)</p> <p>* 27 février 2017 : Entretien du vice ministre Russe des Affaires étrangères avec le président du Comité international de la Croix-Rouge pour le renforcement de la coopération sur le plan humanitaire. (47)</p> <p>* 2008 - 2012 : Allocation de 42,9 millions d'US dollars au programme de la Banque mondiale visant à améliorer la qualité de l'éducation dans les pays en voie de développement. (ODD 4). (77)</p> <p>* 2011 : Investissement d'un total de 20 millions d'US dollars dans le programme de la Banque mondiale pour le contrôle du paludisme en Afrique (78)</p> <p>* 2010 : 98.2 millions d'US dollars dans la formation et la technologie agricole (91)</p> <p>* 2009 : annulation 20 des 25 milliards d'US dollars de dette de l'Afrique à l'égard de l'ex-URSS. (ODD 1) (68)</p>	<p>* 2015 : Fonds Inde-Afrique pour la santé de 10 millions de dollars (ODD3) (89)</p> <p>* 2015 : Ouganda : Acquisition de 51% du capital Quality Chemical Industry Ltd par le génériqueur indien CIPLA pour l'ouverture d'une unité de production des médicaments antiplaquettaires. (97)</p> <p>* Depuis 2011 (Sommet du Forum Inde-Afrique): Attribution de 25 000 bourses d'études à des africains (ODD 4) (3)</p> <p>* Plus de 3 000 programmes de formation dispensés dans une bonne soixantaine d'institutions, en sus des bourses d'éducation supérieure dans diverses universités (ODD 4) (58)</p> <p>* Au titre de plusieurs programmes gérés par le Gouvernement indien (ex: ITEC, ICCR, EC Raman Scientific Fellowships...), des programmes de formation spécialisée de courte durée et des formations à distance, par le biais du Réseau panafricain de service en ligne, sont offerts à des Africains (ODD 4) 60</p> <p>* Le projet de Réseau panafricain de services en ligne donne un accès aisé à coût abordable à une éducation et des soins de santé de qualité : Il connecte les pays de l'Union africaine par un satellite et un réseau à fibre optique pour permettre une communication efficace en vue de services de téléenseignement, de télémédecine, d'Internet et de vidéoconférence. (ODD 3 + 4) ANNEXE 61</p> <p>* Apport de 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre Ebola et 2 millions de dollars supplémentaires pour l'achat d'équipement de protection, afin de s'attaquer à Ebola dans les trois pays d'Afrique de l'Ouest touchés par l'épidémie (ODD 3) 62</p> <p>* 50 000 DOLLARS d'aide bilatérale contre Ebola à la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone (ODD 3) 63</p> <p>* 500 000 DOLLARS d'assistance en espèces à l'OMS (ODD 3) 64</p> <p>* Le Soudan, la Tanzanie, le Rwanda et le Kenya représentent plus de 50% des 6022 étudiants africains ayant fréquenté des institutions tertiaires indiennes en 2012. (ODD 4) 66</p>	<p>* 2017 : Tchad : Don de 23000 d'US dollars à l'Université de N'Djaména (ODD 4) (91)</p> <p>* 2017 : Somalie : 10 millions d'US dollars de don pour lutter contre la sécheresse /insécurité alimentaire (ODD 1, 2) (91)</p> <p>* 2017 : Malawi : Coopération en matière de santé maternelle et infantile (ODD 3) (91)</p> <p>* Avril 2016 : fondation de l'Institut pour la Coopération et le Développement Sud Sud (ICSSS) au sein de l'université de Pékin (ODD 4) (25)</p> <p>* 2015 : Lancement 200 Projets de réduction de la pauvreté en Afrique (ODD 1) (91)</p> <p>* 2015 : Projet de vie heureuse (ODD 1, 3, 4) (91)</p> <p>* 2014 : Niger : Programme de développement de l'Agriculture familiale (11 millions d'US dollars de dons de 11 millions d'US dollars de prêt) (ODD 1, 2) (91)</p> <p>* 20 partenariats pilotes entre les hôpitaux chinois et africains (ODD 4) (91)</p> <p>* 10 Milliard d'US dollars destinés aux partenariats public-privé menés dans le secteur agricole en vue de réaliser les objectifs du NEPAD-PDDAA. (91)</p> <p>* Acheminement (réalisé et en cours) d'aides alimentaires d'urgence vers 14 pays africains gravement touchés par la sécheresse (ODD 2) (10)</p> <p>* Présence de plus de 40 000 étudiants africains en Chine (ODD 4) (17)</p> <p>* Envoi d'une délégation de jeunes enseignants de 15 universités chinoises de renom en Afrique (ODD 4) (18)</p> <p>* Mise en oeuvre de 37 projets sino-africains d'études conjointes et d'échanges. (ODD 4) (19)</p> <p>* Réalisation de Consensus entre la Chine et la commission de l'UA sur le centre africain de contrôle et de prévention des maladies (ODD 3) (20)</p> <p>* La Chine accorde 10.000 bourses par an à des étudiants africains (ODD 4) (30)</p>	<p>* Programme de mobilité universitaire intra-africain : 20 millions d'euros (ODD 4) (105)</p> <p>* Harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique : 5 millions d'euros (ODD 4) (121)</p> <p>* 360 Millions d'euros pour le soutien continental et régional à l'agriculture ainsi qu'à la sécurité alimentaire (ODD 2) (122)</p> <p>* Lutte contre le VIH/Sida : les USA font don de 96 milliards de FCFA à la Côte d'Ivoire (ODD 3) (123)</p> <p>* Accord de Cotonou: L'Accord de partenariat ACP-UE centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté tout en contribuant au développement durable (2000-2020) (ODD 1) (120)</p>		
	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>* 2017 : Cap vert : Ecole Tous (soutenir le système éducatif capverdien dans l'expansion de l'offre de services éducatifs spécialisés complémentaires à l'éducation) (ODD 4) (90)</p> <p>* 2016 : Mozambique : Projet de renforcement de la prévention et du contrôle du cancer du sein (ODD 3) (90)</p> <p>* 2015 : Mozambique : ProSavana : programme dans le nord du Mozambique, qui couvrira 14 millions d'hectares le long du couloir de Nacala, afin de transformer ce couloir en une région à haute productivité capable de répondre aux problèmes de sécurité alimentaire (ODD1) (90)</p> <p>* 2015 : Angola : Projet pilote de Drépanocytose (ODD 3) (90)</p>						
	<p>4 ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>							
	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>							
PROSPÉRITÉ	<p>6 ACCÈS À L'EAU SALUBRE ET À L'ASSAINISSEMENT</p>							
	<p>12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES</p>	<p>* 2017 : Cap-Vert : Projet de développement conjoint des zones artisanales et de recyclage (ODD 15) (90)</p>						
	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>* 2017 : Côte D'ivoire : Projet de développement durable des pêches et de l'aquaculture (ODD 14) (90)</p> <p>* 2012 : Mozambique: Le Barrage de Mphanda Nkuwa 3 milliards d'US dollars (ODD 6, 12, 7, 8, 9) (90)</p> <p>* 2011 : Tunisie : Développement et mise en valeur des plantations d'eucalyptus pour la conservation des écosystèmes (ODD 14, 15) (90)</p> <p>* Angola : Projet d'approvisionnement en eau (150 Millions d'US dollars) (ODD 6) (90)</p>	<p>* 2014 : 50 Millions d'US dollars dans le domaine de la transformation du poisson (ODD 14) (91)</p> <p>* 2010 : La Russie a investi 98,2 millions d'US dollars dans la formation et la technologie agricoles (ODD 15) (81)</p>	<p>* 2012 : République démocratique du Congo : Barrage hydroélectrique (168 millions d'US Dollars) (ODD 12, 13) (98)</p>	<p>* 2015 : Création d'un fond de CSS contre le changement climatique (ODD 13) (91)</p> <p>* 2017 : Création de deux nouveaux fond de 5.1 milliards d'US dollars pour la CSS sur le changement climatique et le développement (ODD 13) (91)</p> <p>* 2012 Développement de 10 zones pilotes bas carbone (ODD 13, 15) (91)</p> <p>* Construction de 100 projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (91)</p> <p>* Projet de coopération pour former 1000 personnes dans la lutte contre le changement climatique (91)</p> <p>* Construction de 100 projets pour développer les énergies propres et la protections de la faune (91)</p> <p>* Projet en cours relatif à l'alimentation en eau potable du fleuve Sanaga (ODD 6) (40)</p> <p>* Projet en cours relatif au barrage hydro-électrique de Bini à Warak, au Cameroun (41)</p>	<p>* ClimeDev Afrique : 28 millions d'euros (ODD 13) (104)</p> <p>* Plan d'investissement externe de l'UE : 3.35 milliards d'euros pour le développement durable (104)</p>		
	<p>14 VIE AQUATIQUE</p>							
	<p>15 VIE TERRESTRE</p>							

<p>PLANÈTE</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>  <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  <p>9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p>  <p>10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS</p>  <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>* 2015 : Projet transnational de développement du coton au profit du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et du Togo (pays C4 + Togo) (ODD 8) (90)</p> <p>* 2010-2015 : 15-20 milliards d'US dollars dans des projets miniers en Afrique (ODD 9) (90)</p> <p>* 2013 : Mozambique : (Entreprise Brésilienne et Mozambique) Vale-SA and the Nacala Development Corridor : un couloir reliant le port de Nacala avec deux pays sans littoral 4 milliards d'US dollars (ODD 8, 9) (90)</p> <p>* 2013 : Un peu plus de 2 milliards de dollars (9%) des stocks d'investissement direct étranger (IDE) brésiliens étaient en Afrique, (ODD 8) (51)</p> <p>* 2012 : Mozambique : Transformation de la base militaire de Nacala en un aéroport international 110 millions d'US dollars (Odebrecht-SA) (ODD 10) (90)</p> <p>* 2012 : Ghana : Tamale aéroport international 173 millions d'US Dollars (ODD 9) (90)</p> <p>* 2011 : Mozambique : Projet de soutien au développement urbain (ODD 11) (90)</p> <p>* 2011 : Angola : Coentreprise entre la compagnie pétrolière publique angolaise Sonangal et l'entreprise de construction brésilienne Odebrecht pour un projet de production (90)</p>	<p>* 2016 : Congo : Barrages hydroélectrique de Sounda et de Cholet (ODD 7) (93)</p> <p>* 2016 : Egypte : 4,6 Milliards d'US dollars dans une zone industrielle près du canal de Suez (94) (ODD 7, 8, 9)</p> <p>* 2015 : Projet du pipeline Pointe-Noire-Brazzaville- Maloukou Tréhot (ODD 7 + 8) (80)</p> <p>* 2014 : Congo-Brazzaville-Oyo : Construction d'un oléoduc entre pointe noire et ouesso pour juguler les pénuries de carburant dans le pays (95) (ODD 9)</p> <p>* Septembre 2014 : Rosneft a signé avec la société nationale d'hydrocarbures un mémorandum d'entente sur la prospection et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz. (ODD 8) (72)</p> <p>* 2014 : Guinée : Projet Dian-Dian (220 millions d'US dollars pour la Phase 1) (ODD 9) (96)</p> <p>* Septembre 2014 : Signature d'un accord avec le Zimbabwe d'un montant de 3 milliards de dollars portant sur l'exploitation d'un important gisement de platine (exploitation détenue à 60% par une consortium d'entreprises russes) (ODD 8) (71)</p> <p>* Septembre 2014 : Signature d'un accord entre l'Afrique du Sud et le géant nucléaire Rosatom. Ce dernier prévoit de fournir à l'Afrique du sud jusqu'à huit réacteurs nucléaires : un projet de 40 à 50 milliards de dollars. (ODD 8) (74)</p> <p>* La Russie est un gros acheteur pour le Maroc en fruits et légumes et en produits halieutiques : 60% de ses exportations d'agrumes sont destinées à ce pays (76)</p> <p>* 2014 : Le Groupe Rusal a fourni à la Guinée un équipement d'une valeur de 35 000 dollars qui permet d'obtenir le sérum des malades guéris pour l'utiliser dans le traitement des patients atteints de fièvre Ebola (ODD 3) (78)</p> <p>* 2014 : livraison à Conakry (Guinée) d'un hôpital de campagne d'une capacité d'accueil de 200 lits avec 150 tonnes d'équipements et de médicaments pour la lutte contre Ebola (ODD 3) (79)</p> <p>* 2013 : 2 milliards d'US dollars des stocks d'investissement direct étranger (IDE) Russes étaient en Afrique, (ODD 8) (52)</p> <p>* La compagnie Renova est présente en Namibie dans le secteur de l'uranium. Cette dernière a investi 350 millions d'US dollars dans l'exploitation d'une mine de manganèse, et 250 millions d'US dollars dans la modernisation d'une usine de ferro-alliage. (ODD 8). (73)</p> <p>* Lukoil a investi 900 millions d'US dollars des États-Unis dans l'exploration pétrolière (ODD 8) 82</p>	<p>* 2014 : les plus gros importateurs africains en provenance d'Inde étaient l'Afrique du Sud (17 % du total), le Kenya (13 %), la République-Unie de Tanzanie (11 %), l'Égypte (9 %) et le Nigeria (8 %) (ODD 8) 67</p> <p>* 2014-2015 : Les échanges de l'Afrique vers l'Inde ont explosé pour atteindre 71,4 milliards d'US dollars. (ODD 8) 85</p> <p>* 2014 : L'Afrique comptait pour 9% des importations de l'Inde (ODD 8) (49)</p> <p>* 2013 : 13,6 milliards d'US dollars (16%) des stocks d'investissement direct étranger (IDE) indiens étaient en Afrique, (ODD 8) (48)</p> <p>* 2012 : République démocratique du Congo : chemin de fer urbain 95 millions d'US dollars (99)</p> <p>* Depuis 2010, les importations en provenance d'Afrique ont augmenté de 26% (ODD 8) (50)</p> <p>* Depuis 50 ans, L'Indian Technical and Economic Cooperation (ITEC) partage avec d'autres pays en développement l'expérience et le savoir-faire de l'Inde en matière de développement dans plusieurs domaines (ODD 8 +9) 59</p> <p>* 2010 : acquisition des filiales africaines de Zain (Géant Koweïtien de télécommunications) par Bharti (Société de télécommunications Indienne) pour 10,7 milliards d'us dollars (ODD 8) (100)</p> <p>* 2010 : Investissement de 1 milliard d'US dollars dans les mines en Zambie par Vedatana Ressources (ODD 9) (101)</p> <p>* 2008 : le Gouvernement indien a investi 200 millions d'US dollars dans la construction d'un oléoduc reliant Khartoum à la mer Rouge (ODD 8) 84</p> <p>* 2008 : Lancement du projet Pan-African e-Network avec l'Afrique pour un partage d'expertise avec l'Inde dans le domaine des TIC, pour un coût total de 125 millions d'US dollars (ODD 9) (102)</p> <p>* Tata Motors, premier constructeur d'automobiles en Inde, a implanté des activités de production dans 11 pays africains (ODD 8) 83</p>	<p>* 2017 : Livraison du chemin de fer Mombasa-Nairobi (ODD 11) (15)</p> <p>* Avril 2017 : Signature d'un contrat entre le constructeur automobile Chinois Foton et son partenaire Algérien KIV pour la création d'une joint-venture en Algérie (ODD 8) (28)</p> <p>* Avril 2017 : Mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable impliquant l'Éthiopie, la Chine et Sri Lanka (ODD 7) (29)</p> <p>* 20016 : Kenya : Centrale électrique de GARISSA via Shenzhen Power Solution (Entreprise chinoise d'énergie solaire) 136 Millions d'US dollars en prêt (ODD 7) (91)</p> <p>* Avril 2017 : Lancement officiel de la coopération dans la création de parcs scientifiques avec l'Afrique du Sud (ODD 9) (27)</p> <p>* 2016 : Le volume d'échange commerciaux avec le Cameroun se chiffre à 1,96 milliards de dollars.(ODD 8) (38)</p> <p>* Inauguration en 2016 : Le pont de Kigamboni (680m) reliant Dar es Salaam(Tanzanie) - Kigamboni 135 millions (ODD 9) (103)</p> <p>* 2015 : Kenya : création de la première centrale nucléaire en Afrique de l'Est (ODD 7, 8, 9) (103)</p> <p>* 2013 : Plus de 9 milliards de dollars (0,8%) des stocks d'investissement direct étranger (IDE) Chinois étaient en Afrique, (ODD 8) (53)</p> <p>* 2012 : Kenya : Distribution de panneaux solaires et des lanternes de la société Chinoise : China Jiangxi Corporation for International Economic & Technical Cooperation Ltd associée à un fournisseur Kenyan (ODD 7) (104)</p> <p>* Financement au total de : 4506Km de routes, 5675km de chemins de fer, 18 Grands ponts (ODD 9) (103)</p> <p>* Mombasa-Kigali (potentiellement jusqu'à Djouba) : Ligne de fer de 2900Km, le coût est de 10 milliards d'euros (ODD 8,9) (103)</p> <p>* Construction d'une zone économique spéciale en RDC (ODD 8, 9) (103)</p> <p>* Projet d'enrichissement de la population grâce à l'agriculture dans 100 villages Africains (ODD 8) (91)</p> <p>* Existence d'un fond de coopération sur les capacités de production Chine-Afrique d'un capital initial de 10 milliards d'us dollars déjà opérationnel (ODD 8) (7)</p> <p>* Apport de 5 milliards d'US dollars supplémentaire aux Prêts spéciaux pour les PME africaines (ODD 8) (8)</p> <p>* Financement/construction de la première ligne ferroviaire électrifiée en Afrique: le chemin de fer Addis-Abeba-Djibouti sera bientôt mis en service (ODD 11) (14)</p> <p>* Coopération scientifique et technologique: consensus avec l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigeria (ODD 9) (21)</p> <p>* Lancement officiel du projet de partenariat technico-scientifique sino-africain 2.0, très prochainement. (ODD 9) (22)</p> <p>* Projet "la ceinture et la route" de construction lancé en 2013 (ODD8) (26) (124)</p> <p>* Projets en cours relatifs à la construction de l'autoroute Yaoundé-Douala, et l'autoroute Kribi-Lolabé, au Cameroun (39)</p> <p>* Projet en cours relatif aux logements sociaux, au Cameroun (ODD 11) (42)</p> <p>* Projets en cours relatifs au réseau national à large bande et le plan national des télécommunications d'urgence.(ODD 9) (45)</p>	<p>* 2016 : Cameroun : enveloppe financière de 215 millions d'euros pour les infrastructures et le développement urbain durable (Par la France) (106)</p> <p>* AfricaConnect : 20 millions d'euros. (107)</p> <p>* Programme politique de transport en Afrique : 8 millions d'euros</p> <p>* 7,5 millions d'euros d'aide pour la Zone continentale de libre-échange africaine (ZLE) (108)</p> <p>* Programme UE-Afrique de soutien aux infrastructures : 7 millions d'euros (109)</p> <p>* Investissement direct étranger Américain (IDE) : 55.54 milliards d'us dollars (2013) (110)</p> <p>* Accord de partenariat économique et de développement (APE) Union Européenne - Afrique de l'Ouest (Sûte logique d'ades accords de COTONOU) (111)</p> <p>* Partenariat Algérie-UE: 20 millions d'euros pour le développement Rural et Agricole (ODD 11, 2) (118)</p> <p>* Algérie- France: Reconstitution d'un accord sur la maîtrise de l'énergie (ODD 7) (119)</p>
<p>PAIX</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>* Janvier 2015 : Premières consultations avec l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) au sujet de la lutte contre le terrorisme, Djeddah, Arabie saoudite. (46)</p> <p>* Travail sur la mise en place d'un large front anti-terroriste à travers le monde (32)</p> <p>* Participation à la formation de militaires Burkinabais (33)</p>	<p>* 60 Millions d'us dollars pour appuyer la construction et les opérations de la force permanente africaine (91)</p> <p>* Missions d'escorte et de lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden et au large de la Somalie.missions d'escorte et de lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden et au large de la Somalie. (91)</p> <p>* Soutien et contribution active aux efforts de l'IGAD et de l'EAC pour promouvoir le processus de paix au Soudan du Sud et au Burundi (23)</p> <p>* Participer activement aux opérations onusiennes de maintien de la paix et de lutte contre la piraterie en Afrique (24)</p>	<p>* La Chine est le plus grand contributeur de casques bleus en Afrique parmi les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité avec, à l'heure actuelle, plus de 2 400 casques bleus chinois en mission dans sept opérations onusiennes en Afrique. (91)</p>	<p>* La Force militaire conjointe contre Boko Haram : 50 Millions d'euros (APF) (112)</p> <p>* Programme de soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) : 30 Millions d'euros (114)</p> <p>* Système de commandement, de contrôle, de communication et d'information (C3IS) pour encourager les opérations de soutien à la paix sous commandement africain : 12,5 millions d'euros (115)</p> <p>* Mission CEDEAO en Guinée-Bissau : 5,2 millions d'euros 2015-2016 (113)</p>	

<p>PARTENARIATS</p>		<p>* 2013 : Annulation de 900 millions de dollars de dettes au profit de 8 pays africains, principaux partenaires commerciaux (90)</p>	<p>*Fevrier 2017 : Signature du mémorandum de la tenue des concertations politiques bilatérales entre la MAECBE et le ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie (31) *2014 : la Russie occupe le 12e rang en termes de projets d'investissements en Afrique du Sud, et le 5e rang en volume d'investissements (75) *2013: le volume des échanges entre la Russie et l'Afrique était proche de 5 milliards de dollars (69) *Programme d'aide au développement de 500 millions de dollars pour l'Afrique (35) *Annulation de plus de 20 milliards de dettes des pays africains (97)</p>	<p>* Octobre 2015: Offre d'une ligne de crédit de 10 milliards d'US dollars pour les cinq prochaines années (87) * 2015 : Assistance de 600 millions de dollars, dont un Fonds de développement Inde-Afrique de 100 millions (88) * 2011 : Ouverture de lignes de crédit pour un montant de 7,4 milliards d'US dollars qui englobent un total de 137 projets dans 41 pays. (57) (1) * 2011 : Apport d'une contribution de 10 milliards d'US dollars au Fonds des Nations Unies pour l'action contre Ebola. (2) * Deuxième Sommet du forum Inde-Afrique (2011) : Octroi d'un don de 700 millions d'US dollars (33 milliards de roupies). 56 * Premier Sommet du Forum Inde-Afrique (2008): octroi d'un don de 500 millions d'US dollars (27 milliards de roupies) pour appuyer le renforcement des capacités en Afrique grâce à la mise en place d'institutions spécialisées, l'attribution de bourses, l'organisation de programmes de formation et la mise en œuvre du projet de Réseau panafricain de services en ligne (55) * Dans le cadre du Sommet du Forum Inde-Afrique, l'Inde a accordé des lignes de crédit d'une valeur de 7,4 milliards de dollars, qui englobent un total de 137 projets dans 41 pays. 57 * Depuis Aout 2008 : Levée des barrières économiques et des tarifs. L'Inde a décidé d'ouvrir son propre marché aux produits africains à travers la Duty-Free Tariff Preference (DFTP) dont bénéficient 34 pays africains. (86) * Création d'un partenariat projet conclue Inde-Afrique pour la coopération (103)</p>	<p>* 2015 : Prêt de 60 milliards d'US dollars pour le développement du continent (10 programmes portant sur l'ODD 1, 3, 4, 9, 14, 16) (91) *2013 : le volume des échanges entre l'Afrique et la chine etaient de près de 200 milliards de dollars (70) * Exemption des dettes gouvernementales de 13 Pays Africains sans intérêt (91) * Fourniture de soutiens en finacement au developpement des pays africains de la part de près de 10 institutions financières chinoises. (9) * Maroc, Kenya, Nigéria, République du Congo : Lancement de projets de coopération comme le swap de devises. (91) * Togo , Nigéria:Organisation de séances de promotion des deux pays à l'occasion des visites en Chine des deux chefs d'Etat. (11) * Ethiopie: Création de plates-formes pour soutenir les efforts du pays, visant à attirer des investisseurs chinois. (12) * Conclusion d'accords-cadres de coopération internationale sur les capacités de production avec 6 pays dont l'Ethiopie, l'Egypte, le Nigéria et le Zimbabwe. (13) * Convention conjointe de construction d'une "autoroute de l'information en Afrique de l'Est" entre la Chine et 6 pays d'Afrique de l'Est. (16)</p>		<p>* 2016 : Programme pour favoriser le processus d'intégration de l'Afrique au niveau continental : 415 Millions d'euros (+ 430 millions d'euros d'ici 2020) (116) * 2013 : Aide Publique au Développement (APD) : 14.86 milliards d'euros (117) * Initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité & Afrique (118)</p>
----------------------------	--	--	--	---	---	--	---

Sources :

Triade	Russie	Chine	Brésil	INDE :
<p>104 : http://www.africa-union.org/fr/03/2017/13h04 105 : http://eccea.ec.europa.eu/intra-africa/actions/programme-de-mobilite-universitaire-intra-afrique_fr (01/03/2017 à 13h04) 106 : http://www.mediaterre.org/actu.20161104093611.6.html (01/03/2017 à 13h10) 107 : https://www.africconnect.eu/Pages/Home.aspx (01/03/2017 à 13h20) 108 : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/DSIR%20Afrique%20Centrale%20CEEAC%20Final%20FINAL.pdf (01/03/2017 à 13h30) 109 : http://www.africa-eu-partnership.org/fr/propos/financement-du-partenariat/panaf (04/03/2017 à 19h00) 110 : https://www.challenges.fr/economie/1-afrique-va-recevoir-14-milliards-de-dollars-d-investissements-americains_135102 (04/03/2017 à 20h00) 111 : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153036.pdf (05/03/2017 à 11h00) 112 : http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/2603126/2016/02/01/250-millions-de-dollars-pour-lutter-contre-Boko-Haram.dhtml (05/03/2017 à 11h30) 113 : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/DSIR%20pour%20l'Afrique%20de%20l'2017</p>	<p>cooperation-fructueuse/#IkCix6UZdRkubjD.99 (11/03/2017 à 09h00) 35 - 36 : Annonce par l'ambassadeur de la fédération de Russie au Congo, Valery Mikhailov, lors de la conférence de presse consacrée organisée au siège de l'ambassade à Brazzaville: http://www.journaldebrazza.com/article.php?aid=9092 (11/03/2017 à 11h15) 37 : Inter Press Servie New Agency : http://www.ipsinternational.org/fr/_note.asp?knews=4118 (11/03/2017 à 11h34) 46 : Le Ministère des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie (14/03/2017 à 19h03) http://www.mid.ru/fr/international_organizations/-/asset_publisher/km9HkaXMTium/content/id/899068 (14/03/2017 à 19h32) 47 : Le ministère des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie (15/03/2017 à 11h07) http://www.mid.ru/fr/international_organizations/-/asset_publisher/km9HkaXMTium/content/id/265969892 : http://www.economiamatin.fr/news-marche-africain-partenariat-economique-russie (15/03/2017 à 12h42) 68-79 : http://www.rfi.fr/hebdo/20141205-russie-afrique-commerce-echange-cooperation-matieres-</p>	<p>MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES WANG YI À LA SESSION PLÉNIÈRE DE LA RÉUNION DES COORDINATEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SUIVI DU SOMMET DE JOHANNESBURG DU FORUM SUR LA COOPÉRATION SINO-AFRICAINE (29/07/2016) (21/03/2017 à 09h00) 25, 26 : http://www.focac.org/fra/zfgx/jmhzt/1457227.htm (21/03/2017 à 09h05) 27 : http://www.focac.org/fra/zfgx/jmhzt/1456901.htm (21/03/2017 à 09h15) 28 : http://www.focac.org/fra/zfgx/jmhzt/1455392.htm (21/03/2017 à 9h17) 29 : Forum sur la cooperation sino-africaine, coopérations économiques et commerciales : http://www.focac.org/fra/zfgx/jmhzt/1452419.htm (21/03/2017 à 10H00) 30 : http://www.focac.org/fra/zfgx/jmhzt/1457227.htm (22/03/2017 à 11h) 38-45 : all Africa: http://fr.allafrica.com/stories/201705020784.html</p>	<p>90 : http://www.abc.gov.br/projetos/pesquisa (23/03/2017 à 14h00)</p>	<p>41 - 42 : http://www.africa-union.org/fr/03/2017/13h00 (24/03/2017 à 11h00) 65 - 66 : P21 (24/03/2017 à 11h04) 58- 61 : p16 (24/03/2017 à 11h07) 62 - 64 : P17 (24/03/2017 à 11h10) 85 - 89 : https://www.enquetepius.com/content/coop%C3%A9ration-inde-afrique-%E2%80%98E2%80%98E2%80%98le-partenariat-est-%C3%A0-son-point-d%E2%80%99inflexion%E2%80%99%E2%80%9997 : http://www.industrie.com/pharma/cipla-se-renforce-en-ouganda.64674 (24/03/2017 à 11h30) 98 : http://www.radiokapi.net/economie/2014/07/01/barrage-de-katende-exim-bank-prete-82-millions-usd-la-rdc-pour-la-suite-</p>

Tables des matières

Remerciements

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Sommaire

Introduction générale :	1
Chapitre 1 : De la coopération internationale à la coopération sud-sud	6
Section 01 : La coopération internationale	6
1.1 Historique de la Coopération Internationale	7
• <i>Entre 1960-1970</i>	8
• <i>Entre 1970 et 1980</i>	8
• De 1990 à nos jours :	9
1.2 Une approche nouvelle de la coopération internationale nord/sud : coopération décentralisée	9
Section 02 : La coopération sud-sud	11
• Qui sont les pays du sud ?	11
2.1 Historique de la Coopération Sud-Sud	12
2.2 La genèse de la coopération Sud-Sud	15
2.2.1 Fondement historique	16
• La conférence de Bandung (1955)	16
• Formation du mouvement des non alignés (1961) et du groupe des 77 (1964)	17
• Réajustement des prix du pétrole (1970)	18
2.2.2 Fondement Juridique	18
• La conférence de Buenos Aires (1978)	18
• La conférence de Nairobi (2009)	19
2.3 Objectifs de la coopération sud-sud	19
2.4 Rôle de la CSS dans la coopération internationale	20
2.4.1 Pré-années 2000	21
2.4.2 Post-années 2000	21
Section 03 : Organismes de la coopération sud-sud	23
3.1 Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	23
3.1.1 Qu'est-ce que le Programme des Nations Unies pour le développement	23
3.1.2 Vision du PNUD	23

3.2 <i>United Nations Office for South-South Cooperation (UNOSCC)</i>	26
• Les missions.....	26
3.2.2 Mode de fonctionnement.....	27
Chapitre 2 : L'AGENDA 2030.....	30
Section 01 : Transformer notre monde.....	31
1.1 Des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD).....	31
1.1.1 La Déclaration du Millénaire.....	32
1.1.2 Les avancées réalisées.....	34
1.1.3 Les lacunes subsistantes.....	34
1.2 Le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030.....	35
1.2.1 QUOI ?.....	36
1.2.2 POURQUOI ?.....	45
1.2.3 QUI ?.....	46
1.2.4 COMMENT ?.....	46
Section 02 : Mise en œuvre du programme de développement Durable 2030.....	48
2.1 La problématique de mise en œuvre.....	48
2.2 La vision du PNUD sur la mise en œuvre du programme.....	49
2.2.1 Stratégie d'appui à la mise en œuvre du programme.....	49
2.2.2 Facteurs influents sur la mise en œuvre du programme.....	51
Section 03 : Focus sur l'ODD 17.....	53
3.1 Faits et chiffres clés.....	53
3.2 Cibles de l'ODD 17.....	54
• Le financement.....	54
• Technologie.....	55
• Renforcement des capacités.....	56
• Commerce.....	56
• Questions structurelles.....	57

Chapitre 3 : Evaluation du potentiel en action de la Coopération Sud-Sud autour des Objectifs Du Développement Durable.....	60
Section 01 : Etat des lieux général.....	61
1.1 Etat des lieux en matière de CSS	61
1.1.1 La force des pays émergents	62
1.1.2 Progrès accomplis en matière de coopération Sud- Sud :.....	63
• Une base économique incontestable :.....	64
• Une croissance exponentielle du commerce :	65
• Une percée fulgurante dans les investissements :.....	66
• Une aide au développement en constante évolution :.....	66
1.2 Etude des relations entre pays du Sud	67
1.2.1 BRICS – PMA.....	67
1.2.2 Des relations commerciales en expansions.....	71
1.2.3 Investissement Direct Etranger	72
1.2.4 Financement du développement.....	73
1.3 Etat des lieux en matière d’ODD	75
1.3.1 Situation actuelle mondiale.....	75
1.3.2 <i>Avancées et lacunes en matière d’ODD</i> :.....	78
Section 02 : Observations	82
2.1 Méthodologie de recherche.....	82
2.2 Observation.....	86
2.2. 1 Quel est le domaine clé visé par les actions de coopération des BRICS ?	86
• Brésil	87
• Russie	87
• Inde	87
• Chine.....	88
• Afrique du Sud	88
• <i>Pays du Nord</i>	88

2.2.2 Quels sont les principaux ODD visés par les actions de coopération des BRICS en faveur du développement des PMA d’Afrique ?.....	89
• De manière générale	89
• BRESIL	91
• RUSSIE	91
• INDE.....	92
• CHINE	92
• AFRIQUE DU SUD	92
• PAYS DU NORD.....	93
• A l’intérieur du domaine « Prospérité ».....	94
• BRESIL	97
• RUSSIE	97
• INDE :	97
• CHINE.....	98
• Afrique du Sud	98
• PAYS du Nord :	98
2.2.3 Quels sont les principaux pays réceptacles des actions de coopération des BRICS pour le développement en Afrique ?.....	99

2.3 Résultats globaux :	102
-------------------------------	-----

Section 03 Croisement entre les résultats obtenus et les stratégies des BRICS en matière de coopération pour le développement durable.....	106
--	-----

3.1 Le Brésil : « un géant qui émerge en Afrique »	106
3.1.1 Sur le plan politique	106
3.1.2 Sur le plan socio-économique.....	107
3.2 La Russie : Vers un retour en Afrique ?	109
3.2.1 Sur le plan politique :	109
3.2.2 Sur le plan socio-économique :	109
3.3 L’Inde : « l’ombre du géant Chinois »	111
3.3.1 Sur le plan politique	111

3.3.2 Sur le plan économique	112
3.3.3 Sur le plan social	113
3.4 La Chine : « le leader incontesté de la coopération sud-sud »	116
3.4.1 Sur le plan politique	116
3.4.1 Sur le plan Socio-économique	116
3.5 Questionnement et tentatives d'interprétations :	118
Conclusion générale.....	122
Bibliographie.....	127
Annexes.....	132